

9924

JOURNAL OFFICIEL

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à Conakry

ABONNEMENTS

Dans la Colonie :	Hors de la Colonie :
Un an... 15 fr. 00	Un an... 20 fr. 00
Six mois... 8 fr. 00	Six mois... 10 fr. 00
Le numéro... 1 fr. 00	

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser au Chef de l'Imprimerie

Les insertions et les abonnements sont payables d'avance

ANNONCES

Une insertion de 1 à 6 lignes...	2 fr. 00
Chaque ligne en plus...	0 fr. 30
Chaque annonce répétée...	moitié prix
Il n'est jamais compté moins de 6 lignes ou 2 fr.	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Actes du Pouvoir central.

9 août 1913. — Rapport au Président de la République suivi d'un décret concernant les allocations pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et des réserves...	801
17 octobre 1913. — Circulaire ministérielle au sujet de l'application aux Colonies du décret du 9 août 1913, sur les allocations, pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et des réserves...	804
21 octobre 1913. — Circulaire ministérielle. — Revendication des documents administratifs ou politiques ayant été détenus par des fonctionnaires décédés...	804
22 octobre 1913. — Circulaire ministérielle. — Dispositions de la loi de finances de 1913 à l'égard des sous-agents et ouvriers des Postes et Télégraphes...	805

Actes du Gouvernement général.

5 novembre 1913. — Circulaire du Gouverneur général au sujet des agents des cadres locaux admis au service après le 1 ^{er} janvier 1886...	805
6 novembre 1913. — Arrêté du Gouverneur général désignant les centres d'examen pour les épreuves du concours pour l'emploi de commis de 5 ^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française...	805
6 novembre 1913. — Arrêté du Gouverneur général fixant le nombre d'emplois de commis de 5 ^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française...	806
8 novembre 1913. — Arrêté du Gouverneur général désignant les centres d'examen pour les épreuves du concours pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'administrateur-adjoint de 3 ^e classe entre les adjoints principaux et les adjoints des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française...	806
10 novembre 1913. — Arrêté du Gouverneur général fixant le nombre des candidats à recevoir pour l'admission au stage à l'Ecole coloniale, cours 1914-1915...	806
10 novembre 1913. — Circulaire du Gouverneur général relative aux mesures à prendre pour empêcher la propagation de la péripneumonie contagieuse...	806

Actes du Gouvernement local.

26 novembre 1913. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant une concession provisoire à Conakry...	809
---	-----

Pages

26 novembre 1913. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives...	810
26 novembre 1913. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le transfert de diverses concessions provisoires...	810
28 novembre 1913. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant le taux de l'indemnité de permanence allouée aux fonctionnaires et agents en service au Cabinet du Lieutenant-Gouverneur...	810
2 décembre 1913. — Décision du Lieutenant-Gouverneur portant modification au tableau annexé à l'arrêté du 14 avril 1913 et les taxes kilométriques pour envois de télégrammes par exprès...	811
4 décembre 1913. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission pour procéder à l'évaluation des indemnités à accorder en cas de réquisitions militaires...	811
Erratum...	811
Nominations, mutations, etc.	811
Informations. — Règlement général d'exploitation du Chemin de fer (Suite et fin)...	816
Protocole d'abornement de la frontière Guinée-Sierra-Leone.	819

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS :

Avis de demande de concessions agricoles...	820
Avis de demande de concessions urbaines...	820
Service de la Curatelle aux successions et biens vacants...	820
Port de Conakry. — Liste des passagers...	821
Cablogrammes Havas...	821
Relevé des marchandises déposées au magasin des Douanes de Conakry depuis plus de deux mois...	822
Observations météorologiques faites à l'Hôpital Ballay pendant le mois de septembre 1913...	823
Annonces...	823

PARTIE OFFICIELLE

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE suivi d'un décret concernant les allocations pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et des réserves.

Paris, le 9 août 1913.

Monsieur le Président,

La loi du 7 août 1913, modifiant la loi des cadres de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, en ce qui concerne l'effectif des unités, et fixant les conditions

du recrutement de l'armée active et la durée du service dans l'armée active et ses réserves, dispose, dans son article 12, qu'un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application et de procédure des articles 12 et 50 de ladite loi qui concernent les allocations pour soutien de famille aux militaires de l'armée ainsi qu'aux réservistes et territoriaux pendant l'accomplissement de leurs périodes d'instruction.

Ces conditions d'application et la procédure à employer pour l'attribution des allocations pour soutien de famille font l'objet du projet du décret ci-joint, élaboré de concert entre les Départements de la Guerre, de la Marine, de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Finances, et qui a été délibéré et adopté par le Conseil d'État.

Si vous en adoptez les dispositions, nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien le revêtir de votre signature.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux dévouement.

Le Ministre de la Guerre,
EUG. ÉTIENNE.

Le Ministre de la Marine,
PIERRE BAUDIN.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
ANTONY RATIER.

Le Ministre des Affaires étrangères,
S. PICHON.

Le Ministre de l'Intérieur,
L. L. KLOTZ.

Le Ministre des Finances,
CHARLES DUMONT.

DÉCRET

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport des Ministres de la Guerre, de la Marine, de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Finances,

Vu la loi du 7 août 1913, notamment les articles 12 et 50 ainsi conçus :

Art. 12. — L'article 22 de la loi du 21 mars 1905 est ainsi modifié :

« Les familles des militaires de l'armée de terre et de mer remplissant effectivement, avant leur départ pour le service, les devoirs de soutiens indispensables de famille auront droit, sur leur demande, en temps de paix, à une allocation journalière fournie par l'État, pendant la présence de ces jeunes gens sous les drapeaux.

« Cette allocation est fixée par jour à 1 fr. 25. Elle sera majorée de 50 centimes pour chacun des enfants âgés de moins de seize ans à la charge du soutien de famille.

« La même allocation sera due aux familles des militaires qui, pendant leur présence sous les drapeaux, justifieront de leur qualité de soutiens indispensables de famille.

« Les demandes sont adressées, par les familles, au maire de la commune de leur domicile. Il en sera donné récépissé. Elles doivent comprendre à l'appui :

« 1^o Le relevé des contributions payées par la famille et certifié par le percepteur ;

« 2^o Un état certifié par le maire de la commune et indiquant le nombre et la position des membres de la famille vivant sous le même toit ou séparément, les revenus et ressources de chacun d'eux.

« Le Conseil municipal émet sur chaque demande un avis motivé.

« Le dossier ainsi constitué est transmis au préfet qui, dans le mois, provoque une enquête de la gendarmerie sur la situation matérielle de la famille et émet un avis motivé.

« Le dossier ainsi complété reste déposé à la mairie pendant quinze jours. Acte de ce dépôt est notifié au demandeur. Celui-ci peut en prendre connaissance et présenter par écrit ses observations.

« A l'expiration de ce délai de quinzaine, le maire transmet le dossier à un Conseil composé de juge de paix, président, du contrôleur des contributions directes et du receveur de l'enregistrement.

« Ce Conseil statue sur la demande d'allocation.

« Sa décision doit être motivée ; elle est rendue en séance publique et notifiée dans la huitaine, par le greffier, tant au demandeur qu'au préfet du département.

« Dans le mois de cette notification, appel peut être interjeté, tant par le demandeur que par le préfet du département.

« Cet appel est motivé.

« Il est porté devant le Tribunal civil qui statue, en Chambre du Conseil, sur pièces et sans frais, l'intimé ayant été appelé à fournir une réponse écrite aux motifs invoqués dans l'acte d'appel qui lui aura été notifié.

« Lorsqu'il s'agira de familles résidant à l'étranger et remplissant les conditions du présent article, les demandes d'allocation seront adressées au consul de la ville de leur résidence qui les instruira et statuera, par des décisions motivées, communiquées aux intéressés et au Ministre des Affaires étrangères.

« Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application et de procédure du présent article ».

Art. 50. — L'article 12 de la présente loi est applicable aux réservistes et aux territoriaux et à leur famille pendant l'accomplissement de leurs périodes d'instruction.

« Toute disposition contraire est abrogée » ;

Vu la loi du 8 août 1913, concernant les engagements et rengagements dans l'armée de mer et portant modification à la loi du 24 décembre 1896, sur l'inscription maritime, notamment l'article 11 ainsi conçu : « Les familles des marins remplissant effectivement les devoirs de soutiens indispensables de famille reçoivent les mêmes allocations que celles qui sont attribuées aux familles des militaires reconnus soutiens indispensables de famille.

« Les inscrits maritimes placés dans la réserve de l'armée de mer sont rangés par classe ; ceux qui se trouvent en excédent aux besoins de l'armée de mer sont, quelle que soit leur classe ou leur spécialité, versés dans l'armée de terre. Ils sont soumis, dans cette armée, aux mêmes obligations que leur classe de mobilisation.

« La loi du 22 juillet 1886 et la partie de la loi du 15 juillet 1889, maintenue en vigueur pour l'armée de mer par l'article 101 de la loi du 21 mars 1905, sont abrogées.

« Il en est de même des articles 30, 32, 33, 35, 62 de la loi du 24 décembre 1896 et des dispositions de cette dernière loi qui sont contraires à celles contenues dans la présente loi » ;

Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Les familles qui désirent bénéficier des dispositions de l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, modifié par l'article 12 de la loi du 7 août 1913, adressent au maire de la commune de leur domicile une demande accompagnée des pièces prévues par la loi. Il en est délivré récépissé.

Le pétitionnaire mentionne dans la demande la commune ou les communes où des membres de la famille payent des contributions. Il y ajoute la déclaration expresse que ni lui, ni aucun membre de la famille n'est inscrit au rôle des contributions dans aucune autre commune.

La déclaration que les familles doivent produire et faire certifier par le maire, en vertu des dispositions législatives précitées, fait ressortir distinctement les secours, pensions ou allocations de quelque nature que ce soit que reçoivent des membres de la famille.

Les demandes d'allocation doivent être présentées chaque année avant le 30 avril.

Le maire en dresse la liste et les soumet au Conseil municipal qui, dans sa plus prochaine session, donne son avis motivé sur chacune des demandes.

Les demandes présentées après le 30 avril, ainsi que celles qui sont visées à l'article 2 ci-après, font l'objet de listes trimestrielles ; ces listes sont également soumises au Conseil municipal dans la plus prochaine session ordinaire.

Dans les communes dépendant de plusieurs circonscriptions de Justice de paix, il est établi une liste distincte pour chaque circonscription.

La transmission des demandes au préfet, prévue par les dispositions législatives précitées, est faite immédiatement après la délibération du Conseil municipal.

A Paris, les demandes sont adressées au maire de l'arrondissement du domicile du pétitionnaire pour être ensuite transmises, avec l'avis du maire, au préfet de la Seine qui en dresse la liste et les soumet au Conseil municipal, conformément aux dispositions ci-dessus.

En ce qui concerne les militaires de l'armée de mer provenant de l'Inscription maritime, les demandes doivent être déposées à la mairie six mois au moins avant la date de l'incorporation.

Art. 2. — Les demandes présentées après l'incorporation doivent être accompagnées, en outre des pièces visées à l'article précédent, de l'état signalétique et des services du militaire; cet état est délivré par le chef de corps à la requête du pétitionnaire.

Art. 3. — Le pétitionnaire doit fournir toutes les justifications de nature à établir que l'appelé ou le militaire remplit effectivement les devoirs de soutien indispensable de famille.

En ce qui concerne les demandes de majoration à raison d'enfants âgés de moins de seize ans, le pétitionnaire doit justifier que ces enfants sont individuellement et effectivement à la charge du militaire soutien de famille.

Les Conseils municipaux peuvent, s'ils le jugent utile, demander qu'il soit procédé d'urgence, par les soins de la municipalité, à un complément d'information sur la situation de la famille.

Art. 4. — Les dossiers complets des demandes d'allocation, retournés à la mairie après l'enquête ordonnée par le préfet, sont, à l'expiration du délai de dépôt de quinze jours fixé par la loi, transmis par le maire au juge de paix du canton. Il en est accusé réception.

Le Conseil, chargé, en vertu de l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, modifié par l'article 12 de la loi du 7 août 1913, de statuer sur les demandes, siège au chef-lieu de la justice de paix.

Les dates de réunion de ce Conseil sont fixées par un arrêté préfectoral publié dans toutes les communes du canton et inséré au *Recueil* des actes administratifs.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si tous ses membres sont présents. En cas d'absence ou d'empêchement, le titulaire est remplacé par celui qui est appelé à le suppléer en conformité des lois et règlements.

Les décisions du Conseil font connaître, s'il y a lieu, les noms, prénoms et dates de naissance des enfants qui donnent droit à la majoration comme étant individuellement et effectivement à la charge du militaire.

Ces décisions indiquent si elles ont été rendues à l'unanimité ou à la majorité; elles sont transcrites sur un registre spécial tenu par ordre chronologique et signé à la fin de chaque séance par les membres du Conseil. Ce registre reste déposé au greffe de la Justice de paix.

Le greffier fait opérer la notification des décisions du Conseil par la voie administrative.

Pendant la durée du délai d'appel, le préfet, d'une part, et les demandeurs, d'autre part, peuvent prendre connaissance sans déplacement de toutes les pièces du dossier.

Art. 5. — L'appel est porté par requête directe des parties devant le Tribunal civil de l'arrondissement, et doit être accompagné de la décision du Conseil qui leur a été notifiée ou d'une copie certifiée conforme. Le greffier du Tribunal accuse réception de la requête ou en délivre récépissé. Il en est fait mention sur un registre spécial à la date de l'arrivée de la requête.

Dans les cinq jours qui suivent, une copie de l'acte d'appel est notifiée administrativement, par les soins du

ministère public, à la partie adverse. Sur la demande du procureur de la République, le dossier est transmis sans délai au greffe du Tribunal où les parties peuvent en prendre connaissance.

Lorsque l'appel émane du préfet, l'intéressé, en même temps qu'il en reçoit notification, est avisé que sa réponse écrite doit parvenir au greffe dans un délai de huit jours, à l'expiration duquel il sera passé outre.

Les décisions du Tribunal sont lues en audience publique; elles sont transcrites sur un registre spécial tenu par ordre chronologique.

Dans la huitaine, le greffier notifie aux parties un extrait de la décision qui les concerne.

Art. 6. — Le droit aux allocations est ouvert :

Pour les demandes remises avant l'incorporation, du jour de cette incorporation;

Pour les demandes formées postérieurement à l'incorporation, du jour du dépôt à la Mairie, constaté par récépissé.

Art. 7. — Les demandes formées par les familles résidant à l'étranger, en vue de faire reconnaître comme soutien indispensable un de leurs membres appelé sous les drapeaux, sont transmises ou remises au consul général, consul ou vice-consul dans la circonscription duquel elles résident.

Ces agents réclament des familles toutes les justifications nécessaires; ils peuvent aussi s'adresser directement aux préfets des départements d'origine des familles, afin d'obtenir tous les renseignements leur permettant de statuer en pleine connaissance de cause.

Le Ministre des Affaires étrangères qui, conformément à la loi, a reçue communication des décisions, les transmet au Ministre de la Guerre, ainsi qu'au préfet du département où le militaire a été porté sur les tableaux de recensement.

Art. 8. — Si, par suite des circonstances nouvelles, les familles ne se trouvent plus dans la situation qui avait ouvert en leur faveur le droit aux allocations et majorations, le maire, d'office ou sur l'invitation du préfet, saisit le Conseil municipal de propositions de suppression des allocations, de réduction ou de suppression des majorations.

A Paris, le Conseil municipal est saisi par le préfet de la Seine après avis du maire de l'arrondissement où est domicilié le pétitionnaire.

Lorsque le Conseil municipal a formulé son avis sur ces propositions ou que, mis en demeure par le préfet, il n'a pas formulé d'avis dans le délai imparti par la mise en demeure, il est procédé à l'instruction des propositions dans les formes prévues aux articles 4 et 5 ci-dessus et la décision est rendue par le Conseil mentionné à l'article 4, sauf appel devant le Tribunal civil.

A l'égard des familles résidant à l'étranger, le consul général, consul ou vice-consul, s'il est informé que la situation de la famille s'est modifiée, procède à une enquête et, s'il y a lieu, prononce par décision motivée la suppression des allocations, la réduction ou la suppression des majorations.

Cette décision est notifiée aux intéressés et fait l'objet des communications prévues au dernier paragraphe de l'article 7 ci-dessus.

L'initiative de la procédure d'enquête peut être prise par le préfet du département d'origine du militaire ou de sa famille.

Les majorations accordées pour des enfants à la charge du soutien de famille cessent de plein droit en cas de décès de l'enfant ou dès qu'il a atteint l'âge de seize ans.

Dans les autres cas prévus par le présent article, le droit aux allocations et majorations cesse pour les bénéficiaires à dater de la notification qui leur est faite de la décision de retrait et, au plus tard, quinze jours après la date de cette décision.

Art. 9. — Dans le courant du mois de novembre, l'autorité militaire adresse aux réservistes et territoriaux, à convoquer l'année suivante, un avis, conforme au modèle arrêté par le Ministre, les informant qu'ils auront à accomplir une période d'instruction.

A la réception de cet avis, les réservistes et territoriaux, qui se trouvent dans les conditions requises pour procurer à leur famille le bénéfice de l'allocation journalière, adressent leur demande au maire de la commune de leur résidence. Cette demande doit être remise au maire avant le 15 décembre.

Ils y joignent, outre les pièces prévues par la loi, l'avis ci-dessus mentionné sur lequel ils indiquent le nom de la personne désignée par eux pour recevoir le montant de l'allocation.

Les demandes sont instruites et il y est statué dans les conditions prévues pour les demandes concernant les hommes de l'armée active. Toutefois, les Conseils municipaux peuvent être convoqués en sessions extraordinaire pour émettre leur avis sur lesdites demandes.

A Paris, les demandes d'allocations adressées au maire de l'arrondissement sont transmises par lui, avec son avis, au préfet de la Seine qui procède à leur instruction.

Les demandes formées dans l'intérêt de familles résidant à l'étranger sont soumises aux dispositions de l'article 7 du présent décret.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 10. — Les demandes d'allocations concernant les familles des militaires de la classe 1913 devront être déposées aux Mairies dans les quinze jours de la publication des tableaux de recensement de cette classe.

Le maire en dressera la liste et les soumettra d'urgence au Conseil municipal.

A Paris, les demandes déposées dans les Mairies seront transmises par le maire, avec son avis, au préfet de la Seine qui en dressera la liste et les soumettra d'urgence au Conseil municipal.

Art. 11. — Les Ministres de la Guerre, de la Marine, de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1913.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre de la Guerre,

Eug. ETIENNE.

Le Ministre de la Marine,

P. BAUDIN.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Antony RATIER,

Le Ministre des Affaires étrangères,

S. PICHON.

Le Ministre de l'Intérieur,

L. L. KLOTZ.

Le Ministre des Finances,

Charles DUMONT.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE au sujet de l'application aux Colonies du décret du 9 août 1913, sur les allocations pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et des réserves.

Paris, le 17 octobre 1913.

LE MINISTRE DES COLONIES à Messieurs les Gouverneurs généraux, Gouverneurs des Colonies et l'Administrateur des îles Saint-Pierre et Miquelon.

L'application aux Colonies des dispositions de la loi du 7 août 1913, modifiant la loi du 21 mars 1905, sur le recrutement de l'armée, a soulevé des difficultés de tous ordres qu'il importe de régler afin d'assurer le fonctionnement régulier de la loi dans nos possessions d'outre-mer.

Dans ce but, d'accord avec mes collègues de la Guerre et des Affaires étrangères, j'ai confié à une Commission, présidée par M. Dislère, président honoraire de section au Conseil d'Etat, et comprenant des membres appartenant à nos trois Départements, le soin de rechercher et de proposer toutes mesures utiles en vue de cette application.

Cette Commission se prononcera notamment sur la question des allocations pour soutien de famille.

Toutefois, afin de ne pas léser les intérêts en cause, j'ai décidé d'autoriser provisoirement l'application dans nos Colonies du décret du 9 août 1913, élaboré par le Département de la Guerre et portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 12 de la loi du 7 août 1913.

Vous voudrez bien, en conséquence, prendre toutes mesures nécessaires pour assurer l'application de cet acte. Vous remplirez personnellement les fonctions conférées aux préfets ou vous les ferez remplir par les Lieutenants-Gouverneurs ou Résidents supérieurs placés sous votre autorité.

En outre, en cas d'inexistence dans votre Colonie de fonctionnaires dénommés dans ce décret, vous aurez soin de pourvoir à la désignation de leurs remplaçants en observant les règles habituelles en matière d'assimilation des fonctionnaires ou de similitude des fonctions.

J. MOREL.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE. — *Revendication des documents administratifs ou politiques ayant été détenus par des fonctionnaires décédés.*

(Ministère des Colonies. — Secrétariat et contreseing : 4^e Section.)

Paris, le 21 octobre 1913.

LE MINISTRE DES COLONIES à Monsieur le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

Comme suite à l'ordonnance royale du 25 mars 1765, concernant la Marine, une instruction du 4 novembre 1865 a réglementé le mode d'apposition des scellés sur les papiers de « tout fonctionnaire ou agent du Département de la Marine et des Colonies mort en retraite ou en activité de service » et précisé les pièces « de toute nature et de toute date », « en original et en copie » qui doivent faire retour au Département.

Il résulte de ces textes, dont les dispositions ont été perdues de vue par certains Gouverneurs, que l'Administration coloniale est en droit de revendiquer, lors du décès ou de la mise à la retraite d'un fonctionnaire, les documents d'ordre administratif ou politique faisant partie de sa succession.

Il importe que ce droit soit exercé chaque fois qu'il s'agit d'un agent de quelque grade que ce soit ayant pu détenir des papiers dont l'incorporation aux archives coloniales est désirable.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien prendre vos dispositions en vue de faire intervenir en temps opportun les autorités compétentes lorsque se produira, dans votre Colonie, le décès ou la mise en retraite d'un fonctionnaire ou d'un chargé de mission laissant des papiers de nature à être utilement appréhendés dans l'intérêt du Département.

Je vous serai reconnaissant de me faire connaître les mesures que vous aurez prises en vue d'assurer aux archives du Département ou aux archives locales la possession des documents qui, par leur nature, sont destinés à y être incorporés.

Il y aura lieu de m'aviser, sous le timbre du service des Archives coloniales, de toute saisie de documents avec indication précise de leur nature et de leur affectation provisoire.

J. MOREL.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE. — *Dispositions de la loi de finances de 1913 à l'égard des sous-agents et ouvriers des Postes et Télégraphes.*

(Ministère des Colonies. — Service du Personnel : 4^e Section.)

Paris, le 22 octobre 1913.

LE MINISTRE DES COLONIES à Messieurs les Gouverneurs généraux, Gouverneurs des Colonies et l'Administrateur des îles Saint-Pierre et Miquelon, les Chefs du Service colonial dans les Ports de la Métropole.

M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes m'a avisé, et j'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de la loi de finances du 30 juillet 1913 :

1^o Les traitements de tous les sous-agents appartenant au cadre métropolitain sont majorés de 40 francs par an à partir du 1^{er} janvier 1913.

2^o Les salaires des ouvriers d'équipe et des ouvriers monteurs sont élevés de 0 fr. 15 par jour, à partir du 1^{er} janvier 1913. Toutefois, cette augmentation ne jouera que dans la limite du salaire maximum qui est fixé à 7 fr. 50 pour ces deux dernières catégories de personnel.

Je vous prie de vouloir bien donner des instructions, afin que les ayants-droit soient mis en possession de leurs nouveaux traitements ou salaires le plus tôt possible. Je vous serai, en outre, obligé de m'accuser réception de la présente circulaire.

J. MOREL.

CIRCULAIRE du Gouverneur général au sujet des agents des cadres locaux admis au service après le 1^{er} janvier 1886.

Dakar, le 5 novembre 1913.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE à Messieurs les Lieutenants-Gouverneurs du Sénégal, du Haut-Sénégal et Niger, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et à Messieurs les Commissaires du Gouvernement général en Territoire civil de la Mauritanie et en Territoire militaire du Niger.

J'ai été amené à constater qu'un certain nombre d'agents des cadres locaux des Colonies du groupe, entrés au service

après le 1^{er} janvier 1886, étaient soumis au régime d'une des lois conduisant à pension de l'Etat.

C'est ainsi que plusieurs interprètes judiciaires agréés postérieurement à la date précitée ont été admis à subir, sur leur traitement, des retenues pour les pensions coloniales.

En attirant votre attention sur cette irrégularité, j'ai l'honneur de vous rappeler les prescriptions de l'article 42 de la loi de finances du 28 décembre 1895, dont le mode d'application a été réglé par circulaire ministérielle du 7 février 1896, insérée au *Bulletin officiel* des Colonies, année 1896, page 88.

Aux termes de la loi susvisée, les agents des cadres locaux des Colonies, entrés en fonctions après le 1^{er} janvier 1886, ne sont admis à concourir pour pension de l'Etat qu'à la condition d'être compris dans les décrets d'assimilation fixant les parités d'office à attribuer, pour la retraite, aux agents du Service colonial.

En conséquence, et pour permettre le remboursement aux intéressés des sommes indûment versées par eux au budget de l'Etat, je vous serai obligé de me faire parvenir, en même temps que la liste des agents de votre Colonie atteints par la loi du 28 décembre 1895, dont la solde serait à tort soumise à retenues pour pensions coloniales, les récépissés et déclarations constatant le versement au Trésor des retenues exercées sur leur solde.

Par ailleurs, ces agents étant d'office placés sous le régime de la Caisse locale de retraites de l'Afrique occidentale française à partir du 4 août 1912, vous voudrez bien leur faire remplir la notice individuelle, objet de ma circulaire du 19 avril dernier ; il demeure entendu qu'ils conservent toute faculté de faire rétroagir leurs services en se conformant aux conditions édictées par l'article 39 du décret du 12 juillet 1912.

W. PONTY.

ARRÊTÉ du Gouverneur général désignant les centres d'examen pour les épreuves du concours pour l'emploi de commis de 5^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté n^o 1482, du 3 octobre 1912, fixant les conditions du concours pour l'emploi de commis de 5^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1913, établissant un concours dans les Colonies du groupe pour l'emploi de commis de 5^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française,

ARRÊTE :

Sont désignés comme centres d'examen pour les épreuves du concours du 15 décembre 1913, pour l'emploi de commis de 5^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française :

Saint-Louis, Dakar, Conakry.

Dakar, le 6 novembre 1913.

W. PONTY.

ARRÊTÉ du Gouverneur général fixant le nombre d'emplois de commis de 5^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française mis au concours du 15 décembre 1913.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté n° 1482, du 3 octobre 1912, fixant les conditions du concours pour l'emploi de commis de 5^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1913, établissant un concours dans les Colonies du groupe pour l'emploi de commis de 5^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française,

ARRÊTE :

Le nombre d'emplois de commis de 5^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française mis au concours du 15 décembre 1913 est fixé à dix (10).

Dakar, le 6 novembre 1913.

W. PONTY.

ARRÊTÉ du Gouverneur général désignant les centres d'examen pour les épreuves du concours pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'administrateur-adjoint de 3^e classe entre les adjoints principaux et les adjoints des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'article 2 de l'arrêté n° 1614, du 1^{er} novembre 1912, portant organisation d'un concours d'ordre professionnel pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'administrateur-adjoint de 3^e classe entre les adjoints principaux et les adjoints des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française,

ARRÊTE

Article premier. — Sont désignés comme centres d'examen pour les épreuves écrites des 15 et 16 décembre 1913, savoir :

Gouvernement général, Sénégal	Saint-Louis.
et Mauritanie.....	Dakar.
Haut-Sénégal et Niger.....	Bamako.
Guinée.....	Conakry.
Côte d'Ivoire.....	Bingerville.
Dahomey et Territoire militaire	
Niger.....	Porto-Novo.

Art. 2. — Les candidats du Haut-Sénégal et Niger pourront, le cas échéant, prendre part au concours à Porto-Novo.

Dakar, le 8 novembre 1913.

W. PONTY.

ARRÊTÉ du Gouverneur général fixant le nombre des candidats à recevoir pour l'admission au stage à l'Ecole coloniale, cours 1914-1915.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté du 1^{er} novembre 1912, n° 1614, portant organisation d'un concours d'ordre professionnel pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'administrateur-adjoint de 3^e classe entre les adjoints principaux et les adjoints des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française ;

Vu le décret du 15 novembre 1912, portant réorganisation du personnel des Administrateurs coloniaux,

ARRÊTE :

Le nombre des candidats à recevoir pour l'admission au stage à l'Ecole coloniale, cours 1914-1915, à la suite du concours ouvert les 15-16 décembre 1913, est fixé à dix (10).

Dakar, le 10 novembre 1913.

W. PONTY.

CIRCULAIRE du Gouverneur général relative aux mesures à prendre pour empêcher la propagation de la péripneumonie contagieuse.

Dakar, le 10 novembre 1913

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE à Messieurs les Lieutenants-Gouverneurs du Sénégal, du Haut-Sénégal et Niger, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et à Messieurs les Commissaires du Gouvernement général en Territoire civil de la Mauritanie et en Territoire militaire du Niger.

L'épizootie de péripneumonie qui règne dans certaines régions de l'Afrique occidentale française depuis deux ans paraît éteinte dans quelques provinces qu'elle avait le plus fortement atteintes, mais elle a fait récemment son apparition dans plusieurs de celles qui en avaient été jusque là préservées et il est à craindre qu'elle ne prenne un caractère envahissant lorsque commenceront les grands mouvements de bétail aux époques de la transhumance et des transactions commerciales.

Je vous prie de vouloir bien faire un nouvel appel à la vigilance et au dévouement de toutes les autorités locales pour en prévenir non seulement les progrès, mais pour la faire disparaître de tous les points de l'A. O. F. où elle sévit encore.

L'expérience a démontré, pour toutes les maladies contagieuses qu'il était relativement facile d'en prévenir le développement si l'on avait connaissance immédiate des premiers cas par lesquels l'épizootie se manifeste et j'ai déjà eu l'honneur de vous signaler l'intérêt qui s'attache, par conséquent, à provoquer dès l'apparition du mal les déclarations des propriétaires atteints par le fléau.

Cette obligation peut sembler excessive étant donné qu'elle implique des connaissances que ne sauraient posséder les indigènes.

Cependant il y a lieu de considérer que les propriétaires des animaux et surtout les bergers savent parfaitement reconnaître sinon leurs maladies spéciales, mais l'état maladif dans lequel ils peuvent tomber.

Quand il s'agit d'un cas isolé, cette première manifestation peut rester sans signification, au point de vue sanitaire public, pour celui qui l'observe. Mais si dans un même moment ou dans des jours très rapprochés, des cas semblables viennent à se produire, voilà un fait insolite qui doit mettre en éveil l'attention des intéressés et les déterminer à prévenir l'autorité de ce qui se passe chez eux de tout à fait exceptionnel.

Lorsqu'un événement de cet ordre ne s'est pas encore produit dans une commune, ceux qui en sont les premiers témoins sur leurs animaux peuvent être, jusqu'à un certain

point, excusés s'ils ne se sont pas empressés d'aller faire la déclaration à l'autorité. Ils peuvent arguer de ce qu'ils ne savaient pas. Mais cette excuse de l'ignorance et de l'inattention ne peut plus être invoquée quand il est de notoriété que la maladie existe dans les villages ou campements voisins et que surtout par la publicité tout le monde a été mis sur le qui-vive. Alors, tout état malade des animaux doit être considéré comme suspect et l'obligation naît pour le propriétaire d'en faire la déclaration au Commandant du Poste le plus proche.

Beaucoup d'Administrateurs signalent dans leurs rapports que les éleveurs éprouvent de la répugnance à fournir les renseignements sur les animaux malades. C'est certain : pourquoi veut-on que l'indigène vienne bénévolement déclarer les événements anormaux qui surviennent dans son troupeau, alors que personne ne s'en est occupé auparavant.

Ne pas se renseigner souvent sur la valeur et l'état du cheptel d'une région, c'est s'exposer à s'attirer la méfiance de l'éleveur lorsque, par hasard, on aura besoin de renseignements concernant ces mêmes troupeaux.

Certes, cela ne se fera pas d'un seul coup. C'est un travail de longue durée et de patience même, mais qui doit être suivi sans arrêts et sans changements de point de vue.

Le service zootechnique est là pour servir de guide et prêtera son concours le plus actif à cette réalisation ; il fournira tous les renseignements qui lui seront demandés ; il s'efforcera de donner des conseils pratiques et faciles à suivre. Il ne demande qu'à être mis à même de pouvoir agir hâtivement : toute la réussite de la police sanitaire est là.

J'insiste sur la nécessité d'appuyer par des exemples de répression sévère contre les délinquants ce rappel des obligations que l'arrêté du 18 janvier 1906 impose aux propriétaires ou détenteurs de bétail. L'arrêté sus-visé indique toutes les mesures qui doivent être prises pour empêcher la propagation de la maladie ; mais il est certain que ces prescriptions ne sont pas toujours observées ou qu'elles sont mal appliquées par méconnaissance de leur esprit de la part des éleveurs.

Je vous rappelle qu'aux termes de l'art. 2 de ce même arrêté et jusqu'au jour où le nombre des vétérinaires sera suffisant pour assurer la police sanitaire d'un pays aussi vaste que l'Afrique occidentale française, vous pouvez en appeler au concours des médecins civils et militaires et des agents d'agriculture chaque fois que leur intervention vous paraîtra utile.

Je signale en outre, à votre attention, l'intérêt qui s'attache à étendre le périmètre sur lequel doivent porter les déclarations d'infection. Lorsque la déclaration a été tardive — et c'est le cas le plus fréquent — ou que plusieurs cas se produisent simultanément dans une même commune ou un même campement, il est presque certain qu'avant l'intervention de l'autorité les bêtes malades avaient déjà été en contact avec d'autres bestiaux de la localité et que nombre de ceux-ci seront atteints à leur tour dans un délai rapproché ; il importe donc de les immobiliser pour qu'ils ne portent pas la maladie au dehors et dans ce but la déclaration d'infection de la commune s'impose. Cette déclaration générale doit entraîner, outre le cantonnement des bêtes malades, l'interdiction de sortir du périmètre déclaré infecté, aucun animal de l'espèce bovine.

Le cantonnement consiste à affecter aux animaux malades ou suspects un paturage spécial qui sera choisi dans un endroit isolé, entouré d'une haie et éloigné des chemins fréquentés. Il sera toujours permanent, c'est-à-dire que les animaux resteront le jour et la nuit au paturage.

Quant aux foires, marchés, réunions de bêtes bovines pour la mise en vente, je vous invite à les suspendre. Il ne devra être fait d'exception que pour les marchés intérieurs des villes ayant des abattoirs.

Je vous signale en outre l'intérêt qui s'attache à la destruction des cadavres ou parties de cadavres.

La persistance de la virulence dans les débris cadavériques nécessite l'application de mesures rigoureuses vis-à-vis des cadavres d'animaux morts ou abattus pour cause de maladies contagieuses. Ces mesures ont pour but d'empêcher leur dissémination et leur transmission à l'homme.

Si la destruction complète des cadavres s'impose comme mesure sanitaire essentielle, il est malheureusement souvent bien difficile de la réaliser dans la pratique. Toutefois, on peut obtenir une destruction à peu près complète des germes morbifiques en procédant de la façon suivante :

On creuse un fossé de 1 m 50 de profondeur et suffisamment large pour contenir les cadavres d'animaux à détruire ; le fond de la fosse est recouvert d'une couche de menu bois, de paille ou de broussailles ; le cadavre est déposé sur ce lit et recouvert d'une couche épaisse de bois ; on met le feu au bûcher qu'on peut arroser de pétrole ou d'huile et on laisse brûler complètement. La fosse est recouverte lorsque tout le bois est réduit en cendres. Il est préférable d'ouvrir les cadavres avant de les jeter dans la fosse.

La chaleur dégagée par la combustion du bois est insuffisante pour détruire les tissus, mais elle suffit pour la destruction des microbes et de leurs spores. Elle est d'autant plus efficace que la combustion dure plus longtemps.

Enfin, je vous recommanderai de me tenir exactement au courant de la marche de l'épizootie. Pour que les informations qui seront données soient aussi complètes que possible, je désire que toute apparition de péripneumonie qui se produira dans un cercle soit immédiatement portée à votre connaissance et je prie de vouloir bien donner des ordres à cet effet. Je compte particulièrement sur les conseils des administrateurs aux éleveurs, sur leur surveillance active de l'état sanitaire du bétail dans leur cercle pour prévenir les progrès de l'épizootie. Je compte également sur leur énergie pour faire respecter les prescriptions de l'arrêté du 18 janvier 1906, avec promptitude.

Je vous transmets ci-joint une notice de la péripneumonie contagieuse.

Je vous prie de vouloir bien assurer dans votre colonie l'application des dispositions qui précèdent et je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente circulaire qui devra être communiquée ainsi que la notice qui l'accompagne à tous les Commandants de cercle de votre colonie.

W. PONTY.

PÉRIPNEUMONIE CONTAGIEUSE.

La péripneumonie est une maladie contagieuse du bœuf, essentiellement caractérisée par des lésions inflammatoires du poumon et par de la fièvre. Elle n'atteint que très exceptionnellement les sujets de nos autres espèces domestiques. Sa cause unique est la contagion. L'infection s'opère par les animaux malades, plus rarement par des intermédiaires divers (personnel, ustensiles, aliments). Le virus paraît être très résistant aux agents de destruction naturels (lumière, dessiccation).

Symptômes. — C'est d'abord une toux sèche, courte, douloureuse, qui ne se fait entendre que le matin ou lorsque

les animaux se déplacent. Elle devient de plus en plus forte et extrêmement pénible. La rumination est troublée. La fièvre est légère.

A une période plus avancée, les symptômes s'accroissent.

La respiration est très accélérée, les naseaux sont dilatés, le flanc est agité. La toux devient plaintive. On observe un jetage muqueux, parfois sanguinolent, même purulent et quelquefois fétide.

La fièvre augmente; l'appétit et la rumination sont supprimés. A cette époque de la maladie, l'amaigrissement fait des progrès rapides, des engorgements apparaissent aux régions déclives. Les malades n'ont plus la force de se tenir debout; ils tombent en proie à des souffrances qui provoquent des plaintes prolongées. La mort survient par asphyxie.

Diagnostic. — Au début de la maladie, alors que les symptômes sont peu caractérisés, le diagnostic est difficile.

L'élévation de la température et la toux acquièrent de l'importance lorsque l'on a des raisons de croire à la péripneumonie.

En règle générale, il ne peut être sûrement établi que par l'autopsie.

Le poumon est volumineux, dur, très lourd; il tombe au fond de l'eau. Les coupes faites dans son épaisseur ont un aspect marbré.

La plèvre est recouverte d'une couche grumeleuse, molle atteignant parfois une épaisseur de deux centimètres.

Dans la poitrine on trouve, en outre, une certaine quantité de liquide clair ou louche, généralement inodore. A une période avancée de la maladie on rencontre dans le poumon des abcès de diverses dimensions.

Traitement. — Les nombreuses médications employées sont presque toutes sans valeur.

L'application de révulsifs puissants sur les côtes et en particulier du feu constitueraient l'intervention la plus rationnelle.

Prophylaxie. — La prophylaxie de la péripneumonie est assurée par l'inoculation préventive et par l'application de mesures sanitaires capables d'éteindre les foyers de la contagion.

L'inoculation est pratiquée de temps immémorial en Sénégal.

Les Maures, en particulier, inoculent leurs troupeaux. A cet effet, ils recueillent la matière virulente dans le poumon d'un bœuf mort de péripneumonie et la transportent dans une ou deux incisions faites dans la partie moyenne du chanfrein.

Etant donné le peu de soin qui préside au choix du vaccin et à sa récolte, il est probable qu'un tel procédé d'inoculation, s'il n'est dangereux par les accidents inhérents au mode opératoire, doit avoir une vertu préservatrice bien problématique.

L'inoculation préventive, qui confère presque à coup sûr l'immunité, est une pratique qui doit être laissée au vétérinaire, ou, à son défaut, à des médecins qui, seuls, sont capables de prendre de minutieuses précautions que nécessitent la récolte du vaccin et son introduction dans l'organisme.

Technique de l'inoculation. — La pratique de l'inoculation varie avec la méthode employée. Le plus ordinairement, on fait l'inoculation près de l'extrémité de la queue. En cette région, le tissu conjonctif est dense et peu abondant et la réaction est moins intense que partout ailleurs; de

plus, la nécrose de la région inoculée constitue un accident peu grave; enfin, si les accidents progressent, l'amputation peut être pratiquée.

Pour récolter la lymphe virulente, on choisit un animal chez lequel la maladie existe à la première période; on excise des fragments pulmonaires hépatisés, on les comprime légèrement pour en extraire la sérosité, on la laisse se coaguler et on la filtre ensuite sur un linge fin ou mieux on fait avec un bistouri un godet dans le parenchyme pulmonaire, ce godet se remplit d'un liquide très virulent qu'on emploie tel quel sans filtration ni décantation.

Le liquide qui ne doit être employé immédiatement peut être recueilli dans des pipettes Pasteur qu'on soude à la lampe aux deux extrémités. Les pipettes sont conservées à l'abri de la lumière.

La sérosité a la même activité pendant un mois au minimum.

On opère l'inoculation au moyen d'une lancette cannulée; le lieu d'élection est la face dorsale de la queue à une distance de 8 à 10 centimètres de l'extrémité de l'organe.

Après avoir coupé les poils de cette région et lavé à l'alcool ou à l'eau bouillie, on fait une ou deux piqûres virulentes suffisamment éloignées l'une de l'autre et qui pénètrent jusque dans le tissu conjonctif.

La lymphe doit être limpide, de couleur blanc jaunâtre; il est essentiel de la puiser dans un tissu pulmonaire peu altéré, exempt d'abcès. Au bout de deux ou trois jours, la région où le liquide a été inséré devient le siège d'une tuméfaction qui, d'ordinaire, ne dépasse pas les dimensions d'un œuf de poule. Lorsqu'on a employé de la lymphe impure, on peut voir apparaître des symptômes de la septicémie.

Suites de l'inoculation. — Douze ou quinze jours après l'inoculation apparaissent des symptômes généraux: fièvre, inappétence et une réaction locale se traduisant par un engorgement chaud et douloureux de la région inoculée. Parfois la peau prend une teinte violacée et les plaies d'inoculation s'ulcèrent. Les jours suivants, l'engorgement gagne en hauteur, puis sa marche s'arrête pour diminuer ensuite graduellement.

Accidents de l'inoculation. — L'inflammation peut aboutir à la mortification des tissus envahis et à la chute de l'extrémité de la queue sur une étendue variable.

Un accident plus grave consiste dans l'extension de l'engorgement qui gagne peu à peu la base de la queue entraînant des symptômes généraux graves: fièvre, tristesse, inappétence, avortement. Dans le cas le plus heureux l'engorgement se limite à la base de la queue et celle-ci tombe.

D'autre fois, la tuméfaction gagne la région fessière; la mort est généralement la règle. Lorsque les inoculations sont faites dans de bonnes conditions, la mortalité ne doit guère dépasser 2 %.

Par un traitement approprié on peut enrayer la marche des accidents. Pour cela il suffit de surveiller étroitement les animaux inoculés. Si on craint une marche envahissante de l'engorgement on fera des scarifications profondes suivies d'applications de teinture d'iode, ou bien on appliquera des pointes de feu à la limite de la tuméfaction, associées aux injections de teinture d'iode dans les tissus atteints.

Si ces moyens semblent échouer on n'hésitera pas à amputer la queue au dessus du bourrelet.

Les faits s'accumulent tous les jours qui témoignent de la contagion; presque toujours la transmission s'opère par la cohabitation prolongée. Les indications prophylactiques

ne tendent donc plus à une défense contre une affection toujours imminente, mais au contraire, à une attaque destinée à détruire les derniers foyers de la contagion.

La première mesure qui s'impose, celle qui donnerait les résultats les plus sûrs serait l'abatage de tous les animaux malades et la destruction de leurs cadavres par le feu.

L'isolement des contaminés, leur surveillance, leur inoculation, ainsi que celle de tous les animaux aptes à prendre la maladie et surtout la destruction des cadavres s'imposent au même titre.

Utilisation des viandes. — En règle générale, les viandes des animaux péripneumoniques n'offrent nullement les caractères des viandes fiévreuses, on doit en permettre l'utilisation. Mais s'il y a à la fois fièvre et maigreur, la saisié s'impose.

Les poumons et autres viscères doivent être détruits.

LÉGISLATION (1)

Art. 2. — Les vétérinaires du service Zootechnique et en cas d'urgence, les vétérinaires des corps de troupe, sont chargés de la police sanitaire des animaux. Ils sont chargés en particulier de la surveillance de tous les lieux ouverts à la vente des animaux et de viande de boucherie (foires, marchés, abattoirs).

Les médecins civils, les médecins du service général, les médecins des corps de troupe et les agents de l'agriculture peuvent être appelés à concourir à ce service.

Art. 3. — Lorsqu'une maladie est signalée dans une localité, le Maire, l'Administrateur ou le Commandant de poste dont elle dépend, fait constater par un des fonctionnaires énumérés à l'art. 2 si cette affection est une des maladies contagieuses prévues à l'art. 1^{er} et, dans l'affirmative, en informe immédiatement le Lieutenant-Gouverneur et fait prendre d'urgence les mesures d'isolement et de désinfection prescrites.

Art. 4. — Après la constatation de la maladie, le Lieutenant-Gouverneur de la Colonie prend, s'il est nécessaire, un arrêté portant déclaration d'infection qui indique l'application, dans un périmètre déterminé, des mesures jugées applicables, prescrites au titre II, ainsi que les conditions d'application de ces mesures.

Article 5. — Après la promulgation de l'arrêté portant déclaration d'infection, tout propriétaire, détenteur ou gardien d'un animal atteint ou soupçonné d'être atteint est tenu d'en faire, dans le plus bref délai, la déclaration à l'administration.

L'animal atteint ou soupçonné, doit être, en même temps, isolé des autres animaux.

La déclaration et l'isolement sont également obligatoires pour tout animal mort d'une maladie contagieuse ainsi que pour tout animal abattu qui, à l'ouverture du cadavre, est reconnu atteint ou suspect d'une maladie contagieuse.

Article 6. — Doivent être considérés comme suspects, les animaux atteints de maladies non caractérisées, mais prenant un caractère envahissant.

Sont considérés comme contaminés ceux qui auront cohabité avec des animaux atteints de maladies contagieuses et, pour la peste bovine, la rage, la morve et la péripneumonie contagieuse, ceux qui auront subi le contact d'animaux, de personnes ou d'objets qui auront été eux-mêmes en contact avec des contagieux.

Dans les deux cas, la déclaration est obligatoire.

Article 7. — Les cadavres ou débris de cadavres des animaux morts ou abattus comme atteints de maladies contagieuses doivent être détruits par le feu ou enfouis à une certaine profondeur dans un terrain situé sous le vent à 500 mètres au moins de toute habitation, et entouré d'une clôture suffisante pour en défendre l'accès aux animaux.

Aucune récolte de fourrage ne pourra y être effectuée.

Les locaux où ont séjourné les animaux atteints de maladies contagieuses seront désinfectés ou détruits par le feu, s'ils ne peuvent être désinfectés.

Les cours, enclos ou pâturages infectés seront interdits pendant un temps déterminé.

Article 10. — Les Lieutenants-Gouverneurs déterminent par des arrêtés les mesures à prendre à l'égard des animaux soumis à l'importation et à l'exportation par terre.

Lorsqu'aucune maladie n'aura été signalée à la frontière, les animaux entreront librement.

Toutefois, les conducteurs d'animaux seront astreints à les présenter au poste le plus voisin de la route suivie par eux. Le Commandant de poste s'assurera de leur bon état sanitaire, en fera le recensement et délivrera un laissez-passer qui, en cours de route, devra être présenté aux autorités et en recevoir le visa.

Article 16. — Lorsque l'existence de la péripneumonie est constatée dans une localité, le Lieutenant-Gouverneur prend un arrêté portant déclaration d'infection des locaux et enclos dans lesquels se trouvaient les animaux malades.

Article 17. — Toutefois, le Lieutenant-Gouverneur peut, sur l'avis du vétérinaire local, autoriser la circulation, dans le territoire de la localité, des animaux de travail qui ont été exposés à la contagion, quand ceux-ci sont jugés indispensables pour la culture et les transports. Il peut également autoriser la vente de ces animaux pour la boucherie.

Dans ce cas, l'abatage a lieu dans la localité même, sous la surveillance de l'Administration. La chair des animaux atteints de péripneumonie peut être livrée à la consommation si l'état général des malades est satisfaisant. Les peaux, issues et abats seront enfouis.

Article 18. — Lorsque la péripneumonie a pris ou menace de prendre un caractère envahissant, la déclaration d'infection prévue peut comprendre le territoire entier d'une localité ou d'un cercle.

Le Lieutenant-Gouverneur peut interdire l'accès des territoires déclarés infectés, la tenue des foires et concours.

Article 19. — La déclaration d'infection ne peut être levée que lorsqu'il s'est écoulé un délai de six mois sans qu'il se soit produit un cas nouveau de péripneumonie.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur retirant une concession provisoire à Conakry.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté local du 13 avril 1912, réglementant les concessions domaniales à la Guinée française ;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 25 novembre 1913,

(1) Arrêté du 18 janvier 1906.

ARRÊTE :

Article premier. — Est rapporté l'arrêté du 21 septembre 1907 accordant à Abdoulaye Williams la concession provisoire de la parcelle 33 du lot 64 de Conakry.

Art. 2. — Ledit terrain fait retour à l'Etat, libre de toutes charges.

Art. 3. — Le présent arrêté sera communiqué, enregistré et publié au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 26 novembre 1913.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général p. i.,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
DU MAZEL.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu le décret du 23 octobre 1904, sur le Domaine de l'Etat ;

Vu le décret du 24 juillet 1906, sur le régime de la propriété foncière ;

Vu les procès-verbaux de constatation de mise en valeur établis par la Commission des concessions ;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 25 novembre 1913,

ARRÊTE :

Article premier. — Les terrains ci-après désignés sont attribués à titre définitif aux concessionnaires dont la liste suit :

NOMS des CONCESSIONNAIRES	SITUATION des TERRAINS	LOTS	PAR- CELLES	SUPER- FICIES	DATE des TITRES PROVISOIRES
Turpin frères...	Conakry....	48	5	Mét. car. 479	29 octobre 1912.
Société Commer- ciale de l'Ouest Africain	Farmoréah.	"	"	1.380	16 février 1910.
Foufounis.....	Bissikrima.	40 & 55	"	1.200	17 janvier 1911.
Joseph Turqui..	Bissikrima.	95	"	600	17 janvier 1911.
Férès Abdou...	Bissikrima.	77	"	600	17 janvier 1911.

Art. 2. — Sur la proposition d'une ampliation du présent arrêté, le Conservateur de la propriété foncière à Conakry fera mutation, au profit des concessionnaires, des immeubles ci-dessus désignés.

Art. 3. — Les concessionnaires, à première réquisition du Conservateur, devront rembourser à la Colonie de la Guinée française les frais d'immatriculation et de bornage, conformément à l'arrêté du Gouverneur Général du 26 octobre 1906 et à l'arrêté local du 22 janvier 1907.

Art. 4. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 26 novembre 1913.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général p. i.,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
DU MAZEL.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur approuvant le transfert de diverses concessions provisoires.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu le décret du 23 octobre 1904, relatif au régime des terres domaniales ;

Le Conseil d'administration entendu, dans sa séance du 25 novembre 1913,

ARRÊTE :

Article premier. — Les concessions provisoires : 1° d'un terrain sur le Marché de Kollangui ; 2° des lots 136 et 150 du plan du vieux Kouroussa, et 3° de la parcelle 3 du lot 81 de Kankan, accordées à la Société Paillard, Haure et Rouanet par arrêtés des 21 février, 15 et 27 mai 1911, lui sont retirées et transférées gratuitement à la Société Paillard et Rouanet aux clauses et conditions de l'arrêté du 13 avril 1912.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, notifié partout où besoin sera et inséré au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 26 novembre 1913.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général p. i.,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
DU MAZEL.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur fixant le taux de l'indemnité de permanence allouée aux fonctionnaires et agents en service au Cabinet du Lieutenant-Gouverneur.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté du Gouverneur Général n° 1547 du 19 octobre 1913, allouant une indemnité de permanence aux fonctionnaires et agents en service dans les Cabinets des Lieutenants-Gouverneurs des Colonies du groupe,

ARRÊTE :

Article premier. — Le taux annuel de l'indemnité de permanence allouée aux fonctionnaires et agents en service au Cabinet du Lieutenant-Gouverneur est fixé comme suit :

- 1° Administrateurs et Chefs de bureaux des Secrétariats Généraux..... 1.200 fr.
- 2° Administrateurs-Adjoints et Sous-Chefs de bureaux des Secrétariats Généraux..... 900 fr.
- 3° Adjoints ou Commis des Affaires Indigènes et Commis principaux ou Commis des Secrétariats Généraux. 360 fr.

Art. 2. — Le présent arrêté qui aura son effet à compter du 26 juillet 1913 sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 28 novembre 1913.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général p. i.,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
DU MAZEL.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur portant modifications au tableau annexé à l'arrêté du 14 avril 1913, fixant les taxes kilométriques pour envois de télégrammes par exprès.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté du 14 avril 1913, fixant les taxes kilométriques à percevoir pour les envois de télégrammes par exprès dans l'intérieur de la Colonie ;

Sur la proposition du Chef de service des Postes et Télégraphes,

DÉCIDE :

Article premier. — Les modifications suivantes sont apportées au tableau de l'arrêté du 14 avril 1913 susvisé en ce qui concerne le bureau de Beyla :

Distance de Beyla à...

{	Guéasso, 96 kilomètres au lieu de 196 ;
	Soukouralla, 92 kilomètres au lieu de 102.

Supprimer N'Zébéla, 110 kilomètres.

Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Conakry, le 2 décembre 1913.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :

Le Secrétaire général p. i.,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
DU MAZEL.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission pour procéder à l'évaluation des indemnités à accorder en cas de réquisitions militaires.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu les articles 17 et 18 de l'arrêté n° 672/10 de M. le Gouverneur Général, en date du 23 juin 1910, au sujet des réquisitions militaires,

ARRÊTE :

Article premier. — Une Commission composée de :

MM. Coindard, Administrateur-adjoint de 1^{re} classe, président ;

Le Sous-Intendant, chargé de la Sous-Intendance de Conakry, membre militaire désigné par le Commandant militaire de la Guinée ;

Boudaud, Adjoint principal des Affaires Indigènes, membre civil,

procèdera à l'évaluation des indemnités à accorder en cas de réquisitions militaires et fixera, en ce qui concerne les indigènes, les tarifs à payer pour les journées de personnel ou d'animaux et pour les moyens de transport requis.

Art. 2. — La Commission fonctionnera dans les conditions prévues par l'arrêté du Gouverneur Général du 23 juin 1910.

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 4 décembre 1913.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :

Le Secrétaire général p. i.,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
DU MAZEL.

ERRATUM

Au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française, n° 463, du 25 octobre 1913 : « Arrêté du 25 septembre 1913, allouant une indemnité de logement aux Administrateurs et au personnel des Affaires indigènes qui ne reçoivent pas le logement en nature. »

Page 955, 2^e colonne :

Au lieu de :

Art. 4. — Les Lieutenants-Gouverneurs du Sénégal, de la Guinée, le Directeur des Finances et de la Comptabilité sont chargés.....

Lire :

Art. 4. — Les Lieutenants-Gouverneurs du Sénégal, de la Guinée, le Directeur des Finances et de la Comptabilité et le Commissaire du Gouvernement général en Mauritanie sont chargés.....

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Nominations, mutations, etc.

(Insertions sommaires).

Administrateurs

Par décret,

En date du 30 octobre 1913 :

Ont été nommés dans le personnel des Administrateurs des Colonies, pour compter de cette même date :

A l'emploi d'Administrateur de 3^e classe :

.....
M. Legeay (Charles),
.....
administrateur-adjoint de 1^{re} classe.

A l'emploi d'Administrateur-adjoint de 2^e classe :

.....
M. Humblot (Paul),
.....
administrateur-adjoint de 3^e classe.

Travaux publics

Par arrêté ministériel,

En date du 17 octobre 1913 :

M. Quillacq (Pierre-Paul), ingénieur de 3^e classe à titre provisoire du cadre général des Travaux publics des Colonies, a été classé définitivement dans ledit cadre et nommé ingénieur de 2^e classe.

ACTES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Nominations, mutations, etc.

(Insertions sommaires).

Par arrêtés et décisions du Gouverneur général,

Affaires indigènes

En date du 10 novembre 1913 :

Sont admis à prendre part aux épreuves écrites du concours qui aura lieu les 15-16 décembre 1913, les adjoints principaux et adjoints des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française dont les noms suivent :

MM. Rogue (Gabriel), adjoint principal de 3^e classe;

Mary (Gaston), adjoint de 1^{re} classe;

Santoni (François), —

Garnier (Médéric), —

Guinault (Adrien), —

Brière de l'Isle (Benjamin), —

Tramond (Marcel), —

Imprimerie du Gouvernement

En date du 7 novembre 1913 :

M. Perrin (Joseph-Henri-Alphonse) est nommé ouvrier d'Imprimerie de 3^e classe, pour compter du 29 octobre 1913, veille du jour de son embarquement pour la Colonie.

M. Perrin, ouvrier d'Imprimerie de 3^e classe, nouvellement agréé, est affecté à la Guinée.

Postes et Télégraphes

En date du 6 novembre 1913 :

Les candidats ci-après désignés sont admis à subir les épreuves du concours pour l'emploi de commis de 5^e classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française qui aura lieu le 15 décembre 1913 :

MM. Diop Maseyla;

Roudil (Marcel).

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

Nominations, mutations, etc.

(Insertions sommaires).

Par décisions du Gouverneur de la Guinée,

Administration de cercle

En date du 2 décembre 1913 :

M. Courtade, sergent major de l'Infanterie de Marine H. C., est nommé chef du district de N'Zérékoré (Région militaire), pour compter du 6 octobre 1913.

Affaires politiques et indigènes

En date du 24 novembre 1913 :

Balou Madi Doukara, est nommé chef du village de Béléya (province de Missirah, cercle de Dinguiraye), en remplacement de Doura Sawane, révoqué.

En date du 25 novembre 1913 :

Les cantons de Sibali et de Calecsé sont réunis en un canton unique qui portera le nom de canton de Sibali (cercle de Boffa). Le nouveau canton comprend les villages suivants : Sibali, Calecsé, Tatéma, Dinkania et Tadi.

Lamina Bangoura est nommé chef du nouveau canton de Sibali.

Sont nommés :

Bokary Camara, chef du canton de Samancira (cercle de Boffa), en remplacement de Alfa Camara, révoqué;

Lamina Touré, chef du canton de Kolonkolafoton (province de Tougoufili, cercle de Boffa), en remplacement de Lamina Demba, décédé;

Salia Camara, chef du canton de Conibali (Koba, cercle de Boffa), en remplacement de Momo Camara, révoqué.

En date du 4 décembre 1913 :

Sont nommés :

Kandé Touré, Sekhou Dorami, Yanfara Touré, Lamina Fofana, Tanondi, Lamina Cissé, chefs des carrés de la ville de Conakry, et chargés en cette qualité de l'établissement des rôles d'impôt et de la perception de la taxe de capitation sous le contrôle de l'Administrateur-Maire.

En date du 5 décembre 1913 :

Sory Dara (statut musulman), assesseur titulaire près le tribunal de subdivision de Mamou et Sory Foulah (statut musulman), assesseur supplémentaire près la même juridiction sont relevés de leurs fonctions.

Sont nommés :

Alfa Mamadou (statut musulman), assesseur titulaire près le tribunal de subdivision de Mamou, en remplacement de Sory Dara, destitué;

Modi Mama (statut musulman), assesseur supplémentaire près le tribunal de subdivision de Mamou, en remplacement Sory Foulah, destitué.

Agence spéciale

En date du 2 décembre 1913 :

M. Bertrand, adjudant de l'Infanterie coloniale H. C., est nommé agent spécial à N'Zérékoré (Région militaire), en remplacement du sergent Micaelli.

Chambres de Commerce

En date du 4 décembre 1913 :

Une Commission composée de :

MM. le Délégué de l'Administrateur du cercle, président;
Bouhet (Raoul);
Garrigues (Valentin); } membres notables français,
Levêque (Edgard),

est chargé de procéder à la révision de la liste électorale de la Chambre de Commerce de Kankan, conformément aux dispositions de l'article 16 de l'arrêté susvisé du 21 juin 1911.

Cette Commission se réunira sur la convocation de son président.

Commissariat de Police.

En date du 23 novembre 1913 :

M. Quintrie Lamothe, adjoint principal de 3^e classe des Affaires indigènes est nommé commissaire de police de Kouroussa, en remplacement de M. Piérre, adjoint principal de 3^e classe des Affaires indigènes, en instance de départ en congé.

Commission des concessions

En date du 24 novembre 1913 :

M. Lombardy, commerçant à Beyla, est désigné comme membre *ad hoc* de la Commission des concessions, en remplacement du membre titulaire intéressé dans une demande de concession soumise à l'examen de la Commission.

En date du 29 novembre 1913 :

En outre du membre notable désigné à l'occasion de chaque opération par le concessionnaire intéressé, la Commission prévue par les articles 24 et 60 de l'arrêté du 13 avril 1912, et chargée de procéder à l'examen des concessions provisoires sera composée pour le cercle de Kissidougou de la façon suivante :

MM. L'Administrateur commandant le cercle, *président* ;
Durand, adjoint des Affaires indigènes ;
Tourreil, habitant notable, *membres*.

M. Quintrie, adjoint principal des Affaires indigènes, est nommé membre de la Commission des concessions du cercle de Kouroussa, en remplacement de M. Piérré qui a quitté le cercle.

En outre du membre notable désigné à l'occasion de chaque opération par le concessionnaire intéressé, la commission prévue par les articles 24 et 60 de l'arrêté du 13 avril 1912, et chargée de procéder à l'examen des concessions provisoires, sera composée pour le poste de Tougué de la façon suivante :

MM. L'Administrateur commandant le cercle de Tougué *président* ;
Berton, adjoint des Affaires indigènes ;
Béjani, négociant à Tougué, *membres*.

En date du 4 décembre 1913 :

M. Plaute, commis des Affaires indigènes, est nommé membre de la Commission des concessions du poste de Mali, en remplacement de M. Darracq.

En outre du membre notable désigné à l'occasion de chaque opération par le concessionnaire intéressé, la Commission prévue par les articles 24 et 60 de l'arrêté du 13 avril 1912, et chargée de procéder à l'examen des concessions provisoires, sera composée pour la ville de Conakry de la façon suivante :

MM. le Receveur des Domaines, *président* ;
L'Agent-voyer de la ville de Conakry ;
Guiraud, commerçant notable, *membres*.

Commission d'examen

En date du 22 novembre 1913 :

Une commission composée de :

MM. Bord, administrateur en chef de 1^{re} classe des Colonies, *président* ;
Coindard, administrateur-adjoint de 2^e classe des Colonies, *membre* ;
Boudaud, adjoint principal de 2^e classe des Affaires indigènes, *secrétaire*,
est chargée de convoquer et de réunir les candidats admis à se présenter au concours pour le tableau des propositions pour le grade d'administrateur-adjoint de 3^e classe et de leur faire subir les épreuves écrites qui auront lieu à Conakry les 15 et 16 décembre 1913 dans les conditions stipulées à l'article 8 de l'arrêté du Gouverneur général du 1^{er} novembre 1912.

En date du 1^{er} décembre 1913 :

Une Commission composée de :

MM. Coindard, administrateur-adjoint des Colonies, Chef du Bureau des Affaires indigènes, *président* ;
Aubert, administrateur-adjoint de 3^e classe des Colonies ;
Ali Samba, interprète auxiliaire de 5^e classe, *membres*,

se réunira sur la convocation de son président pour faire subir au candidat interprète Ibrahima Sall, les épreuves prévues à l'article 3 de l'arrêté du Gouverneur général du 19 décembre 1912.

Commission d'hygiène

En date du 4 décembre 1913 :

Il est institué à Labé une Commission d'hygiène dans les conditions prévues à l'article 134 du décret du 31 mars 1897.

Cette Commission est composée de :
L'Administrateur commandant le cercle, *président* ;
Du Médecin de l'Assistance médicale indigène et de trois commerçants désignés par le Lieutenant-Gouverneur.

Il est institué à Siguiri une Commission d'hygiène dans les conditions prévues à l'article 134 du décret du 31 mars 1897.

Cette Commission est composée de :
L'Administrateur commandant le cercle, *président* ;
Du Médecin de l'Assistance médicale indigène et de trois commerçants désignés par le Lieutenant-Gouverneur.

Il est institué à Forécariah une Commission d'hygiène dans les conditions prévues à l'article 134 du décret du 31 mars 1897.

Cette Commission est composée de :
L'Administrateur commandant le cercle, *président* ;
Du Médecin de l'Assistance médicale indigène et de trois commerçants désignés par le Lieutenant-Gouverneur.

Il est institué à Dabola une Commission d'hygiène dans les conditions prévues à l'article 134 du décret du 31 mars 1897.

Cette Commission est composée de :
L'Administrateur commandant le cercle, *président* ;
Du Médecin de l'Assistance médicale indigène et de trois commerçants désignés par le Lieutenant-Gouverneur.

Il est institué à Beyla une commission d'hygiène dans les conditions prévues à l'article 134 du décret du 31 mars 1897.

Cette Commission est composée de :
L'Administrateur commandant le cercle, *président* ;
Du Médecin de l'Assistance médicale indigène et de trois commerçants désignés par le Lieutenant-Gouverneur.

Congés

En date du 54 novembre 1913 :

Un congé administratif de 6 mois, à solde entière d'Europe, pour en jouir à Oran, est accordé à M. Piérré, adjoint principal de 3^e classe des Affaires indigènes, qui compte 28 mois et 27 jours de séjour ininterrompu dans la colonie.

En date du 25 novembre 1913 :

Un congé de convalescence de 6 mois, à solde entière d'Europe, pour en jouir à Bourg-la-Reine (Seine), est accordé à M. Robert (Charles), adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, qui compte 10 mois de séjour ininterrompu dans la colonie.

En date du 29 novembre 1913 :

Un congé de convalescence de 6 mois à solde entière d'Europe, pour en jouir à Murzo (Corse), est accordé à M. Nivaggioli (Jacques), préposé de 3^e classe des Douanes, qui compte 27 mois de séjour ininterrompu dans la colonie.

Un congé de convalescence de 6 mois, à solde entière d'Europe, pour en jouir à Rivesaltes (Pyrénées Orientales), est accordé à M. Lebreau, préposé de 4^e classe des Douanes qui compte 13 mois de séjour ininterrompu dans la colonie.

Un congé de convalescence de 6 mois, à solde entière d'Europe, pour en jouir à Vercel (Doubs), est accordé à M. Prêtre, sous-brigadier des Douanes, qui compte 25 mois de séjour ininterrompu dans la colonie.

Un congé de convalescence de 6 mois, à solde entière d'Europe, pour en jouir à Monbazillac (Dordogne), est accordé à M. Baysselance, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, qui compte 23 mois et 22 jours de séjour ininterrompu dans la colonie.

Douanes

En date du 24 novembre 1913 :

La démission de son emploi offerte par le préposé auxiliaire indigène de 2^e classe des Douanes Amadou Bassirou, de la brigade de Conakry, est acceptée, à compter du 1^{er} décembre 1913.

En date du 27 novembre 1913 :

Le préposé de 4^e classe des Douanes Maestrati, de la brigade de Conakry, est nommé en sous-ordre au bureau d'Hérémakono (cercle de Faranah).

Une permission d'absence de 8 jours avec solde de présence pour en jouir à Conakry, est accordée au laptot de 2^e classe des Douanes Ya Moussa, m^{le} 423, du poste de Dubréka (cercle de Dubréka).

La démission de son emploi offerte par le préposé auxiliaire indigène de 1^{re} classe des Douanes Mody Diawara de la brigade de Conakry, est acceptée, à compter du 1^{er} décembre 1913.

En date du 29 novembre 1913 :

Le préposé indigène de 4^e classe des Douanes Camara J. L., en sous-ordre à Victoria (cercle de Boké), est élevé sur place à la 3^e classe de son emploi, pour compter du 1^{er} décembre 1913, en remplacement du préposé Sy Antoine.

Le préposé indigène de 3^e classe des Douanes Sy Antoine, de la brigade de Conakry, est élevé sur place à la 2^e classe de son emploi, pour compter du 1^{er} décembre 1913, en remplacement du préposé Bassirou Amadou, démissionnaire.

Le préposé indigène de 2^e classe des Douanes Adolphe Ly, chef du poste de Mo-Taïrono, est élevé sur place à la 1^{re} classe de son emploi, pour compter du 1^{er} décembre 1913, en remplacement de Mody Diawara, démissionnaire.

Le préposé indigène de 4^e classe des Douanes Lamine Philippe, en sous-ordre à Laya (cercle de Forécariah), est élevé sur place à la 1^{re} classe de son emploi, pour compter du 1^{er} décembre 1913, en remplacement du préposé Fons Joseph.

Le préposé indigène de 3^e classe des Douanes Fons Joseph, en sous-ordre à N'Zo (Région militaire), est élevé sur place à la 2^e classe de son emploi, pour compter du 1^{er} décembre 1913, en remplacement du préposé Adolphe Ly, nommé à la classe supérieure.

Le préposé de 4^e classe des Douanes Ducasse, de la brigade de Conakry, est appelé à continuer ses services en sous-ordre au bureau de Nongoa (Région militaire).

Eclairage électrique

En date du 24 novembre 1913 :

La Commission prévue à l'article 16 de l'arrêté du 23 avril 1913, et chargée de vérifier les installations d'éclairage électrique des abonnés, est composée de la façon suivante :

Un fonctionnaire des Travaux publics,

Un des deux électriciens de la ville, choisi par l'Administrateur-Maire,

Un membre de la Commission municipale, désigné par l'Administrateur-Maire.

En date du 26 novembre 1913 :

Sont nommés pour faire partie de la Commission chargée de vérifier les installations électriques dans toute la ville de Conakry :

MM. Houard, chef électricien de la ville, en qualité de *président*;

Dubot, de la Commission municipale, en qualité de *membre*.

Enseignement

En date du 2 décembre 1913 :

M. Genevois, directeur de l'Ecole régionale de Conakry, est chargé des cours d'adultes précédemment faits par M. Bonnet.

Gardes de cercle

En date du 24 novembre 1913 :

Les gardes de cercle de 2^e classe Mamodou Konaté, m^{le} 66 et Bocary Doubouya, m^{le} 59, en service à la Police municipale de Conakry, passent au service des prisons et du pénitencier.

En date du 27 novembre 1913 :

Les gardes de cercle ci-après désignés, du cercle de Koumbia, sont admis à la haute-paie, savoir :

a) de 0 fr. 20 :

Le brigadier chef de 1^{re} classe Yesouf Térébine, m^{le} 588, à compter du 21 juillet 1913.

b) de 0 fr. 15 :

Le brigadier de 1^{re} classe Sibiry Diallo, m^{le} 512, à compter du 16 juin 1913.

c) de 0 fr. 10 :

Le garde de 1^{re} classe Mamadou Mara, m^{le} 310, à compter du 1^{er} mars 1913.

Le garde de 1^{re} classe Diara Koné, m^{le} 503, le clairon Moussa Koné, m^{le} 504, le garde de 2^e classe Birahima Kondé, m^{le} 502, à compter du 1^{er} juin 1913.

Le garde de 2^e classe Samba Diallo, m^{le} 518, à compter du 16 juin 1913.

Santigui N'Daw, m^{le} 524, à compter du 17 juillet 1913 :

Abdoulaye Samba, m^{le} 510, à compter du 11 juillet 1913.

En date du 1^{er} novembre 1913 :

Sont agréés comme gardes de cercle de 2^e classe, pour compter du 7 novembre 1913, et affectés :

Au peloton dépôt de Conakry :

L'ex-caporal de tirailleur Lamini Diakié et les ex-tirailleurs de 1^{re} classe Tienkessin Diarasoba, Tiécoura Touré, Bocari Toungala et Massa Kamara.

Indemnité

En date du 2 décembre 1913 :

L'indemnité de permanence sera allouée au fonctionnaire chargé au 2^e bureau du Cabinet du Lieutenant-Gouverneur de l'administration des gardes de cercle.

Interdiction de séjour

En date du 18 novembre 1913 :

Le séjour du cercle de Boké est interdit pendant 2 ans à la femme Benty Daramé, à partir du 18 novembre 1913, date de sa libération.

En date du 2 décembre 1913 :

Le séjour du territoire du poste administratif indépendant de Mamou est interdit pendant un an, au nommé Sory Foula, à partir du 16 novembre 1913, date de sa libération.

Interprètes

En date du 1^{er} décembre 1913 :

L'interprète stagiaire Kaba Touré, en service H. C. au Tribunal de 1^{re} instance de Conakry, est réintégré dans le cadre des interprètes de la Guinée, et mis à la disposition de l'Administrateur de Kouroussa.

En date du 5 décembre 1913 :

Ibrahima Sall est nommé interprète stagiaire, placé hors cadres, et détaché au Tribunal de 1^{re} instance de Conakry.

Ibrahima Sall sera payé par le Budget général (en remplacement numérique de Kaba Touré, réintégré).

Justice

En date du 22 novembre 1913 :

M. de Mazérat, cessera, à compter du jour de la notification de la présente décision de remplir à titre permanent les fonctions d'huissier dans l'étendue du cercle de Forécariah.

En date du 5 décembre 1913 :

M. Garnier, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes est chargé de remplir les fonctions de Ministère public à l'audience foraine qui se tiendra à Mamou dans le courant du mois de décembre 1913.

Permissions d'absence

En date du 27 novembre 1913 :

Une permission de d'absence de 8 jours à solde entière, est accordée au facteur des Postes et Télégraphes Aly Touré de Conakry, pour en jouir à Pharmoréah.

En date du 2 décembre 1913 :

Une permission d'absence de 15 jours à solde entière est accordé au nommé Mamadou Touré, ouvrier imprimeur, à l'Imprimerie du Gouvernement, pour se rendre à Forécariah.

En date du 5 décembre 1913 :

Une permission d'absence de 20 jours avec solde coloniale dégagée de tous accessoires, est accordée à M. Lirman, adjoint principal des Affaires indigènes en service à Kadé (cercle de Koumbia), pour se rendre à Labé.

Porteur de contraintes

En date du 1^{er} décembre 1913 :

M. Lamotte, commis principal des Secrétariats généraux est désigné pour remplir les fonctions de porteur de contraintes à Conakry, pendant l'absence de M. Vigneaud, qui a quitté la Colonie.

Postes et Télégraphes

En date du 22 novembre 1913 :

Est acceptée la démission de son emploi offerte par le facteur auxiliaire des Postes et Télégraphes Samba Soumah.

L'indigène Kankouré Touré est agréé en qualité de facteur auxiliaire des Postes et Télégraphes à la solde annuelle de 500 francs et désigné pour servir à Conakry.

En date du 29 novembre 1913 :

M. Crespin, commis de 2^e classe à Conakry est désigné pour gérer le bureau des Postes et Télégraphes de Bissikrima, en remplacement de M. Diop Edouard, commis principal évacué sur l'hôpital Ballay. A sa sortie de l'hôpital M. Diop, sera affecté à Conakry.

L'indigène Oulemba Keita est nommé facteur auxiliaire des Postes et Télégraphes à la solde annuelle de 500 francs et affecté à Conakry.

Le nommé Ya Moussa Silla est agréé en qualité de mécanicien stagiaire des Postes et Télégraphes à la solde annuelle de 1,200 francs et affecté à l'atelier de Conakry.

Le soldat télégraphiste Franco, sorti de l'hôpital Ballay, où il était en traitement, est affecté au bureau de Conakry.

Révocation

En date du 24 novembre 1913 :

M. Doura Sawane dit Alfa Abdourahmane, chef du village de Béléya (province de Missirah, cercle de Dinguiraye), est révoqué pour concussion).

En date du 25 novembre 1913 :

Sont révoqués :

Alfa Camara, chef du village de Samancira (province de Lakhata, cercle de Boffa);

Momo Camara, chef du canton de Conibali (province de Koba, cercle de Boffa).

En date du 27 novembre 1913 :

Le garde de cercle de 2^e classe Maran Mangassa, m^{le} 628, en service à Dubréka, est révoqué, à compter du 1^{er} novembre 1913, date son incarcération à Dubréka.

En date du 1^{er} décembre 1913 :

Bangali Oularé, chef du canton de Bouyé (cercle de Kissidougou), est révoqué.

En date du 4 décembre 1913 :

Le garde de cercle de 2^e classe Terna Kamara, m^{le} 666, en service à Kouroussa, est révoqué de son emploi, à compter du 1^{er} décembre 1913.

CHEMIN DE FER DE LA GUINÉE FRANÇAISE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

D'EXPLOITATION

(Suite et fin)

MÉCANICIENS et CHAUFFEURS

CHAPITRE PREMIER

ATTRIBUTIONS — RESPONSABILITÉS

ARTICLE PREMIER. — Les *Mécaniciens* sont chargés de la conduite et, en cours de route, de l'entretien des machines qui leur sont confiées.

Ils doivent assurer, en ce qui les concerne, la marche régulière des trains, conformément aux horaires approuvés.

Les *Chauffeurs* sont spécialement chargés de l'alimentation du foyer, de la manœuvre du frein à main et du nettoyage de la machine : ils sont placés sous les ordres immédiats des *Mécaniciens*.

Dans certains cas, des machines isolées circulent sur la voie sans être accompagnées d'un Agent de l'Exploitation, le *Mécanicien* assume alors la même *responsabilité* qu'un Chef de Train au point de vue de la circulation : il doit prendre toutes les mesures de sécurité prescrites aux Chefs de Train.

Les *Mécaniciens* et les *Chauffeurs* sont *responsables* de tous les faits de leur service.

ARTICLE 2. — Les *Mécaniciens* et *Chauffeurs* sont sous les ordres directs des *Chefs*, *Sous-Chefs de Dépôt* et des *Chefs-Mécaniciens*.

Dans les gares, ils sont sous les ordres des Chefs de Gare ou de leurs suppléants, pour tous les mouvements et les manœuvres ; ils reçoivent également de ceux-ci les avis concernant la marche des machines isolées.

Les ordres donnés par les Chefs de Gare, concernant la marche des trains, les changements dans l'horaire, les croisements, la sécurité, etc., doivent être formulés par écrit.

Les *Mécaniciens* ont le devoir strict de s'y conformer.

En route, les *Mécaniciens* et les *Chauffeurs* sont sous les ordres des Chefs de Trains, en ce qui concerne les mouvements à faire en dehors des gares.

ARTICLE 3. — Les *Mécaniciens* et les *Chauffeurs* doivent connaître, dans tous leurs détails, les *Règlements relatifs aux signaux* (Chapitres I, II, III et IV du Règlement Général de l'Exploitation).

ARTICLE 4. — Les *Mécaniciens*, lorsqu'ils sont en service, doivent être munis :

- 1° De deux drapeaux rouges et de deux drapeaux verts ;
- 2° D'une lanterne à verre blanc, rouge et vert ;
- 3° D'un briquet ou d'allumettes chimiques ;
- 4° Du tableau de la marche des trains ;
- 5° D'un exemplaire du présent Règlement et du Règlement des Signaux ;
- 6° D'une montre bien réglée leur appartenant.

ARTICLE 5. — Les *Mécaniciens* doivent s'assurer que les lanternes de leur machine sont en bon état ; ils sont chargés de l'éclairage, en temps utile, de ces lanternes.

ARTICLE 6. — Avant le départ du dépôt, le *Mécanicien* doit faire, avec le plus grand soin, l'inspection de la machine, et s'assurer qu'elle est en état de bien fonctionner.

Il doit vérifier si les approvisionnements d'eau, de combustible et de graissage sont complets. Il est tenu de visiter notamment les essieux, les roues, les bandages, les clavettes, les boulons et les goupilles des pièces du mouvement, les appareils d'alimentation et les freins.

Si le train est composé de matériel pourvu du frein automatique, il doit, d'accord avec le visiteur de service, en faire l'essai et s'assurer que le frein fonctionne dans de bonnes conditions.

Il doit faire lui-même le graissage des divers organes de sa machine.

ARTICLE 7. — Lorsqu'une machine est en *stationnement prolongé* le régulateur doit être *fermé* ; l'appareil de *changement de marche* mis au *point mort*, les *robinets purgeurs ouverts* et le *frein serré*.

ARTICLE 8. — Pendant les stationnements, le *Mécanicien* et le *Chauffeur* ne doivent *pas s'absenter en même temps*, sauf lorsqu'il y a un Agent spécialement préposé à la surveillance des machines en feu.

ARTICLE 9. — Aucun mouvement de machine ne doit avoir lieu dans une gare sans l'autorisation du Chef de Gare ou de son suppléant.

ARTICLE 10. Le *Mécanicien* doit annoncer chaque mouvement de sa machine par un *coup de sifflet* avant d'ouvrir son régulateur.

Il ne doit jamais mettre sa machine en marche, ni mouvoir l'appareil de changement de marche, ni desserrer les freins, avant de s'être assuré que personne n'est exposé à être atteint par les roues ou par le mécanisme.

ARTICLE 11. — Les manœuvres et les mouvements des trains et des machines dans les gares et dans les Dépôts doivent s'exécuter toujours à *petite vitesse* et avec la plus grande prudence.

Les *Mécaniciens* doivent démarrer sans secousses et éviter, autant que possible, les arrêts trop brusques.

ARTICLE 12. — Au départ et à l'arrivée des trains et dans les manœuvres, les machines sont toujours *attetées* et *dételées* par les Agents des gares.

ARTICLE 13. — Les machines locomotives doivent toujours être placées *en tête* des trains.

Il ne peut être dérogé à cette disposition que dans les cas suivants :

- 1° Manœuvres exécutées dans les gares ou dans le voisinage des gares ;
- 2° Distribution et reprise du matériel sur les voies situées en dehors des gares ;
- 3° Mouvement des trains de service, pour transport de matériaux ;
- 4° Secours à donner aux trains de toute nature.

Dans ces divers cas, la vitesse de marche d'un train poussé par une machine à l'arrière ne doit pas dépasser 10 kilomètres à l'heure.

ARTICLE 14. — Les machines placées en tête des trains ne peuvent circuler *cheminée en arrière* que dans les cas ci-après :

- 1° Service des trains ayant au plus 50 kilomètres de parcours ;
- 2° Renfort aux trains ;
- 3° Service de secours ;
- 4° Manœuvres dans les gares ou dans le voisinage des gares ;
- 5° Distribution ou reprise du matériel sur les voies ;
- 6° Traction des trains de service ;
- 7° Circulation des machines isolées.

Dans tous les cas énumérés ci-dessus la vitesse ne doit pas excéder 20 kilomètres à l'heure, que la machine soit *attelée* à un train, ou qu'elle circule *isolément*.

Ces prescriptions ne s'appliquent qu'aux machines placées en tête des trains.

En cas de *double traction*, la machine d'adjonction placée en queue d'un train peut circuler indistinctement *cheminée en avant* ou *en arrière* quels que soient le parcours et la nature des trains.

La vitesse des trains est indiquée par le tableau de la marche des trains, pour les trains réguliers et facultatifs, et par un ordre spécial de marche pour les trains spéciaux.

CHAPITRE II

CIRCULATION DES TRAINS ET DES MACHINES

ARTICLE 15. — Le signal de départ des trains est donné dans les gares par le Chef de Gare ou son suppléant, au moyen d'un coup de sifflet de poche et transmis au Mécanicien par le Chef de Train, au moyen d'un coup de cornet.

En ce qui concerne les machines isolées ou les trains de service, le signal est donné par le Chef de Gare à proximité de la machine. Ce signal est transmis verbalement au Mécanicien par l'Agent chargé d'accompagner la machine.

Toutefois, si la machine ne doit pas être accompagnée d'un Agent de l'Exploitation, le Chef de Gare doit donner verbalement l'ordre de départ au Mécanicien.

Dans aucun cas, un Mécanicien conduisant un train, quelle qu'en soit la nature, ne doit se mettre en marche, au départ d'une gare, avant que le signal de départ lui ait été donné dans les conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 16. — Au départ, le démarrage des machines doit se faire lentement et sans choc.

De même, en cours de route, lorsqu'on a dû ralentir, le Mécanicien doit attendre que les freins soient desserrés et que les ressorts de traction se soient détendus pour ouvrir son régulateur afin de reprendre la vitesse voulue.

ARTICLE 17. — Pendant la marche, le Mécanicien et le Chauffeur doivent, toutes les fois que leur présence n'est pas nécessaire sur d'autres parties de la machine, se tenir, le premier à la portée de son régulateur, le second à l'extérieur de la manivelle du frein.

ARTICLE 18. — Le Mécanicien et le Chauffeur doivent, au moment du démarrage, et fréquemment en route, porter leurs regards en arrière pour constater qu'il ne leur est pas fait de signal d'arrêt par les Agents du train.

ARTICLE 19. — Le Mécanicien doit surveiller constamment toutes les parties de sa machine, et notamment le niveau d'eau de la chaudière, la tension de la vapeur, le feu du foyer et les appareils d'alimentation.

Il veille à ce que rien n'embarrasse la manœuvre du frein. Il ne doit, sous aucun prétexte, changer les points d'arrêts des ressorts de soupapes de sûreté pour obtenir une pression supérieure à la pression normale.

ARTICLE 20. — La marche de la machine doit être régulière.

Le Mécanicien ne doit pas arriver aux gares avant l'heure réglementaire.

ARTICLE 21. — Aux abords de tous les points où les trains doivent franchir des aiguilles, les Mécaniciens devront être maîtres de leur vitesse, de manière à pouvoir s'arrêter au premier signal d'arrêt.

ARTICLE 22. — Aux gares, les Mécaniciens devront prendre leurs mesures pour ne pas dépasser le point de stationnement ordinaire des trains.

ARTICLE 23. — Les Mécaniciens conduisant des trains spéciaux non annoncés ou des machines isolées doivent redoubler de précautions.

Ils doivent siffler fréquemment à l'approche des gares et des tranchées en courbe.

ARTICLE 24. — Si, par suite d'impuissance accidentelle de la machine, de surcharge, de l'état du temps ou autres circonstances exceptionnelles, le Mécanicien juge qu'il est nécessaire, pour maintenir sa marche à la vitesse réglementaire ou pour récupérer le temps perdu, de laisser des wagons à marchandises dans une gare intermédiaire, il doit en faire la demande au Chef de Train ; les wagons à laisser doivent toujours être désignés par ce dernier, qui en mentionnera, sur le bulletin de traction, les motifs tels qu'ils lui seront donnés par le Mécanicien.

ARTICLE 25. — Toutes les fois qu'un Mécanicien aperçoit devant lui un train ou une machine en marche sur la même voie, alors même que cette voie ne serait pas couverte par des signaux, il doit s'en tenir à une distance de 100 mètres au moins et ralentir lorsqu'il le perd de vue dans les courbes.

ARTICLE 26. — Lorsque pour un motif quelconque, une marche isolée vient à s'arrêter en cours de route, le premier devoir d'un Mécanicien est d'envoyer, à l'arrière, le Chauffeur au pas de course pour faire, à la distance réglementaire, les signaux d'arrêt qui doivent protéger la machine.

Ce devoir doit être immédiatement accompli, sans hésitation, quelque assurance qu'on puisse avoir qu'aucun train, qu'aucune machine ne doit survenir.

ARTICLE 27. — Si le Chauffeur qui se porte à l'arrière d'une machine en détresse, rencontre un Agent de la Voie, il doit le charger de faire les signaux au point convenable, après s'être assuré que cet Agent, dont il a soin de prendre le nom, est muni des signaux nécessaires ; il revient à la machine.

En cas d'empêchement des Agents de la Voie, le Chauffeur reste seul chargé de faire les signaux réglementaires.

ARTICLE 28. — Lorsqu'une machine arrêtée pour une cause quelconque se remet en marche, le Mécanicien peut rappeler le Chauffeur, avant qu'il se soit porté à la distance réglementaire, à moins qu'un train ne soit attendu dans un intervalle de 15 minutes.

Dans ces circonstances, le Chauffeur est rappelé par le Mécanicien, au moyen de quatre coups de sifflets prolongés.

ARTICLE 29. — En cas de détresse d'une machine marchant isolément, le Mécanicien doit, s'il juge que l'aide d'une machine de secours soit nécessaire, en adresser la demande au Chef de Gare la plus voisine.

La demande de secours doit être libellée comme suit :

« Machine n° ... en détresse, arrêtée entre les
« kilomètres par suite de Demande
« machine de secours au dépôt de »

Si le wagon de secours est utile, la demande de secours doit l'indiquer et, dans ce cas, il doit être ajouté :

« Demande machine et wagon de secours au dépôt
« de »

La demande est portée par le Chauffeur ou par un Agent de la Voie.

Si le Mécanicien ne sait pas écrire, ou ne dispose pas du nécessaire pour écrire, il donne verbalement le même libellé au Chauffeur ou à l'Agent de la Voie chargé de transmettre la demande à la gare la plus voisine.

ARTICLE 30. — Toutes les fois qu'une demande de secours a été formulée par un Mécanicien, celui-ci ne devra pas se remettre en marche, ni laisser pousser sa machine par un train ou par une autre machine qui surviendrait avant l'arrivée de la machine de secours.

Il devra toujours couvrir sa machine à l'avant et à l'arrière à la distance réglementaire.

ARTICLE 31. — Les Mécaniciens des machines de secours doivent toujours tenir ces machines en bon état. Elles doivent être constamment approvisionnées de combustible, d'eau, de matières grasses, des outils et agrès nécessaires.

Elle ne prend le wagon de secours que s'il a été demandé.

Le Mécanicien doit conduire la machine avec la plus grande prudence, siffler fréquemment pour prévenir les Agents placés sur la voie ; ralentir dans les courbes, ainsi que sur les divers points où l'étendue de la vue est limitée.

ARTICLE 32. — Toute machine de secours doit s'arrêter à toutes les gares sur son parcours pour y prendre l'ordre écrit de continuer jusqu'à la gare suivante, ou jusqu'au train ou machine en détresse, lorsqu'elle a atteint la gare voisine de ce train.

ARTICLE 33. — Si la machine de secours arrive par l'avant du train à secourir, elle devra prendre, en outre, l'ordre du Chef de Train de venir se mettre en tête, comme il est dit à l'article 147 du Règlement d'Exploitation. A défaut de cet ordre, elle doit attendre le train en détresse qui sera poussé à l'arrière par la machine du train suivant.

Si la machine de secours arrive par l'arrière, elle doit marcher avec précaution, aux abords du point où elle doit trouver le train ou la machine en détresse.

Elle ne devra pousser le train ou la machine que jusqu'au point où une voie d'évitement lui permet de se placer en tête.

Lorsqu'elle ne trouve pas le train au point indiqué par la demande de secours, elle doit continuer, en marchant lentement et avec précaution, jusqu'à la gare suivante, pour y prendre l'ordre du Chef de Gare.

ARTICLE 34. — En cas d'arrêt d'un train par suite de déraillement ou d'obstruction de la voie, la machine de secours, étant venue d'arrière, si lors du rétablissement

de la circulation cette machine n'est pas nécessaire pour pousser le train, elle ne peut pas retourner à la gare en arrière pour rejoindre la gare de secours, mais elle doit suivre le train à 1000 mètres au moins de distance.

Dans ce cas, le Mécanicien a soin de remettre au Chef de Train un avis, contre reçu, adressé au Chef de Gare en avant, pour lui faire connaître que le train est suivi par la machine de secours.

Cet avis doit être remis par le Chef de Train au Chef de Gare, dès qu'il peut communiquer avec lui et avant qu'il ait pu signer le croisement avec un train marchant en sens inverse.

Le Chef de Gare ainsi prévenu ne doit laisser partir de sa gare aucun train ou machine se dirigeant dans ce sens avant l'arrivée de la machine de secours.

ARTICLE 35. — Lorsque la machine d'un train en détresse est hors d'état de fonctionner, toutes les manœuvres doivent être exécutées par le Mécanicien de la machine de secours.

Une fois arrivé à une gare où la machine avariée peut se garer, le Mécanicien de cette machine doit par dépêche, si c'est possible, demander à son Chef de Dépôt les instructions nécessaires pour son retour.

ARTICLE 36. — Lorsque par suite de rupture d'attelage un train se divise en route, les conducteurs, doivent immédiatement serrer leurs freins et, dès qu'ils ont obtenu un ralentissement suffisant pour pouvoir descendre sur la voie sans danger, ils doivent employer tous les moyens en leur pouvoir pour arrêter cette fraction de train, et la couvrir à la distance réglementaire en arrière.

Si le Mécanicien s'aperçoit immédiatement de la rupture, il ne doit pas s'arrêter brusquement, mais seulement réduire sa vitesse avec précaution, de manière à maintenir un certain intervalle entre les deux parties du train.

Dans aucun cas, il ne doit s'arrêter, ni reculer vers la deuxième partie du train, si elle n'est pas en vue et arrêtée.

Si le Mécanicien ne s'aperçoit que tardivement de la rupture et, si, à ce moment, la deuxième partie du train n'est plus en vue, il doit continuer sa marche à la vitesse réglementaire jusqu'à la prochaine gare où il s'arrête pour prendre les instructions du Chef de Gare relativement à la reprise de la portion de train laissée sur la voie.

ARTICLE 37. — Dans aucun cas, le Mécanicien ne doit aller prendre la seconde partie de son train, sans en avoir, au préalable, reçu l'ordre écrit, du Chef de Gare.

ARTICLE 38. — Les points de croisements réguliers des trains circulant sur une voie unique sont déterminés :

1° Pour les trains réguliers et pour les trains facultatifs par le tableau de marche des trains ;

2° Pour les trains spéciaux, par les ordres ou avis remis aux Mécaniciens par les gares de départ ;

3° Pour les trains supplémentaires, par la marche des trains qu'ils doublent, les points de croisements étant les mêmes que pour ceux-ci.

Les points de croisements ainsi fixés ne peuvent être changés que dans les circonstances prévues à l'article 40 ci-après.

ARTICLE 39. — Tout train arrivant à une gare où il doit croiser ou dépasser un autre train, doit s'arrêter avant d'avoir atteint la première aiguille et ne doit pas se remettre en marche avant que le signal de départ lui en ait été donné.

ARTICLE 40. — En règle générale, un train *ne doit pas partir* d'une gare où un autre train doit le croiser, *avant l'arrivée* de ce dernier.

Toutefois, en cas de retard de l'un des deux trains qui doivent se croiser à une gare, le Chef de cette gare de croisement régulier est autorisé, dans des conditions déterminées, à donner l'ordre par écrit au train arrivé le premier de *continuer* jusqu'à la gare suivante, sans attendre l'arrivée du train en retard.

A l'arrivée, à la gare suivante, du train ainsi expédié, le Chef de gare peut, à son tour, faire continuer le train jusqu'à la première gare au delà, et ainsi de suite jusqu'à la gare où le croisement peut avoir lieu.

Dans ces circonstances, l'ordre écrit de continuer jusqu'à la gare suivante doit être donné à chaque gare, par le Chef de Gare au Mécanicien.

Il résulte de là que tout Mécanicien qui reçoit l'ordre de dépasser une gare sans attendre l'arrivée de tous les trains de sens contraire qu'il devait croiser, soit à cette gare, soit avant d'y arriver, doit, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il ait croisé les trains en retard, s'arrêter à chaque gare pour y prendre l'ordre écrit de continuer jusqu'à la gare suivante.

A son arrivée au dépôt, le Mécanicien doit remettre au Chef de Dépôt tous les ordres qui lui ont été donnés dans ces conditions.

ARTICLE 41. — Tous les mouvements que les trains ou les machines peuvent avoir à exécuter en dehors des gares et qui ne rentrent pas dans les cas prévus par le présent Règlement, ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'ordres écrits des Chefs de Gare.

Ces ordres écrits doivent être remis aux Mécaniciens par les Chefs de Gare ou par les Chefs de Train, saufs pour les trains de service. Dans ce dernier cas ils sont inscrits par les Chefs de Gare sur la feuille de marche du Chef de Transport qui est tenu de les communiquer au Mécanicien avant qu'il se mette en marche. Les arrêts non prévus au tableau ou aux ordres spéciaux de marche, ne peuvent avoir lieu, sans un ordre écrit du Chef de Gare ou du Chef de Train.

CHAPITRE III

MESURES D'ORDRE

ARTICLE 42. — Les Mécaniciens doivent s'assurer que leur machine est munie des outils, engins et signaux nécessaires.

Ils sont responsables de ces objets et doivent, en arrivant au dépôt, faire remplacer ceux qui auraient été perdus ou cassés en cours de route.

ARTICLE 43. — Les machines doivent être à la disposition du Chef de Gare dix minutes au moins avant l'heure fixée pour le départ, lorsqu'elles doivent remorquer des trains de voyageurs, et 15 minutes au moins avant cette heure, lorsqu'elles doivent remorquer des trains de marchandises.

ARTICLE 44. — Lorsqu'un Mécanicien arrive à la gare où se termine son service, il doit maintenir la pression de la vapeur à un degré suffisant pour permettre l'exécution des manœuvres nécessaires.

Si ces manœuvres dépassent une durée de vingt minutes il sera délivré, par le Chef de Gare, un bulletin de manœuvre au Mécanicien.

ARTICLE 45. — Sauf le cas de secours, aucune personne autre que le Mécanicien et les Chauffeurs, ne peut monter sur la machine, à moins d'une autorisation spéciale et écrite du Directeur du Chemin de fer.

Les Mécaniciens et les Chefs de Train doivent interdire à toute autre personne de monter sur les machines.

ARTICLE 46. — Certains Agents des services de la Traction et de la Voie, spécialement désignés par un ordre du Directeur, ont également le droit de circuler sur les machines.

ARTICLE 47. — Le nombre de personnes qui peuvent être admises à circuler sur les machines ne doit pas dépasser quatre, Mécanicien et Chauffeur compris.

Protocole d'abornement de la frontière Guinée-Sierra-Leone.

Entre les soussignés :

M. P. SCHWARTZ, capitaine d'infanterie coloniale, commissaire français,

Et M. le capitaine LE MESURIER, district commissioner, commissaire britannique,

Désignés par leurs Gouvernements respectifs pour procéder à l'abornement définitif de la frontière entre la Guinée française et le Sierra-Leone, il est convenu ce qui suit :

Article premier. — Depuis Tembikounda vers l'est, la frontière suit les lignes droites réunissant entre elles les bornes érigées par la Commission franco-britannique de 1896, depuis la borne n° 1, située à proximité de la source de la rivière Tembiko, jusqu'à la borne n° 11, située à la source de la rivière Oudalfou.

Art. 2. — De la borne n° 11, la frontière suit le thalweg de l'Oudalfou jusqu'à son confluent avec la rivière Meli. La borne n° 12 a été érigée à proximité de ce point et sa position est indiquée sur la carte jointe au présent protocole.

Art. 3. — La frontière suit ensuite le thalweg de la rivière Meli jusqu'à son confluent avec le fleuve Moa ou Makona, étant entendu que les îles désignées par les lettres A et B sur la carte ci-annexée restent à la France et que l'île désignée par la lettre C reste à la Grande-Bretagne. La borne n° 13 a été placée au confluent de la Meli et de la Moa, rive française.

Art. 4. — La frontière suit ensuite le thalweg de la Moa ou Makona, jusqu'au point où il rencontre le treizième méridien de longitude Ouest de Paris. Ce point est sur la ligne droite joignant les deux bornes n°s 14 et 15, érigées par les deux Commissaires sur les rives droite et gauche de la Moa. La position des différents îlots dans les environs du treizième méridien, et les droits respectifs des deux nations en ce qui les concerne, sont définis par le plan, à l'échelle de 1/10,000^e, placé dans l'angle de la carte.

Art. 5. — Dans toute la partie de la frontière ci-dessus définie, et en cas de contestations ultérieures, la position des innombrables petits îlots ou rochers existant dans les deux rivières sera fixée par rapport au thalweg. La navigation et la pêche sont libres dans cette partie. L'utilisation de l'énergie hydraulique ne pourra se faire qu'après entente préalable entre les deux Gouvernements.

Art. 6. — La frontière suit ensuite, vers le Sud, le treizième méridien, jusqu'au point où il rencontre la rive gauche de la Moa. Ce point est indiqué par la borne n° 15.

Art. 7. — De ce point, la frontière suit la rive gauche de la Moa jusqu'à son confluent avec la rivière Dongbogbia.

Ce point est indiqué par la borne en pierres sèches n° 16. Il est entendu que ce point ne sera fixé définitivement que lorsque une entente aura pu se faire entre les Gouvernements britannique et libérien, et que, de ce fait, il peut être seulement l'objet d'un petit déplacement.

Art. 8. — Dans la partie de la Moa comprise entre les bornes n°s 15 et 16, le fleuve et les îles appartiennent en entier à la France. Les populations des deux rives ont cependant des droits égaux de pêche dans cette partie.

Art. 9. — Au cas où des discussions s'élèveraient entre les indigènes des deux Colonies elles seront réglées par les autorités locales françaises et britanniques.

Art. 10. — Pendant six mois, à compter de la date du présent protocole, les indigènes vivant sur les territoires transférés auront la liberté de traverser la frontière pour s'établir de l'autre côté et d'emporter avec eux leurs biens meubles et les récoltes moissonnées.

Fait en double à Pendembu, le 1^{er} juillet 1912.

Le Commissaire français,
SCHWARTZ.

Le Commissaire britannique,
F. N. LE MESURIER.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

AVIS

Le Service des Prisons est autorisé à faire des cessions de fruits (régimes de bananes) provenant du jardin du Pénitencier de Fotoba suivant les tarifs de l'arrêté local du 24 août 1912.

Ces cessions seront faites au comptant et contre délivrance de reçus détachés d'une quittance à souche et auront lieu les 16 et 30 de chaque mois, de 8 heures à 10 heures du matin et de 2 à 4 heures de l'après-midi à la Prison de Conakry, les dimanches et jours fériés exceptés.

Le Directeur des Prisons et du Pénitencier,
DE VILLENEUVE.

SERVICE DES DOMAINES

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 13 avril 1912 (Art. 10), le Receveur des Domaines à Conakry fait connaître ci-après les demandes de concessions qui lui ont été notifiées:

DEMANDES DE CONCESSIONS AGRICOLES

M. Lamidi Hage, pour une concession agricole de 100 hectares située à 2 kilomètres de Dabola vers le nord-est à droite et à gauche de la route de Bissikrima.

M. Joseph Turqui, pour une concession agricole de 35 hectares située aux environs de Dabola à gauche de la route qui mène à Faranah et sur la rive gauche du Tinkisso.

DEMANDES DE CONCESSIONS URBAINES

M. Joseph Kalim, commerçant à Labé:

1° Un terrain de 625 mètres carrés à Diountou au sud-est de la route de Labé à Diountou.

2° Un terrain de 625 mètres carrés sis à Diaré limité comme suit: au nord la route de Diaré à Labé, à l'est par Modi Ibrahim, au sud par la brousse, à l'ouest par Mamadou Diaré.

3° Un terrain de 625 mètres carrés sis à Koubia limité comme suit: au nord et à l'ouest la brousse, à l'est Tierno Mamadou, au sud la route de Labé à Gadaoundou.

4° Un terrain de 2000 mètres carrés sis à Fafaya, province du Oundou limité comme suit: nord Mody Sally, à l'est Mamadou Oury, à l'ouest le caravansérail et au sud la route de Fafaya à Gadaoundou.

Toutes les oppositions seront reçues jusqu'au premier janvier 1914, dernier délai, au bureau des Domaines.

Conakry, le 25 novembre 1913.

Le Receveur des Domaines,
COMTE.

SERVICE DE LA CURATELLE

AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS

Arrondissement judiciaire de Conakry.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants.

Il est donné avis aux personnes intéressées de la succession présumée vacante de **Lefèvre Fernand**, décédé à Conakry, le 22 novembre.

Les personnes qui auraient des droits à la succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

A Conakry, le 25 novembre 1913.
2-2

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants.

Il est donné avis aux personnes intéressées de la succession présumée vacante de M. **Valentin**, employé de commerce, domicilié à Dubréka, décédé à l'hôpital Ballay le 17 novembre 1913.

Les personnes qui auraient des droits à la succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire à Conakry, soussigné.

Les créanciers et débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

A Conakry, le 5 décembre 1913.

Le Curateur,
COMTE.

PORT DE CONAKRY

MOUVEMENT DES PASSAGERS

Liste des Passagers arrivés dans la Colonie pendant le mois de novembre 1913.

Par *Stamboul*, le 10 novembre 1913 :

M. et Mme Tournière et 2 enfants, Mlle Péres, MM. J. Schalck, Cogüec, Mme Fauvel, MM. Faccendini, Mallet, Mme Dorvel, MM. Vatsios, Foufounidès, Kéranidos.

Par *Amiral-Hamelin*, le 10 novembre 1913 :

MM. Barrière, de Marcilly, Vergé, Aubille, Mme Rolle.

Par *Anversville*, le 19 novembre 1913 :

M. et Mme Morosini, M. et Mme Clergue, MM. de Montfort, Mathieu, Jacquinet, Casteneau, Bally, Bourguine, Sabatier, Mme Truchet, M. Muller, M. et Mme Tuffou, MM. Simpoix Lasbordes, Mast, Bonnet, Rankin.

Par *Jeannette-Waermann*, 23 novembre 1913 :

MM. Waldowgel, Diksson.

Par *Ténériffe*, le 23 novembre 1913 :

MM. Wright, Cheldren.

Par *Odoni*, le 30 novembre 1913 :

Michel Costa.

Liste des Passagers partis de la Colonie pendant le mois de novembre 1913.

Par *Ouitsla*, le 12 novembre 1913 :

M. et Mme Coussey, MM. Wist, Williams, Guinés.

Par *Afrique*, le 30 novembre 1913 :

MM. Delécolle, Dol, Sayvèt, M. et Mme Pouillet, M. et Mme Pierré, M. et Mme Renard, MM. Foucaud, Robert, Baysselance, Vignot, Reulet, Nivagioli, Lebian, Cavorzen, Laurent, Sansoni, Walroff.

Cablogrammes Havas

En date du 2 décembre 1913.

Chambre, Dumont montre urgence voter emprunt pour lequel sommes énormes été immobilisées, provoquant gêne transactions commerciales, ajoutant emprunt suffisant pour dépenses prévues arrêtées, démentit bruit nouvel emprunt militaire. — Poincaré accepta être arbitre conflit gréco-bulgare relatif prisonniers guerre. — Souverains grecs déjeunèrent bord « Voltaire ». — Védrières quitta Wien direction Sofia.

86,35 — 86,10.

En date du 3 décembre 1913.

Chambre repoussa 374/206 chiffre emprunt 1.500 millions, adopta 291/270 chiffre 1.300 millions, pour lequel Gouvernement posait question confiance. — Védrières atteignit Belgrade.

85,35 — 85,90.

En date du 3 décembre 1913.

Chambre repoussa 290/265 amendement accepté par Gouvernement consacrant maintien immunités rentes sur Etat par mention sur extrait d'inscription, conséquences Cabinet démissionna.

En date du 4 décembre 1913.

Décret modifie composition détachement Gendarmerie Sénégal. — Poincaré accepta démission Cabinet Barthou ; presse considère crise grave. — Benghazi, bruit récente rencontre Ouadaï entre Français et Senoussistes, qui perdirent 30 tués. — Berlin, suite paroles injurieuses lieutenant Forstner égard recrues alsaciennes, population

Saverne agitation produisit région, troupes arrêtaient plusieurs civils ; Forstner interpellé village Dettwiller blessa épée ouvrier infirme, tous faits causent grosse émotion affaire ardemment discutée aujourd'hui Reichstag ou partis alsaciens radicaux-socialistes attaquent Gouvernement.

85,00 — 85,02.

En date du 5 décembre 1913.

Poincaré reçut Caillaux, Ribot. — Berlin, Reichstag, Chancelier interpellé événement Saverne affirme, milieu tumulte prolongé, que Armée à droit devoir se protéger contre attaques directes. — Assemblée adopta 293/54 motion défiance déposée par radicaux-socialistes. — Védrières Sofia.

85,25 — 85,60.

En date du 8 décembre 1913.

Sont nommés : juge instruction Pointe-à-Pitre, Arnould Vitrolle ; juge suppléant Dakar, Lesire. — Suite refus Jean Dupuy, Président offrit Doumergue constituer Cabinet. — Védrières atterrit Constantinople.

85,60 — 85,75.

En date du 9 décembre 1913.

Doumergue accepta constituer Cabinet.

En date du 9 décembre 1913.

Cabinet définitivement constitué. — Présidence Affaires étrangères, Gaston Doumergue ; Justice, Bienvenu-Martin ; Intérieur, Renoult ; Finances, Caillaux ; Guerre, Noulens ; Marine, Monis ; Instruction publique, Viviani ; Commerce et Postes, Malvy ; Travaux publics, Fernand David ; Agriculture, Raynaud ; Colonies, Lebrun ; Travail, Metin ; Sous-Secrétariat Etat Intérieur, Raoul Perret ; Guerre, Maginot ; Marine marchande, Ajana. Sous-Secrétariat Finances est supprimé ; Sous-Secrétariat Beaux-Arts désigné demain, confié soit Abel Ferry, soit Jacquier.

En date du 10 décembre 1913.

Jenatzy, gagnant 1903 Coupe automobile Gordon Bennet, tué Belgique chasse accidentellement. — Sous-Secrétariat Beaux-Arts attribué Jacquier.

85,70 — 86,00.

En date du 11 décembre 1913.

Affectés A. O. F. : Médecins première Leconte, Sibener. — Aviateur Letort chûta Barbezieux mortellement.

86,30 — 86,50.

En date du 12 décembre 1913.

Colonel Largeau occupa 27/11 Aingalaka dans Borkou ; eûmes capitaine Maignan, lieutenant Berryer, Fontaine, adjudant, douze tirailleurs tués ; lieutenant Dejonquères, deux sous-officiers, dix-neuf tirailleurs blessés. — Cabinet Doumergue présenta Parlement déclaration, affirma fidélité alliances amitiés disposition essentiellement pacifique, volonté avoir majorité exclusivement républicaine appliquer loyalement service trois ans, réaliser impôt frappant tous citoyens, tous revenus.

85,15 — 86,30.

En date du 13 décembre 1913.

Sénat adopta projet vote Chambre emprunt 167 millions, construction railway, ports A. O. F. — Chambre vota 302/141 confiance Cabinet, repoussa 283/214 motion Lefèvre combattre Gouvernement, invitant surseoir emprunts étrangers jusque Chambre statue couverture dépenses militaires.

86,12 — 86,25.

Relevé des marchandises déposées au magasin des Douanes de Conakry depuis plus de deux mois au 5 décembre 1913.

DATES des DÉPÔTS	NOMS des NAVIRES	PAVILLONS	MARQUES ET NUMÉROS DES COLIS	NOMBRE, NATURE ET CONTENU DES COLIS	NOMS des DESTINATAIRES
6 sept. 1912.	Palati	Angleterre..	D. L. F. 74	1 caisse verrerie	à ordre.
2 oct. —	Henriette-Wormann	Allemagne..	E. R. L.	160 caisses genièvre	Louvrié.
8 — —	Ingraban	—	E. R. L. 1/6	6 —	à ordre.
12 — —	Amiral-Exelmans	France.....	C. D. 46151/5	5 balles tissus	id.
24 — —	Aburi	Angleterre..	E. R. L. 6/10	1 caisse échantillons tabac	Louvrié.
6 nov. —	Amiral-Hamelin.	France.....	C. D.	22 balles tissus	à ordre.
26 — —	Minas	Grèce.....	L. D. H. 1350	3 caisses eau de Cologne	id.
5 février 1913	Caravellas...	France.....	J. B. 1230	1 caisse imprimerie	id.
20 mars —	Ebani	Angleterre..	E. M. B.	4 caisse échantillons tabac	Beynis.
2 avril —	Ingraban	Allemagne..	L. D. H. 1601	1 caisse parapluies	à ordre.
4 — —	—	—	N. L.	1 malle	Chachua.
10 — —	Agbéri	Angleterre..	E. R. L. 3111 1/5	5 tierces tabac	Louvrié.
19 — —	Amiral-Duperré.	France	M. T. 1/3	3 caisses pompes	Banque A. O. F.
28 — —	Félix-Fraissinet.	—	T. G. 1004	1 caisse	à ordre.
15 mai —	Gergovia	—	L. L. 377	1 tonneau verrerie	Compagnie Française.
16 — —	Walburg	Allemagne..	E. R. L. 3126/27	75 caisses genièvre	Louvrié.
— — —	—	—	B. L. 1376/1412	21 caisses liqueurs	à ordre.
22 — —	Zaria	Angleterre..	E. R. L.	8 balles tissus	Louvrié.
11 juin —	Cérés	France.....	V. L. 1879 1/5	5 caisses de vin	Vidal.
— — —	—	—	Cofca 7313	1 — papier	Burki.
— — —	Lomé	Allemagne..	E. R. L. 3223 1/5	5 balles tissus	Louvrié.
— — —	Aburi	Angleterre..	E. R. L. 3004 1/6	5 —	id.
— — —	—	—	E. R. L. 3152/1 3068/73	6 —	id.
12 — —	—	—	G. K. H. 1	1 caisse spiritueux	Burki.
— — —	—	—	G. B. 2635 2044	2 caisses huile	à ordre.
19 — —	Fulani	—	D. G. C.	8 balles tissus	Burki.
— — —	—	—	E. R. L.	6 —	Louvrié.
2 juillet —	Pélion	France.....	A. 2286, 2112, 3079	3 caisses bimbeloterie	Banque A. O. F.
— — —	Ellèle	Angleterre..	E. L. R. 3050, 3149, 3158	3 balles tissus	Louvrié.
3 — —	Jeannette-Wormann.	Allemagne..	E. R. L. 32236/10, 3122	6 —	id.
— — —	—	—	E. C. 18	1 caisse médicaments	Banque A. O. F.
19 — —	Prahsu	Angleterre..	E. R. L. 3148	6 balles tissus	Louvrié.
— — —	Oron	—	A. T. 1/10	10 caisses spiritueux	Banque A. O. F.
— — —	—	—	E. R. L. 3058, 3164, 3264/5	6 balles tissus	Louvrié.
31 — —	Agbéri	—	V. V. B. 148	1 —	Bicaise.
— — —	—	—	E. R. L. 3069/74 3152/3	18 balles tissus	Louvrié.
— — —	Irmfried	Allemagne..	M. J. F. 31/40	10 balles couvertures	Jabre frères.
— — —	—	—	E. R. L.	6 balles tissus	Louvrié.
12 août —	Walburg	—	E. R. L. 3534	12 caisses genièvre	id.
— — —	—	—	G. K. H. 5032	10 balles tissus	Hadiffé.
— — —	Madeira	Angleterre..	E. R. L. 31611/2 3165	2 caisses et 1 balle tissus	Louvrié.
13 — —	Gando	—	V. V. B.	58 colis fer et 1 balle tissus	Bicaise.
— — —	—	—	E. R. L. 3147, 32501/3	4 balles tissus	Louvrié.
20 — —	Amiral-Exelmans	France.....	A.	8 caisses malaga	Galibert.
23 — —	Gergovia	—	R. L. 3006 1/2	2 balles tissus	Louvrié.
— — —	Lothar-Bohlen ..	Allemand ..	E. R. L.	4 —	id.
— — —	—	—	E. R. L. 3320	1 caisse ferronnerie	id.
29 — —	Tamélé	Angleterre..	E. R. L.	13 balles tissus	id.
— — —	—	—	E. R. L. 32741/6	6 caisses de thé	id.
— — —	—	—	F. T. H. B 810/1	2 caisses quincaillerie	Banque A. O. F.
— — —	—	—	V. V. B 154/7	5 caisses divers et 5 poêles	Bicaise.
30 — —	Amiral-Duperré.	France.....	G. V.	1 caisse	à ordre.
— — —	—	—	C. O. 1/2	2 caisses échantillons	Banque A. O. F.
1 sept. —	Tamélé	Angleterre..	E. R. L. 3074	1 balle tissus	Louvrié.
13 — —	Eboé	—	V. V. B. 158	1 —	Bicaise.
— — —	—	—	E. R. L.	22 —	Louvrié.
— — —	—	—	L. B.	250 caisses sucre	Banque A. O. F.
15 — —	Paul-Wormann..	Allemagne..	F. T. H. I. N	140 caisses genièvre	id.
16 — —	Togo	—	F. A. O 11067/8	1 caisse classeurs	Compagnie Française.
17 — —	Libéria	France.....	E. R. L.	2 balles et 1 caisse tissus	Louvrié.
25 — —	Amiral-Fourichon	—	Denis	1 caisse drap	Denis.
27 — —	Onitsha	Angleterre..	E. R. L.	18 balle tissus	Louvrié.

Vu :
Le Chef du Service des Douanes,
HOLLE.

Conakry, le 5 décembre 1913.
Le Chef de bureau des Douanes,
H. GRÉSY.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à l'Hôpital Ballay
pendant le mois novembre 1913.

Températures extrêmes

Minima	19.2
Maxima.....	32

Températures moyennes.

Minima.....	22.4
Maxima.....	30.6
Moyenne du mois.....	26.5

Pressions barométriques.

Minima.....	756.4
Maxima	761.2
Moyenne du mois.....	759

Etats hygrométriques.

Minimum.....	72
Maximum.....	98
Moyenne du mois.....	86
Etat du ciel compté de 0 à 10 (moyenne)	4
Nombre de jours de pluie	8
Quantité d'eau recueillie (en millimètres).....	66.8
Tornades.....	1
Tonnerre.....	5
Vent dominant.....	W

Conakry, le 2 décembre 1913.

Le Pharmacien aide-major,
A. LESPINASSE

Vu:

Le Chef du Service de Santé,
D^r EMILY.

ANNONCES

ÉTUDES DE M^{es} MARIUS BARATIN ET MELCHIOR CHALON,
AGRÉÉS A LYON

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Lyonnaise de Conakry (Guinée Française), société anonyme au capital de **400,000 francs**, dont le siège est à Lyon, rue Gentil, 11, tenue le trois juin mil neuf cent treize :

1° A prononcé la dissolution de ladite société et sa mise en état de liquidation à dater dudit jour ;

2° A nommé M^e Marius BARATIN, agréé au Tribunal de Commerce de Lyon, y demeurant, 11 rue Gentil, et M^e Melchior CHALON, agréé au Tribunal de Commerce de

Lyon, y demeurant, 49, rue de la Bourse, Liquidateurs de ladite Société avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et éteindre le passif, notamment pour vendre ou affermer aux clauses et conditions qu'ils aviseront, de gré à gré ou aux enchères publiques, les biens et valeurs dépendant de l'actif, faire apport ou cession de tout ou partie desdits biens à toute société constituée ou à constituer, recevoir en paiement, espèces, actions ou autres valeurs quelconques, en totalité ou en partie ; lesdits pouvoirs donnés aux liquidateurs pour agir ensemble ou séparément.

Copies par extraits enregistrés du Procès-verbal de l'Assemblée susénoncée du trois juin mil neuf cent treize ont été déposés le vingt-six juin mil neuf cent treize au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon et au Greffe de la Justice de Paix du deuxième canton de Lyon, ainsi qu'au Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance de Conakry, faisant fonctions de Tribunal de Paix et de Commerce, le six décembre mil neuf cent treize.

Pour Publication ;
Les Liquidateurs,
M^e BARATIN,
M^e CHALON.

CHAMBRE DES ADJUDICATIONS DES NOTAIRES DE LYON

2, Avenue de la Bibliothèque, 2.

ETUDE DE M^e JOSEPH BERGER, NOTAIRE A LYON,
37, Rue de l'Hôtel-de-Ville.

VENTE VOLONTAIRE EN BLOC AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En la Chambre des Adjudications des Notaires de Lyon, par le Ministère de M^e BERGER, notaire à Lyon,

Des biens ci-après désignés ; situés en Guinée Française, dépendant de la liquidation amiable de la Compagnie Lyonnaise de Conakry (Guinée Française), société anonyme au capital de **400,000 francs**, ayant son siège social à Lyon, 11, rue Gentil, et son siège administratif à Paris, 23, rue Jean-Jacques Rousseau ; savoir :

1° Concession provisoire d'un terrain de 10,800 mètres carrés situé au nord de la ville de Conakry, à proximité de la mer (anse du Ponton) et des gares du Chemin de fer de Conakry au Niger, et comprenant la moitié du lot 75 du plan de lotissement de Conakry ;

2° Concession provisoire d'un terrain situé près du village de Tambouya (cercle de Dubréka) de 86 hectares 12 ares environ, affectant la forme d'un trapèze rectangle de 650 mètres de longueur sur la limite nord, de 1,000 mètres sur la limite est, de 916 mètres sur la limite sud, et de 1,650 mètres sur la limite ouest ;

3° Autorisation d'exploiter, pendant une période renouvelable de 20 années, ayant commencé le 17 janvier 1908, les palétuviers (bois imputrescible) qui se trouvent sur le domaine public dans la région située entre les rivières Tanéné et Bramaya, y compris les affluents, effluents, marigots, diverticules, branches de ces rivières et les îlots qui en dépendent, ainsi que dans la partie de la presqu'île de Kaloum, rattachée au domaine de l'Etat ;

4° Autorisation d'exploiter, pendant une période renouvelable de 20 années à compter du 4 mai 1911, les palétuviers qui se trouvent sur le domaine public dans le périmètre du

cercle de la Mellacorée, entre la rivière Tanéné et la frontière du Sierra-Leone ; à l'exception des parties de cette zone, qui seraient englobées dans des concessions régulièrement accordées antérieurement au 4 mai 1911.

5° Terrain, portant une factorerie et dépendances de 4 hectares 65 ares 92 centiares environ situé à Dubréka, et toutes les constructions qui reposent sur ce terrain qui figure au Livre foncier du Cercle de Dubréka V° 1, N° 576, feuillet 17.

6° Et accessoirement, sans augmentation de prix, mais sans garantie d'existence ni de livraison, l'outillage, le mobilier, le matériel fluvial, les matières premières et les marchandises qui pourraient exister en Guinée, au jour de l'adjudication.

ADJUDICATION AU MERCREDI 21 JANVIER 1914

à une heure et demie du soir.

Mise à prix..... 50.000 francs.

Il y aura adjudication sur une seule enchère.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e BERGER, notaire, dépositaire du cahier des charges, et à MM. BARATIN, agréé à Lyon, 11, rue Gentil, et CHALON, agréé, à Lyon, 49, rue de la Bourse, liquidateurs de la Compagnie Lyonnaise de Conakry.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CONAKRY

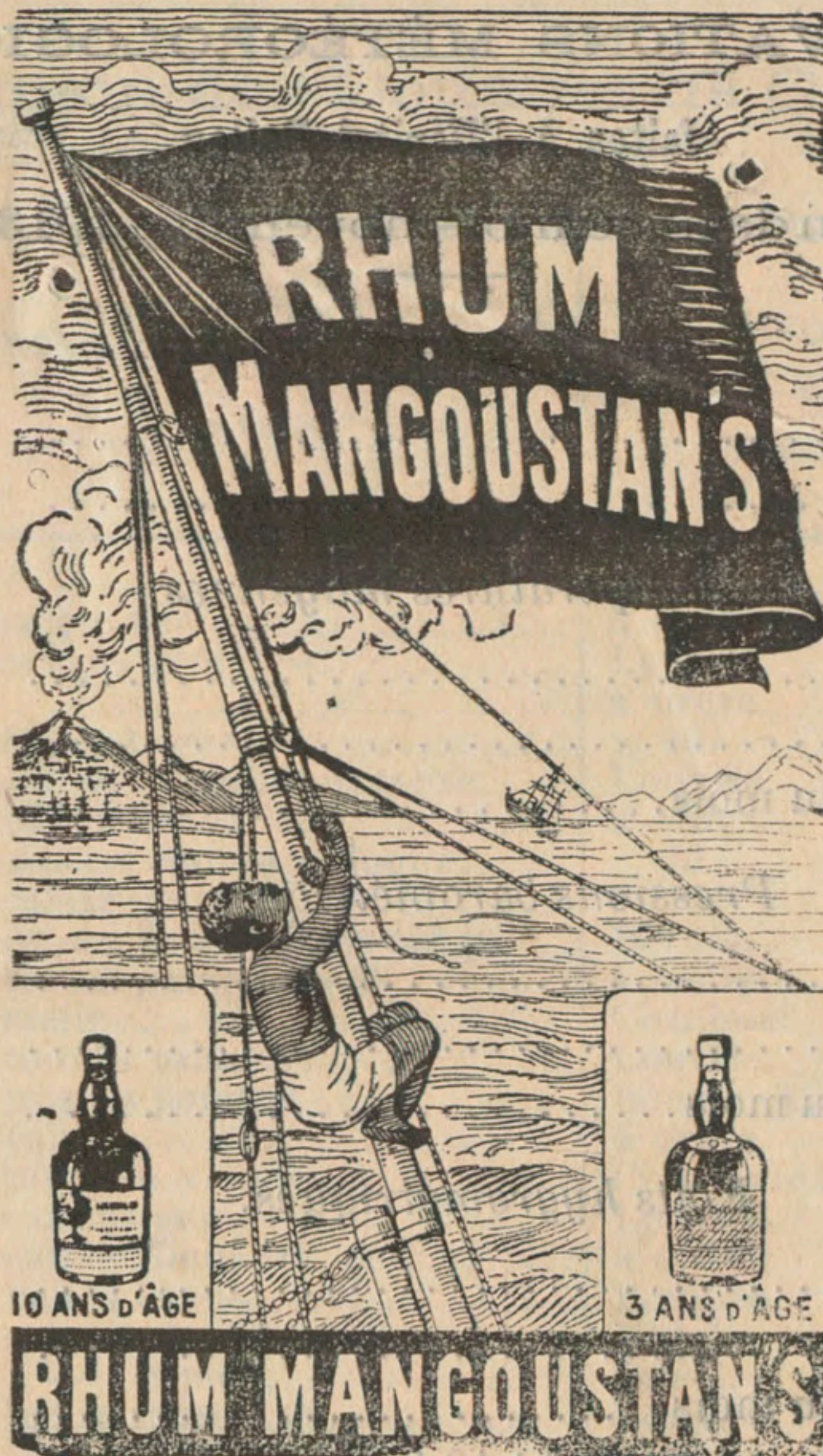
AVIS

Par jugement du Tribunal de Commerce du 4 décembre 1913, la faillite du sieur IBRAHIM REHAL MOUKARZEL, commerçant à Kouroussa, prononcée par ce même Tribunal le 13 novembre 1913, a été rapportée.

Pour extrait :

Le Greffier du Tribunal,

D. CANDELLÉ.



2-5 (2 l. p. m.)

BŒUFS VIVANTS DU FOUTAH-DJALLON

De chaque taille et en chaque quantité.

PRIX MODÉRÉ D'APRÈS POIDS

LIVRAISON :

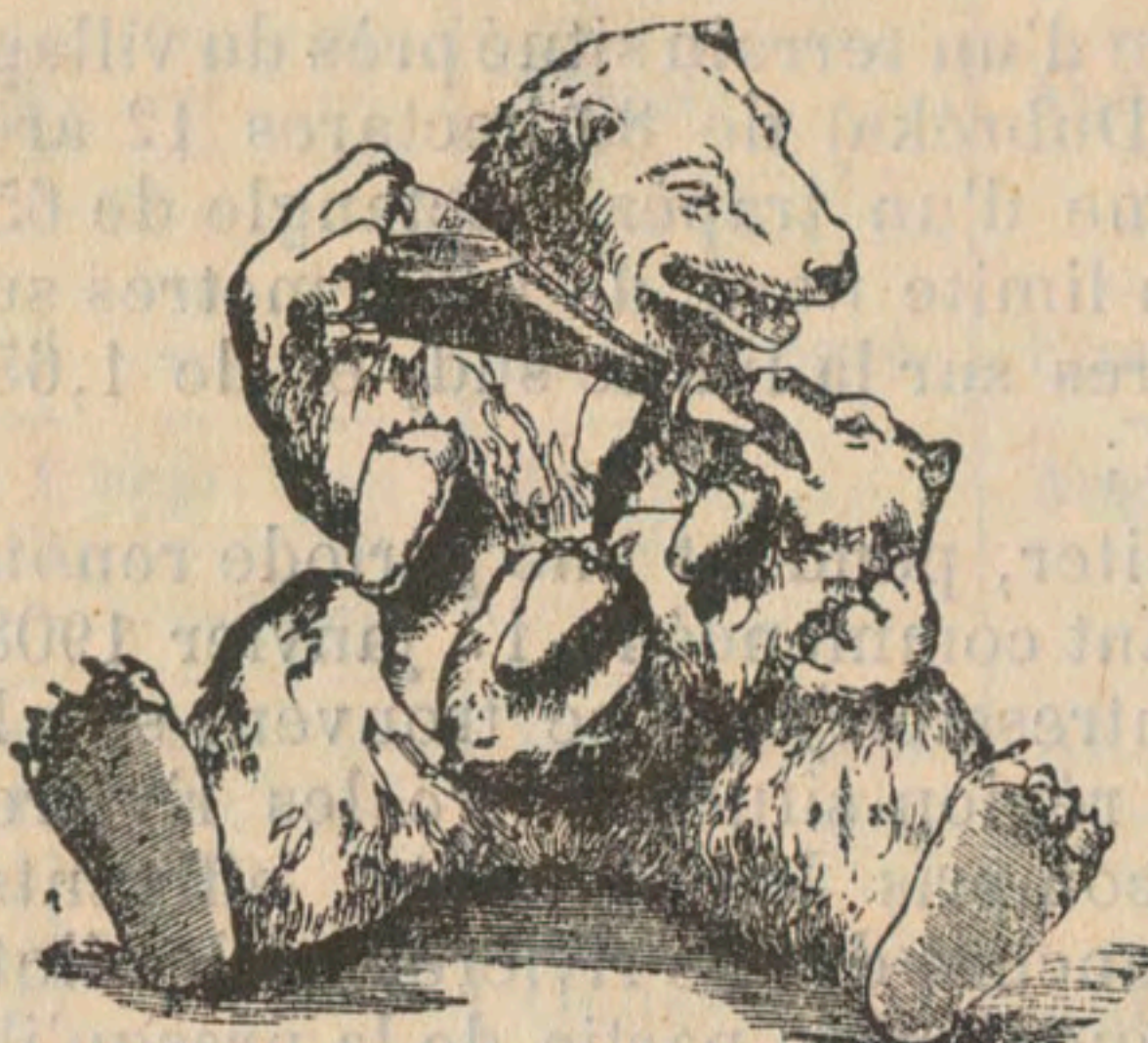
Franco-gare Kindia ou Conakry ou franco-bord Conakry.

Maison H. WEBER à Kindia

(Guinée française).

2-5

MARQUE DÉPOSÉE



LAIT NATUREL STERILISÉ

DES

ALPES BERNOISES (Suisse)

PURETÉ GARANTIE ET QUALITÉ INVARIABLE

Il donne la SANTÉ et la VIGUEUR

AUX HABITANTS DES COLONIES

“ A L'OURS ”

Exposition Universelle de Bruxelles 1910 : GRAND PRIX.

CONAKRY. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.



NOMENCLATURE DES TITRES

COMPRIS DANS LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Année 1913



A

Adjudications. — Marchés de gré à gré.
Administrateurs coloniaux.
Administration générale.
Affaires indigènes.
Affaires militaires. Armée. — (Voir Troupes et réserves et Militaires hors cadres).
Agences spéciales. — Caisses de menues dépenses.
Agriculture et Forêts. — Zoologie.
Amnistie.
Archives.
Armes (Voir Poudres et munitions).
Assistance médicale indigène.

B

Budgets divers.
Budget de l'Etat.
Budget général.
Budget des Fonds d'Emprunt.
Budgets locaux.
Budget annexe du Chemin de fer.

C

Caisse d'Epargne.
Caisse locale des retraites (Voir Pensions, Retraites).
Caoutchouc. (Voir aussi Mercuriales).
Cessions.
Chasse.
Chemins de fer. — Navigation. (Voir aussi Tarifs).
Colonies pénitenciaires.
Comité consultatif du contentieux.
Commissions.
Commissions de classement et d'examen.
Communes. (Voir aussi Domaine).
Comptabilité finances.
Concessions.
Congés et permissions.
Contrôleur financier.
Cour des Comptes.

D

Decauville. (Voies).
Distinctions honorifiques.
Douanes.

E

Enregistrement et Domaines. — Concessions. — Propriété foncière. (Voir aussi Concessions).
Enseignement.
Exhumations.
Expositions. — Envoi de collections.
Extradition.

F

Fonctionnaires coloniaux.

G

Gardes de Cercle.
Garde indigène.
Géologie.

H

Honneurs et préséances — Cérémonies publiques.
Hôpitaux. (Voir Service de santé).

I

Impôts.
Imprimerie.
Indemnités — Suppléments de fonctions.
Inscription maritime.
Inspection des Colonies.
Interprètes.

J

Justice Française.
Justice indigène.

L

Législation.

M

Marchés.
Marine.
Mercuriales. (Voir aussi Caoutchouc).
Messageries africaines.
Mines et Carrières. — (Permis miniers).
Militaires hors cadres.

N

Neutralité.

O

Organisation administrative des Cercles.

P

Patentes et licences.
Pensions. — Retraites. — Secours. — Caisse locale de retraites. — Caisse de prévoyance).
Pêche.
Personnel.
Police.
Ports et rades.
Postes et télégraphes.
Poudres et munitions.
Pouvoirs disciplinaires des Administrateurs coloniaux.
Prestations.
Propriété industrielle, artistique et littéraire.

R

Régime financier des Colonies.
Remises Commerciales.
Remises et remboursements.
Réquisition de la force armée.
Recrutement. (Voir Troupes et Réserves).

S

Secrétariats généraux.
Service de Santé. — Hôpitaux. — Hygiène. — Quarantaines.
Solde.
Sociétés d'encouragement et artistiques.
Stations thermales.
Successions.

T

Tarifs.
Télégraphie sans fil.
Traités.
Transports et déplacements.
Travaux publics.
Trésor.
Troupes et Réserves.

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
A					
Adjudications. — Marchés de gré à gré					
1912 13 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. déléguant M. l'Administrateur en chef, commandant le cercle de Mamou, à l'effet de procéder pour le compte du Receveur des Douanes, à l'adjudication des lots 129, 159, 202, 207 et 218 du plan cadastral de Mamou.....	3	28 septembre	Circulaire du Gouverneur général au sujet des pouvoirs disciplinaires des Administrateurs coloniaux.....	705
1913 8 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Labé et à Dinguiraye.....	201	8 novembre.	Arrêté du Gouverneur général désignant les centres d'examens pour les épreuves du concours pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'Administrateur-adjoint de 3 ^e classe entre les adjoints principaux et les adjoints des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française.....	806
31 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Siguiri et Kankan.....	327	10 novembre	Arrêté du Gouverneur général fixant le nombre des candidats à recevoir pour l'admission au stage à l'école coloniale, cours 1914-1915.....	306
16 juillet..	Arrêté du Gouverneur général relative à l'approbation par les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies de l'Afrique occidentale française des cahiers des charges, adjudications et marchés de gré à gré.....	636	Administration générale		
16 septembre.	Circulaire du Gouverneur général au sujet des cessions de main-d'œuvre aux particuliers et de la passation de marchés après appel d'offres.....	697	1912 13 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. déléguant M. l'administrateur en Chef, commandant le cercle de Mamou, à l'effet de procéder pour le compte du Receveur des Douanes, à l'adjudication des lots 129, 159, 202, 207, 218 du plan cadastral de Mamou.....	3
Administrateurs Coloniaux			1913 5 mars...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de notre politique agraire à l'égard des indigènes.....	383
	<i>(Voir également Pouvoirs disciplinaires).</i>		8 juillet...	Décision du Lieutenant-Gouverneur déléguant M. de la Bretoigne du Mazel, administrateur en Chef des Colonies, comme ordonnateur des recettes et des dépenses du budget local, du budget général et des services de Trésorerie.....	529
1912 1 ^{er} décembre.	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 15 novembre 1912, portant réorganisation du personnel des Administrateurs coloniaux....	26	25 septembre.	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 11 juillet 1906, relative à la protection des conserves de sardines, de légumes et de prunes contre la fraude étrangère.....	704
1913 12 février..	Circulaire ministérielle relative à la réorganisation du corps des Administrateurs coloniaux. — Instructions.....	598	21 octobre.	Circulaire ministérielle. — Revendication des documents administratifs ou politiques ayant été détenus par des fonctionnaires décédés.....	804
13 février..	Circulaire ministérielle au sujet de l'application des dispositions de l'article 127 de la loi de finances du 13 juillet 1911.....	290	28 octobre.	Arrêté modifiant celui du 6 septembre 1913 constituant M. Melesse débiteur envers la Colonie.....	750
27 février..	Arrêté du Gouverneur général portant modification à l'arrêté n° 1614 du 1 ^{er} novembre 1912, portant organisation d'un concours d'ordre professionnel pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'Administrateur-adjoint de 3 ^{me} classe entre les adjoints et les adjoints principaux des affaires indigènes de l'Afrique occidentale française..	324	8 novembre.	Décision du Lieutenant-Gouverneur ouvrant une enquête de <i>commodo et incommodo</i> à Kindia.....	779
5 mai.....	Arrêté ministériel fixant les conditions de stage à l'école coloniale des adjoints principaux, des adjoints des affaires indigènes et des Services civils proposés pour l'emploi d'Administrateur-adjoint de 3 ^e classe des Colonies.....	471	Affaires indigènes		
2 septembre	Dépêche ministérielle. — Loi de finances du 30 juillet 1913, article 77. — Modification à la loi des finances du 13 juillet 1911, article 127.....	731	1913 27 février..	Arrêté du Gouverneur général portant modification à l'arrêté n° 1614 du 1 ^{er} novembre 1912, portant organisation d'un concours d'ordre professionnel pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'administrateur-adjoint de 3 ^e classe entre les adjoints et les adjoints principaux des affaires indigènes de l'Afrique occidentale française.	324
25 septembre.	Arrêté du Gouverneur général portant suppression des suppléments de fonctions aux Administrateurs et au personnel des affaires indigènes en service dans les bureaux du Gouverneur général et des Gouvernements locaux.....	736	13 février..	Circulaire ministérielle au sujet de l'application de l'article 127 de la loi de finances du 13 juillet 1911.....	290
—	Arrêté du Gouverneur général déterminant le droit au logement et à l'ameublement des Administrateurs des Colonies et du personnel des affaires indigènes en service en Afrique occidentale française.....	736	5 mai.....	Arrêté ministériel fixant les conditions de stage à l'école coloniale des adjoints principaux, des adjoints des affaires indigènes et des services civils proposés pour l'emploi d'administrateur-adjoint de 3 ^e classe de Colonies.....	471
—	Arrêté du Gouverneur général allouant une indemnité de logement aux Administrateurs et au personnel des affaires indigènes qui ne reçoivent pas le logement en nature.....	736	2 septembre	Dépêche ministérielle. — Loi de finances du 30 juillet 1913, article 77. — Modification à la loi de finances du 13 juillet 1911, article 127..	731

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913 25 septembre..	Arrêté du Gouverneur général déterminant le droit au logement et à l'ameublement des administrateurs des Colonies et du personnel des affaires indigènes en service en Afrique occidentale française.....	736	1913 26 août....	Arrêté du Gouverneur général portant organisation de l'enseignement pratique agricole dans la colonie de la Guinée française.....	675
—	Arrêté du Gouverneur général allouant une indemnité de logement aux administrateurs et au personnel des affaires indigènes qui ne reçoivent pas le logement en nature.....	736	—	Arrêté du Gouverneur général portant création d'un cadre local de surveillants indigènes de culture du service de l'agriculture de la Guinée.....	675
—	Arrêté du Gouverneur général portant suppression des suppléments de fonctions aux administrateurs et au personnel des affaires indigènes en service dans les Bureaux du Gouvernement général et des Gouvernements locaux.....	736	10 novembre	Circulaire du Gouverneur général relative aux mesures à prendre pour empêcher la propagation de la péripneumonie contagieuse.....	806
8 novembre	Arrêté du Gouverneur général désignant les centres d'examen pour les épreuves du concours pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'administrateur-adjoint de 3 ^e classe entre les adjoints principaux et les adjoints des affaires indigènes de l'Afrique occidentale française.....	806	11 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prescrivant des mesures quaranténaires contre les provenances de Kati (Haut-Sénégal et Niger)...	780
			18 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant les mesures quaranténaires contre les provenances de Kati.....	781
	Affaires militaires. — Armée (Voir Militaires hors cadres et Troupes et Réserves).			Amnistie	
			1913 30 août....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française, la loi du 31 juillet 1913, relative à l'amnistie.....	668
	Agence spéciales. — Caisses de Menues dépenses			Archives	
1912 23 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant l'agent spécial de Kindia à effectuer entre les mains du médecin de l'assistance médicale des avances renouvelables...	9	1 ^{er} juillet..	Arrêté du Gouverneur général créant au chef-lieu de chacune des Colonies du Gouvernement général, un dépôt d'archives.....	605
3 janvier...	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant les agents spéciaux à fournir des avances aux missions géodésiques et topographiques.....	44	2 juillet....	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'organisation des archives de l'Afrique occidentale française.....	606
16 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur supprimant les agences spéciales de Mali, Tougué, Téliélé et Ditinn.....	352		Armes (Voir Poudres et Munitions)	
16 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur instituant à Kankan une caisse de menues dépenses.....	521		Assistance médicale indigène	
	Agriculture et Forêts. — Zoologie		1 ^{er} juin....	Arrêté du Gouverneur général portant classement du personnel de l'assistance médicale en Afrique occidentale française.....	546
3 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant constitution d'une réserve forestière au Kakoulima.....	331	—	Arrêté du Gouverneur général classant MM. Dupont, Blanquier et Leray dans le nouveau cadre de l'assistance médicale en Afrique occidentale française.....	547
6 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur rattachant la station agricole de Mamou à celle de Kindia.....	493		B	
27 juin....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 6 mai 1913, relative à la protection des Colonies et Pays de protectorat contre la propagation des maladies des végétaux.....	551		Budgets divers	
1 ^{er} juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur instituant à Mamou une foire aux bestiaux.....	525	1912 31 décembre	Arrêté du Gouverneur général rendant provisoirement exécutoires les divers budgets des Colonies et Territoires de l'Afrique occidentale française, pour l'exercice 1913.....	62
20 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur déclarant infectés de péripneumonie et de fièvre charbonneuse divers cantons des cercles de Kankan et de Siguié et édictant sur ces territoires de mesures de préservation du bétail.	689	1913 10 février..	Arrêté interministériel modifiant les articles 11 et 12 de l'arrêté du 14 mai 1903, relatifs aux paiements à effectuer en France, en Algérie et aux colonies pour le compte des budgets des colonies autres que l'Indo-Chine.	438
26 août....	Arrêté du Gouverneur général portant réorganisation et fixant les attributions et le fonctionnement du service de l'Agriculture et des Forêts de la Guinée.....	674	31 mars...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 4 mars 1913, approuvant le budget général et les budgets locaux de l'Afrique occidentale française pour l'exercice 1913....	390
			21 mai....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 23 avril 1913, autorisant l'ouverture de crédits supplémentaires à divers budgets de l'Afrique occidentale française.....	487

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913 25 mai.....	Circulaire relative à l'établissement des comptes administratifs	488		Budget annexe du chemin de fer de Conakry au Niger	
	Budget de l'Etat		1913 6 août.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant composition d'une commission chargée de constater la concordance entre les écritures du Trésor et le compte définitif du budget annexe de l'exploitation du chemin de fer de Conakry au Niger.....	616
19 mai.....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française les articles 29 et 70 de la loi du 8 avril 1910, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1910.....	485		C	
	Budget général			Caisse d'Epargne	
21 janvier..	Arrêté du Gouverneur général fixant au 28 février 1913 la durée de la période pendant laquelle pourront se consommer les faits de dépenses du budget général, exercice 1912..	193	29 mars ...	Circulaire ministérielle — Modifications à l'instruction du 1 ^{er} mai 1905, sur les succursales régimentaires de la caisse nationale d'épargne.....	438
23 janvier..	Arrêté du Gouverneur général prorogeant, jusqu'au 28 février 1913, la période pendant laquelle pourront être effectuées certaines dépenses inscrites au budget général, exercice 1912.....	194		Caisse de Réserve	
	Budgets des fonds d'emprunt		19 mai.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le prélèvement à la caisse de réserve de la Guinée de la somme de 10. 508 fr 04 destinée à couvrir les dépenses effectuées en 1912 pour la construction du quai des caboteurs...	444
31 mai.....	Arrêté du Gouverneur général portant modification dans la répartition des crédits prévus à divers chapitres du budget de l'emprunt de 100 millions exercice 1912.....	520	2 août.....	Arrêté du Gouverneur général portant prélèvement sur la caisse de réserve et ouverture de crédits supplémentaires au budget général, exercice 1913.....	670
24 juin.....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 30 mai 1913 approuvant les arrêtés du Gouverneur général des 20 août 1912 et 24 mars 1913, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget de l'emprunt de 65 millions, exercice 1912, au titre des chapitres 7 et 8.....	548		Caisse locale de Retraites	
5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de crédits supplémentaires au budget des emprunts de 65 à 100 millions, exercice 1913.....	741		<i>(Voir Pensions, Retraites, Secours, etc.).</i>	
	Budgets Locaux			Caoutchouc	
1912 21 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant la part de recettes abandonnées en 1913 aux Budgets municipaux de Conakry et de Kankan, dans le produit des Contributions directes.....	40	8 janvier...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. suspendant provisoirement l'application du décret du 15 septembre 1912 dans les cercles de Boké et de Kadé.....	45
1913 24 mars..	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Guinée, exercice 1912.....	346	31 mars.....	Arrêté du Gouverneur général portant fixation de la valeur des caoutchoucs aux mercuriales officielles pour la période comprise entre le 1 ^{er} avril et le 1 ^{er} octobre 1913.....	593
—	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Guinée française, exercice 1913..	347	1 ^{er} août...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant que les délais de suspension d'application du décret du 15 septembre 1912, réglementant la récolte, circulation et vente du caoutchouc en Afrique occidentale française prendront fin à la date du 1 ^{er} septembre 1913.....	615
9 avril ...	Arrêté du Gouverneur général portant règlement du compte définitif du budget local de la Guinée française, exercice 1911.....	396	25 septembre.	Arrêté du Gouverneur général portant fixation de la valeur des caoutchoucs aux mercuriales officielles pour la période comprise entre le 1 ^{er} octobre 1913 et le 1 ^{er} avril 1914...	702
22 juillet..	Décision du Lieutenant-Gouverneur arrêtant provisoirement les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 1912 pour le budget local.....	554	8 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur soumettant le caoutchouc, avant son exportation de la Colonie, à une vérification par le service de Douanes.....	709
28 juillet..	Décision du Lieutenant-Gouverneur modifiant les paragraphes 1 et 2 de l'article 3 du chapitre 27 du budget local de l'exercice 1913..	555	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur interdisant la saignée des essences à caoutchouc en Guinée, pendant les mois de juillet, août et septembre.....	709

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913			1913		
15 octobre..	Arrêté du Gouverneur général modifiant celui du 25 septembre 1913, fixant la valeur en douane des caoutchoucs exportés de l'Afrique occidentale française pour la période comprise entre le 1 ^{er} octobre 1913 et le 1 ^{er} avril 1914.	743	31 mars....	Arrêté du Gouverneur général rendant provisoirement applicable un règlement général d'exploitation sur le Chemin de fer de la Guinée.....	439
	Cessions		25 avril...	Arrêté du Gouverneur général classant dans le domaine public et affectant au Chemin de fer de Conakry au Niger la gare de Kouroussa ainsi que sa gare fluviale.....	472
10 janvier..	Arrêté du Gouverneur général portant autorisation, pendant l'année 1913, dans l'étendue de l'Afrique occidentale française, de diverses cessions aux différents services militaires, locaux et civils.....	145	—	Arrêté du Gouverneur général fixant définitivement le compte des recettes et des dépenses du budget de l'exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger (annexe au budget général), exercice 1911.....	472
4 mars....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant modification au tarif annexé à l'arrêté du 24 août 1912, réglementant le mode de cession des produits des jardins d'essai.....	241	19 mai.....	Arrêté du Gouverneur général constituant les Directeurs des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française et le chef des services du Port de Dakar, ordonnateurs secondaires des budgets des services qu'ils dirigent.....	485
6 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant la cession de la glace fabriquée à Mamou et Kouroussa.....	421	31 mai.....	Arrêté du Gouverneur général fixant les prix et conditions de transport du fibro-ciment sur le Chemin de fer de la Guinée.....	519
16 septembre.	Circulaire du Gouverneur général au sujet de cessions de main-d'œuvre aux particuliers et de la passation de marché après appel d'offres.....	697	6 août.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant composition d'une commission chargée de constater la concordance entre les écritures du Trésor et le compte définitif du budget annexe de l'exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	616
	Chambre de Commerce		5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de crédits supplémentaires aux budgets de l'exploitation du Port de Commerce de Dakar et des Chemins de fer de Thiès à Kayes, Conakry au Niger et de la Côte d'Ivoire.....	742
13 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le mandatement de la subvention de 3.000 fr. allouée à la Chambre de Commerce de Kankan.....	745	25 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant M. de Floris à établir une canalisation d'eau, en fonte de 150 millimètres de diamètre au maximum, traversant le domaine public affecté au Chemin de fer, aux kilomètres 83,486.	747
	Chasse			Colonies Pénitentiaires	
16 juillet..	Arrêté du Gouverneur général interdisant, dans toute l'étendue des territoires de l'Afrique occidentale française, la chasse de l'autruche et sa capture, son exportation hors du territoire français, le ramassage, la circulation et le Commerce des œufs.....	613	11 septembre.	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 8 août 1913, rendant applicable aux Colonies la loi du 19 juillet 1907, relative à la suppression de l'envoi dans les Colonies pénitentiaires des femmes récidivistes.....	697
	Chemins de fer. — Navigation		12 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant la détention par mesure de correction des enfants mineurs indigènes.....	350
	(Voir aussi Tarifs)		15 avril..	Décision du Lieutenant-Gouverneur arrêtant la liste des Chefs ou notables indigènes auxquels sera confiée, pendant l'année 1913, la garde des enfants mineurs indigènes.....	351
1912			23 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant la garde l'entretien et le travail des enfants mineurs indigènes envoyés dans une Colonie pénitentiaire par les Tribunaux de Justice européenne.....	355
31 décembre	Arrêté du Gouverneur général autorisant, à titre temporaire, sur le Chemin de fer de la Guinée, l'arrêt de certains trains de marchandises entre Conakry et Kindia, au droit des concessions agricoles sises sur ce parcours..	140	28 avril...	Décision du Lieutenant-Gouverneur répartissant dans divers centres les enfants mineurs indigènes condamnée par les Tribunaux de justice européenne à être détenus dans une maison de correction.....	355
—	Arrêté du Gouverneur général autorisant l'ouverture d'un crédit au chapitre 9 du budget annexe de l'exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger et annulation d'un crédit de même somme au chapitre 4 du même budget.....	141		Comité consultatif du contentieux des Colonies	
1913			27 mars....	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant MM. Vigneau et Picard, président de Tribunal et Lieutenant de juge p. i., pour faire partie du Conseil d'administration siégeant au contentieux, pour l'année 1913.....	276
2 janvier..	Circulaire du Gouverneur général. — Instruction pour l'application de l'arrêté du 20 août 1912, fixant la solde des militaires détachés dans les services des Travaux publics et des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	142			
1 ^{er} février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant le prix de remboursement de la journée des malades et blessés indigènes au Chemin de fer dans les infirmeries de Kindia, Mamou et Dabola.....	151			
18 février..	Arrêté du Gouverneur général complétant l'article 3 de l'arrêté n° 1238, du 20 août 1912, fixant la solde et les indemnités à allouer aux sous-officiers ou hommes de troupes, détachés hors cadres dans les services des travaux publics et des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	321			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913 4 juillet...	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret modifiant la composition du Comité consultatif du contentieux des Colonies.....	654	1913 22 avril....	Arrêté municipal relatif à la propreté et à la salubrité de la ville de Kankan.....	446
	Commissions		23 avril...	Arrêté municipal modifiant l'arrêté du 8 août 1911, réglementant la distribution de l'énergie électrique à Conakry et abaissant le prix de la cession à 12 centimes l'hectowatt heure et celui de la location de compteurs à trois francs par mois.....	447
11 mars....	Décision du Lieutenant-Gouverneur portant composition des Commissions chargées de vérifier l'état des paratonnerres dans les divers Cercles de la Colonie.....	241	19 mai....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le compte administratif de l'Administrateur-Maire de Conakry pendant l'exercice 1912.....	443
19 avril....	Arrêté du Gouverneur général instituant des commissions médicales administratives siégeant à Dakar.....	419	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant approbation du budget additionnel de la commune de Conakry pendant l'exercice 1913.....	443
—	Arrêté du Gouverneur général instituant des commissions médicales administratives siégeant au Chef-lieu des Colonies et commissariats du groupe de l'Afrique occidentale française.....	419	5 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur affectant provisoirement à la commune de Conakry l'immeuble dit « Poste de police de Tumbo ».....	493
	Commissions de classement et d'examen		10 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant la municipalité de Conakry à installer une conduite d'eau sur le wharf de la Colonie.....	494
18 octobre..	Décision du Gouverneur général fixant la composition de la commission prévue à l'article 6 de l'arrêté du 20 septembre 1913, portant réorganisation du cadre local du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	775	24 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le budget additionnel de la commune mixte de Kankan, exercice 1913.....	523
	Commune		—	Arrêté du Gouverneur général organisant en commune mixte la ville de Conakry et fixant la nomenclature des ressources dont la perception est autorisée au profit du budget communal.....	548
1912 16 décembre	Arrêté municipal réservant l'occupation du domaine public communal pour l'installation des appuis et canalisation destinées au transport de l'énergie électrique dans le périmètre de la commune de Conakry.....	152	9 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur exemptant de la formalité du visa préalable les états dressés par l'Administrateur-Maire de Kankan, pour le recouvrement des droits des places et des marchés, de fourrière et d'abatage.....	710
18 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. prorogeant la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépenses relatives aux travaux neufs de Conakry-Kindia et aux travaux de route.....	4	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur faisant abandon à la commune mixte de Conakry des 7/10 ^{es} du produit des taxes et contributions perçues dans la commune pour l'année 1914.....	710
—	Arrêté municipal accordant à M. Louis Dubot un permis d'occupation du domaine public communal pour l'installation d'une canalisation destinée au transport de l'énergie électrique en vue de l'éclairage « Villa Odette ».....	152	15 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur confirmant tous les arrêtés locaux relatifs à la commune mixte de Conakry, en vigueur antérieurement à la promulgation de l'arrêté du 24 juin 1913 du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française.....	746
24 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant la part de recettes abandonnées en 1913 aux budgets municipaux de Conakry et de Kankan, dans le produit des Contributions directes.....	10	16 octobre..	Arrêté municipal confirmant tous arrêtés municipaux pris, au titre de la municipalité de Conakry, antérieurement à la promulgation de l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française en date du 24 juin 1913.....	753
31 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. arrêtant le budget primitif de la commune mixte de Kankan.....	42	21 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la durée des sessions ordinaires d'avril et d'octobre, de la Commission municipale de la Commune mixte de Conakry.....	746
1913 11 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. modifiant le plan de lotissement et d'alignement de la ville de Kankan.....	204	Comptabilité Finances		
3 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant la cession de la nouvelle conduite d'eau, faite par la Colonie à la commune de Conakry.....	332	1912 5 décembre..	Circulaire ministérielle. — Suppression des fractions de centimes dans toutes les pièces de comptabilité des Services coloniaux et locaux.....	60
7 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant l'Administrateur-maire à ester en justice dans l'action intentée contre la municipalité par M. Bardet, restaurateur.....	333	10 décembre..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 12 novembre 1912, fixant les retenues à opérer aux colonies sur les allocations des militaires indigènes punis d'arrêtés de rigueur, de prison ou de cellule.....	31
11 avril....	Décision du Lieutenant-Gouverneur affectant provisoirement à la commune de Conakry l'immeuble dit « Mausolée » du lot 7 pour l'installation de son Commissariat de police.....	349	18 décembre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. prorogeant la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépense relatives aux travaux neufs de Conakry, Kindia, et aux travaux de route.....	4
22 avril....	Arrêté municipal relatif au nom des rues de la ville de Kankan.....	445			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1912			1913		
30 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant désignation des fonctionnaires chargés de vérifier les caisses des comptables le 31 décembre 1912.....	40	8 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant des concessions définitives à Conakry et Bakoro (Cercle de Rio-Pongo).....	201
31 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. complétant l'arrêté n° 1639 du 18 décembre 1912, prorogeant la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépenses relatives aux travaux.....	43	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires à Kouroussa.....	202
1913			—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. approuvant des transferts de concessions provisoires à Conakry, Banlieue de Conakry, et Kankan.....	202
10 février.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. complétant l'arrêté du 18 décembre 1912, prorogeant la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépenses relatives aux travaux.....	204	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. retirant des concessions provisoires à Conakry.....	202
20 février..	Circulaire du Gouverneur général concernant les comptabilités secondaires des Colonies à produire à la Cour des Comptes.....	270	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant des concessions urbaines dans des centres non lotis (Cercles de Kadé, Tougué, Labé et Mali).....	203
26 septembre	Circulaire ministérielle au sujet de l'application, aux comptables coloniaux, de l'article 41 de la loi des finances de 1908.....	735	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. retirant des concessions provisoires à Conakry.....	203
	Concessions		31 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Tougué et Kollanguil.....	327
1912			—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	328
18 décembre	Arrêté municipal accordant à M. Louis Dubot un permis d'occupation du domaine public communal pour l'installation d'une canalisation destinée au transport de l'énergie électrique en vue de l'éclairage de son immeuble « Villa Odette ».....	152	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Pontoir une prorogation de délai pour mise en valeur d'une concession provisoire à Conakry.....	328
21 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant transfert de concession provisoire.....	5	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant des transferts de concessions provisoires à Dabola et Bissikrima.....	329
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. retirant des concessions provisoires.....	5	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions provisoires urbaines dans des centres non lotis.....	329
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant autorisation de location de concession provisoire.....	5	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Elias Krédi une concession agricole à Kindia pour création d'un jardin.....	330
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant prorogation de délai de mise en valeur de concession provisoire.....	6	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le transfert de deux concessions agricoles provisoires sises à Friguigbé (Cercle de Kindia).....	420
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. retirant des concessions provisoires.....	6	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives dans divers centres de la colonie.....	420
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant des concessions définitives.....	7	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires dans divers centres de la Colonie.....	328
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant des concessions provisoires urbaines dans des centres non lotis.....	7	19 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la commission municipale de Conakry à se réunir en session ordinaire le mardi 22 avril 1913.....	353
1913			22 avril...	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant M. Lions à établir des barrages sommaires sur le Téliko et sur des marigots sans eau en saison sèche pour alimenter des canaux d'irrigation destinés à desservir sa concession agricole de Mamou.....	440
5 Janvier..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant MM. Cochez et Gobinet frères, à occuper temporairement une partie du domaine public sur la rive gauche du Niger, à Kouroussa.....	44	14 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la société Jabre frères un permis d'occupation provisoire à Kindia.....	440
6 janvier..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant retrait de la concession provisoire de la Société « Devès, Chaumet et Cie » sise à Fougou (Cercle de Mali).....	46	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant autorisation de location de concession provisoire à Dabola.....	441
8 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant à M. G. de Floris une concession provisoire à Tabili (Cercle de Kindia).....	197	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives sises à Dabola, Dinguiraye, Labé, Kouroussa, Dubréka, Kankan, Kindia.....	353
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant à M. G. de Floris une concession provisoire agricole à Tabili (Cercle de Kindia).....	198	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires sises à Dinguiraye et à Kankan.....	441
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant à M. Quillaud, Missionnaire à Conakry, une concession agricole provisoire à Ourous, district de Youkounkoun. (Cercle de Kadé).....	200			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913					
14 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à MM. Jabre frères une location de concession provisoire sise à Mamou.....	441	1 ^{er} septembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires.....	707
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le transfert gratuit à M. Botros-Chedid, commerçant à Conakry, d'une concession provisoire sise à Kouroussa, accordée à MM. Besse, Neuveux, Cabrol jeune, de Bordeaux.	441	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant des transferts de concessions provisoires.	707
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant retrait de deux concessions provisoires sises à Conakry.....	442	28 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le transfert d'une concession provisoire à Conakry.....	747
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant retrait de concessions provisoires sises dans les Cercles de Kadé et Kankan.....	442	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une prorogation de délai pour la mise en valeur d'une concession provisoire.....	748
24 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une location de concession provisoire...	523	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	748
1 ^{er} juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant un transfert de concession provisoire à Labé.....	527	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires.....	748
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Mamou et Labé.....	527	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire.....	748
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	527	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire.....	749
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires.....	528	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	749
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	528	26 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant une concession provisoire à Conakry.....	809
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire.....	528	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le transfert de diverses concessions provisoires.....	810
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant autorisation de location de concession provisoire.....	529	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	810
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire.....	529		Congés et Permissions	
6 juillet....	Arrêté du Gouverneur général accordant une concession agricole dans le cercle du Rio-Pongo à M. Hurteloup (Louis).....	608	17 mars....	Circulaire ministérielle au sujet de la concession des congés administratifs aux fonctionnaires originaires des Colonies.....	373
10 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires.....	530	25 mars....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 février 1913, concédant des congés de maternité spéciaux aux personnel féminin en service au Colonies.....	388
6 juillet...	Arrêté du Gouverneur général accordant une concession agricole dans le cercle du Rio-Pongo à M. Venail (Henri).....	609	30 mai.....	Circulaire ministérielle au sujet de la délivrance des réquisitions de rapatriement (application de la circulaire (Marine) du 8 septembre 1910).....	546
28 juillet...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	557		Conseil de Santé	
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires.....	557	19 avril....	Arrêté du Gouverneur général complétant la composition du Conseil de Santé de l'Afrique occidentale française siégeant comme Commission chargée de l'examen des dossiers des agents locaux en instance de retraites pour blessures ou infirmités.....	418
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant un transfert de concession provisoire à Diakolidougou.....	557		Contrôleur Financier	
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant autorisation de location de concession provisoire.....	557	31 mars....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 24 février 1913, portant date d'application de l'article 2 du décret du 6 août 1912, supprimant l'emploi de contrôleur financier-adjoint en Afrique occidentale française.....	390
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des permis d'occupation provisoire.....	558	25 septembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 22 août 1913, modifiant l'article 4 des décrets du 22 mars 1907, instituant un Contrôleur financier en Afrique occidentale française et à Madagascar.....	703
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	558			
1 ^{er} septembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	677			
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires.....	677			
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire....	706			
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	707			

DATES	ANAYLSE SOMMAIRES	PAGES	DATES	ANLAYSE SOMMAIRES	PAGES
	Cour des Comptes				
1913			1913		
20 février...	Circulaire du Gouverneur général concernant les comptabilités secondaires des Colonies à produire à la Cour des Comptes...	270	31 mars...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 19 février 1913, fixant le nombre des têtes de bétail originaires de l'Afrique occidentale française qui peuvent être importées en franchise dans la Métropole, en 1913.....	389
9 avril....	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 4 de celui du 10 mai 1912, relatif à la transmission à la Cour des Comptes des comptabilités secondaires des Colonies.....	396	22 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant les conditions du concours d'admission au grade de brigadier et sous-brigadier indigènes du service actif des Douanes de la Guinée française.....	354
11 avril....	Circulaire ministérielle relative à l'envoi, à la Cour de Comptes, d'une expédition des revues de liquidation des militaires de la gendarmerie coloniale et à l'ordonnancement de l'abondement des 3 et 5 o/o.....	463	1 ^{er} août....	Arrêté du Gouverneur général transférant le poste douanier de condéiré à Sobaneh (Guinée française).....	637
	D		11 septembre.	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 5 août 1913, relative à l'établissement du régime douanier Colonial.....	696
	Decauville (Voies)		—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 4 août 1913, fixant les quantités de café et de bananes originaires de la Guinée française à admettre au bénéfice de la détaxe du 1 ^{er} juillet 1913 au 30 juin 1914.....	696
1912			8 octobre...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur soumettant le caoutchouc, avant son exportation de la Colonie à une vérification par le Service des Douanes.....	709
19 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. au sujet de la perception des redevances pour l'usage de la voie ferrée Decauville, à Boké.	4	15 octobre..	Arrêté du Gouverneur général modifiant celui du 25 septembre 1913, fixant la valeur en douane des caoutchoucs exportés de l'Afrique occidentale française pour la période comprise entre le 1 ^{er} octobre 1913 et le 1 ^{er} avril 1914....	743
	Distinctions Honorifiques		5 novembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant celui du 15 août 1912, fixant le mode de répartition de la remise de 2 o/o allouée au personnel des douanes sur le montant des liquidations du Decauville de Conakry.....	779
1913				E	
24 février..	Décret relatif à l'obtention de la Médaille Coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française ».....	290		Enregistrement. — Domaines Propriété foncière.— Concessions	
6 mars....	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret relatif à la concession de la médaille Coloniale par application de l'article 77 de la loi de finances du 13 avril 1898.	346		(Voir aussi ce dernier mot)	
25 mars...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 3 février 1913, modifiant le décret du 16 mai 1907, réglant les conditions de nomination et de promotion dans les ordres Coloniaux.....	389	1912		
10 avril....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 6 mars 1913, portant concession de la médaille Coloniale par application de l'article 77 de la loi du 13 avril 1898.....	397	21 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant retrait de permis d'occupation précaire de terrains domaniaux.....	5
2 mai.....	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concernant la médaille Coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française » à des européens qui se sont distingués en 1911, en Guinée française.	471	23 décembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 29 août 1905 n'autorisant toute vente d'îles, d'îlots, de châteaux forts, batteries ou forts du littoral déclassés que par une loi et après avis favorable des conseils supérieurs des Ministères de la Marine et de la Guerre.....	132
11 juin....	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concédant le droit à l'obtention de la médaille Coloniale avec agrafe « Afrique ».....	594	1913		
18 juin....	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concédant le droit à l'obtention de la médaille Coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française.....	597	11 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. modifiant le plan de lotissement et d'alignement de la ville de Kankan.....	204
	Douanes		12 avril....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant M. Louis Dubot à installer dans le Domaine public maritime un égout souterrain d'égout dans le percé du boulevard circulaire en face des bureaux de la compagnie des Chargeurs Réunis.....	349
31 décembre	Arrêté du Gouverneur général créant au Gouvernement général de l'Afrique occidentale française une inspection des Douanes...	383	2 mai.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une commission chargée d'assister M. le Receveur des Domaines dans les opérations de recensement des objets mobiliers mis à la disposition des fonctionnaires logés et meublés par l'Etat ou par la Colonie.....	421
30 janvier...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 9 novembre 1912, prorogeant d'une année le délai prévu à l'article 10 du décret du 2 mars 1912. (Personnel des Douanes).....	195			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913			1913		
19 mai.....	Arrêté du Gouverneur général portant déclassement partiel de la zone réservée du Domaine public maritime dans l'île de Tumbo.	669	14 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la durée des grandes vacances scolaires pour l'année 1912 et 1913.....	521
16 juin.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant MM. Burki frères, à installer un chemin et une cale de halage sur le domaine public maritime.....	521	23 juin.....	Arrêté du Gouverneur général créant de nouveaux centres d'examen pour le certificat d'aptitude à l'Enseignement et le diplôme supérieur d'études primaires.....	547
16 août.....	Circulaire du Gouverneur général au sujet des rapports du Service topographique avec le Service de la propriété foncière.....	638	30 juin.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur reportant au 12 juillet 1913, les épreuves du certificat de fin d'études primaires pour les différents centres d'examen de la Guinée française.	525
19 août.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur déléguant tous pouvoirs à M. Bidaine, administrateur de Sigui, agissant pour le compte de l'Etat pour une transaction.....	617	8 juillet...	Arrêté du Gouverneur général portant admission définitive des candidats à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les Ecoles de l'Afrique occidentale française.	611
1 ^{er} septembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Conakry.....	708	20 juillet..	Arrêté du Gouverneur général portant affectation des élèves-maitres ayant satisfait, en 1913, aux examens de sortie de l'Ecole normale.	613
28 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Kindia.....	749	—	Décision du Gouverneur général portant admission des élèves à l'Ecole professionnelle Pinet-Laprade en 1913.....	614
	Enseignement		—	Décision du Gouverneur général portant admission d'élèves à l'Ecole normale d'instituteurs en 1913.....	614
29 janvier.	Arrêté du Gouverneur général instituant en Afrique occidentale française, un Conseil supérieur de l'Enseignement primaire.....	194	26 août....	Arrêté du Gouverneur général portant organisation de l'enseignement pratique agricole dans la colonie de la Guinée française..	675
30 janvier.	Arrêté du Gouverneur général fixant les attributions des Inspecteurs de l'Enseignement de l'Afrique occidentale française.....	195	5 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant ouverture d'une classe nouvelle dans chacune des écoles de Kindia, Faranah et Forécariah.	778
25 mars...	Arrêté du Gouverneur général fixant les dates et les conditions des concours d'admission à l'Ecole normale d'instituteurs et à l'école Pinet-Laprade et des examens du certificat d'aptitude à l'Enseignement, du diplôme supérieur d'études primaires et du diplôme de sortie de l'Ecole supérieure professionnelle.....	347		Exhumations	
27 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rattachant toutes les affaires concernant le service de l'Enseignement en Guinée au 1 ^{er} Bureau du Gouvernement.....	276	16 janvier..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant la translation des restes mortels du Capitaine Hequet du cimetière de Bofosso (Région Militaire de la Guinée) à celui de Beutin (Pas-de-Calais).....	63
31 mars....	Arrêté du Gouverneur général modifiant le recrutement des Inspecteurs des Ecoles de l'Afrique occidentale française.....	391	13 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant l'exhumation du cimetière de Pita et le transfert en France des restes mortels de M. Bastié, administrateur des Colonies.....	617
16 avril....	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture du concours pour l'emploi d'inspecteur de écoles en Afrique occidentale française...	399	—	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant l'exhumation du cimetière de Conakry et le transfert en France des restes mortels de M ^{me} Dietlin.....	617
30 avril....	Arrêté du Gouverneur général fixant au 3 juillet la session ordinaire du Conseil supérieur de l'Enseignement primaire.....	476	25 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la translation du village de Gbaya au cimetière de Beyla, des restes mortels de M. Marthié (Paul), commerçant, décédé à Gbaya, le 28 août 1911.....	276
7 mai.....	Arrêté du Gouverneur général réorganisant l'école normale d'instituteurs de l'Afrique occidentale française.....	478		Expositions — Envoi de collections	
9 juin.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur instituant en Guinée française un brevet d'apprenti ouvrier et en fixant les conditions d'obtention.	493	31 janvier..	Circulaire au sujet de l'envoi de collections.....	196
—	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant les dates d'ouverture des Sessions des différents examens du Service de l'Instruction publique en Guinée française.....	494	14 février..	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'expédition de colis adressés à des établissements scientifiques de Paris.....	254
—	Décision du Lieutenant-Gouverneur instituant un concours en vue de l'admission en 3 ^e année de l'école d'apprentissage de Conakry.	494		Extradition	
12 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant la date et le lieu de réunion des épreuves de l'examen du brevet de moniteur indigène et nommant les membres de la Commission de correction des épreuves.....	495	23 juin.....	Circulaire ministérielle au sujet de la convention d'extradition franco-belge du 15 août 1874.....	633
13 juin.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant le lieu et la date de réunion des épreuves de l'examen du certificat d'études primaires et désignant les membres de la Commission de correction des épreuves.....	495	7 août.....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la convention d'extradition conclue entre la France et la Belgique, le 15 août 1874.....	671

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
F			Garde indigène		
Fonctionnaires coloniaux			Géologie		
1912			1912		
27 décembre	Circulaire ministérielle. — Secours à accorder aux familles des officiers, marins et fonctionnaires du Département de la Marine décédés aux Colonies.....	222	28 décembre	Arrêté du Gouverneur général portant organisation de la garde indigène à la charge des budgets locaux.....	136
15 février...	Arrêté du Gouverneur général fixant l'effectif et la répartition du personnel des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française.	261			
1913					
27 février...	Arrêté du Gouverneur général promulguant le décret du 17 décembre 1912, réglementant la situation du personnel colonial envoyé en traitement dans les Stations thermales et hydrominérales réglementaires.....	323			
3 mars...	Circulaire ministérielle. — Désinfection des logements occupés par les fonctionnaires....	291	H		
2 mai...	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission chargée d'assister M. le Receveur des Domaines dans les opérations de recouvrement des objets mobiliers mis à la disposition des fonctionnaires logés et meublés par l'Etat ou par la Colonie.....	421	Honneurs et préséances		
19 juillet...	Circulaire ministérielle au sujet de la situation militaire des fonctionnaires coloniaux en congé en France.....	655	1913		
23 juillet...	Décision ministérielle attribuant le bénéfice de la campagne de guerre au personnel colonial ayant servi dans certaines régions de l'Afrique Occidentale et Equatoriale françaises.....	636	27 janvier.	Instruction pour l'application du décret du 10 décembre 1912, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires dans les Colonies et Pays de protectorat dépendant du Ministère des Colonies.	231
1 ^{er} août....	Arrêté du Gouverneur général portant extension au personnel des Services civils des Colonies en Afrique occidentale française et à ceux qui y sont détachés du bénéfice de l'article 224 du règlement ministériel du 2 août 1912, sur le fonctionnement des services médicaux coloniaux hospitaliers et réglementaires aux Colonies.....	614	10 février...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 10 décembre 1912, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires dans les Colonies et Pays de protectorat dépendant du Ministère des Colonies.....	225
5 novembre	Circulaire du Gouverneur général au sujet des agents des cadres locaux admis au service après le 1 ^{er} janvier 1886.....	805			
28 novembre	Circulaire ministérielle. — Remboursement des dépenses effectuées pour les militaires hors cadres.....	90	Hopitaux		
16 décembre	Circulaire ministérielle. — Situation militaire des fonctionnaires coloniaux en France.	93	<i>(Voir Service de Santé)</i>		
G			I		
Gardes de Cercle			Impôts		
1912			1912		
25 novembre	Arrêté du Gouverneur général relatif aux pensions de retraite et gratification de réforme des gardes de Cercle de l'Afrique occidentale française.....	95	22 novembre	Arrêté du Gouverneur général relatif à la fixation de l'impôt personnel en Guinée française.....	61
19 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant pour l'année 1913, l'effectif de chacun des pelotons de gardes de Cercle.....	4	24 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant définitivement la situation de l'impôt personnel de la Guinée pour 1911.....	10
1913			—		
25 mars....	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 23, de l'arrêté du 26 novembre 1912, relatif aux pensions des gardes de Cercle de l'Afrique occidentale française.....	388		Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant le taux de l'impôt de capitation dans les différents cercles de la Guinée française..	63
15 septembre	Circulaire du Gouverneur général au sujet des états de services des gardes de Cercle proposés pour la pension.....	697	31 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. approuvant et arrêtant les rôles sommaires pour le recouvrement de l'impôt.....	42
25 novembre	Arrêté du Gouverneur général relatif aux pensions de retraite et gratifications de réforme des gardes de Cercle de l'Afrique occidentale française.....	95	1913		
			24 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant pour l'année 1913, les taux de remises à accorder aux chefs de province, de village et de district.....	236
			10 mars....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'article 1 ^{er} , paragraphe 2, de l'arrêté du 24 février 1913, fixant le taux des remises aux chefs indigènes.....	241
			24 juin....	Arrêté du Gouverneur général portant approbation d'un arrêté du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française réglementant l'impôt de capitation.....	550
			26 août....	Circulaire du Gouverneur général au sujet d'un projet de taxe sur les actes et conventions.....	673
			Imprimerie		
			1 ^{er} août....	Arrêté du Gouverneur général allouant un supplément de fonctions, exclusif de toute indemnité pour travail supplémentaire, aux Chefs des Imprimeries du Gouvernement général et des Gouvernements locaux.....	638

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
Indemnités. — Supplément de fonctions					
1912			1913		
30 décembre	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret modifiant le décret du 29 décembre 1903, sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du Département des Colonies et déterminant les allocations de solde et indemnités diverses, à attribuer aux Colonies, aux armuriers de la Marine, versés dans les troupes coloniales	370	5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général allouant l'indemnité de résidence spéciale fixée par l'arrêté du 3 octobre 1910, aux agents du cadre général des Travaux publics et des Mines et du cadre local des géomètres.....	738
31 décembre	Arrêté du Gouverneur général portant allocation d'une indemnité de zone au personnel métropolitain des Postes et Télégraphes.....	141	19 octobre..	Arrêté du Gouverneur général allouant une indemnité de permanence aux fonctionnaires et agents en service au Cabinet du Gouvernement général et fixant les conditions dans lesquelles cette indemnité pourra être allouée aux mêmes fonctionnaires et agents en service au Cabinet des Lieutenants-Gouverneurs....	745
—	Arrêté du Gouverneur général portant suppression des indemnités forfaitaires de déplacement.....	142	28 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant le taux de l'indemnité de permanence allouée aux fonctionnaires et agents en service au Cabinet du Lieutenant-Gouverneur.....	811
1913			4 décembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission pour procéder à l'évaluation des indemnités à accorder en cas de réquisitions militaires.....	811
28 janvier..	Arrêté du Gouverneur général fixant l'indemnité et le prix des cérémonies funèbres alloués aux Ministres des différents cultes, pour assurer le service religieux dans les établissements hospitaliers du Service de Santé de l'Afrique occidentale française et déterminant les honoraires pour les cérémonies funèbres.....	194	Inscription maritime		
29 janvier..	Arrêté ministériel fixant les suppléments de fonctions des fonctionnaires des Travaux publics de l'Afrique occidentale française....	730	16 octobre.	Arrêté du Gouverneur général sur l'organisation du service de l'Inscription maritime en Afrique occidentale française	744
31 janvier..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant règlement : 1° sur le transport du personnel indigène voyageant dans l'intérieur de la Colonie ou entre les Colonies du groupe, ainsi que de ses bagages ; 2° sur les indemnités de route et de séjour auxquelles peut prétendre ce personnel.....	146	Inspection des Colonies		
30 avril....	Arrêté du Gouverneur général allouant des suppléments de fonctions et des indemnités pour frais de bureau et frais de représentation au personnel militaire en service dans les différentes Colonies de l'Afrique occidentale française.....	473	1912		
—	Arrêté du Gouverneur général portant allocations d'indemnités de fonctions au personnel militaire du service de Santé appelé à concourir à l'exécution des Services sanitaires civils.....	474	12 décembre	Circulaire du Gouverneur général relative à l'ouverture, à Paris, d'un concours pour le grade d'Inspecteur-adjoint des Colonies.....	2
—	Arrêté du Gouverneur général allouant un supplément de fonctions au chef de poste de Coyah.....	476	1913		
30 août....	Arrêté du Gouverneur général étendant le bénéfice des dispositions de l'arrêté n° 384, du 18 décembre 1905, fixant les frais de tournées à allouer aux fonctionnaires et agents civils des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	632	14 mai.....	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret modifiant le décret du 15 septembre 1904, relatif à l'organisation du corps de l'inspection des Colonies.....	518
17 septembre.	Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 29 janvier 1913, fixant le taux des suppléments de fonctions à allouer à certains fonctionnaires des Travaux publics en service en Afrique occidentale française.....	732	27 février..	Arrêté du Gouverneur général promulguant le décret du 4 février 1913, fixant le régime des avances à faire aux Inspecteurs des Colonies envoyés en mission.....	522
18 septembre.	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concernant le classement des adjudants-chefs à bord des navires et les indemnités de déplacement allouées à ces sous-officiers aux Colonies.....	732	Interprètes		
25 septembre.	Arrêté du Gouverneur général allouant une indemnité de logement aux Administrateurs et au personnel des Affaires indigènes qui ne reçoivent pas le logement en nature	736	1912		
—	Arrêté du Gouverneur général portant suppression des suppléments de fonctions aux Administrateurs et au personnel des Affaires indigènes en service dans les bureaux du Gouvernement général et des Gouvernements locaux.....	736	19 décembre	Arrêté du Gouverneur général réorganisant le cadre des interprètes indigènes de la Guinée	37
			1913		
			23 janvier...	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant classement, d'après la nouvelle formation, des interprètes du cadre local de la Guinée française	63
			J		
			Justice française		
			<i>(Voir aussi Tarifs).</i>		
			1912		
			25 novembre	Arrêté du Gouverneur général fixant les tarifs des frais de justice en Afrique occidentale française	170
			4 décembre.	Circulaire ministérielle au sujet d'un état annuel à fournir au Département concernant le rapport des greffes.....	91
			1913		
			12 janvier..	Arrêté du Gouverneur général portant modification aux articles 15 et 19 de l'arrêté du 26 décembre 1905, instituant en Afrique occidentale française un corps d'avocats-défenseurs	145
			28 février..	Arrêté du Gouverneur général désignant les notables pour former le collège des Asses-pour l'année 1913, en Guinée française.....	326

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913			1913	M	
9 février...	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 1 ^{er} , nos 3 et 52 et les articles 168, 169, 177 et 192 de l'arrêté du 25 novembre 1912, fixant les tarifs de frais de justice en Afrique occidentale française.....	225		Marchés	
10 février...	Arrêté du Gouverneur général créant, en Afrique occidentale française, un cadre de Secrétaires de Parquet.....	235		(Voir aussi Adjudications).	
28 février...	Décision du Lieutenant-Gouverneur répartissant dans divers centres les enfants mineurs indigènes condamnés par les tribunaux de justice européenne à être détenus dans une maison de correction.....	355	9 octobre...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur exemptant de la formalité du visa préalable les états dressés par l'Administrateur-Maire de Kankan, pour le recouvrement des droits des places et des marchés, de fourrière et d'abatage.....	710
26 mai.....	Arrêté du Gouverneur général modifiant les ressorts du Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry et des Justices de paix à compétence étendue de Kankan et de Boké (Guinée française).....	492		Matériel. — Comptabilité-matière. Magasins	
30 juin.....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 29 mai 1913, fixant le délai d'ajournement en matière civile et commerciale pour l'Afrique occidentale française.....	602	21 avril...	Circulaire ministérielle. — Mode d'envoi des demandes d'achat de matériel destiné aux services locaux.....	466
6 août.....	Circulaire ministérielle. — Examen d'aptitude aux fonctions judiciaires métropolitaines	694	25 avril...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la production des comptes-matières.....	472
7 août.....	Arrêté du Gouverneur général désignant les notables pour compléter la liste des Assesseurs de la Guinée française, pour l'année 1913.....	638		Marine	
20 août....	Arrêté du Gouverneur général désignant un membre fonctionnaire de la Cour d'assises de la Guinée française pour l'année 1913.....	675	1912		
	Justice indigène		23 décembre.	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 29 août 1905, n'autorisant toute vente d'îles, d'îlots, de châteaux-forts, batteries ou forts du littoral déclassés que par une loi et après avis favorable des Conseils Supérieurs des Ministères de la Marine et de la Guerre.....	132
6 janvier...	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. créant un Tribunal de cercle et un Tribunal de subdivision à Conakry et désignant les magistrats appelés à en faire partie.....	45	24 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. délivrant un acte de francisation coloniale à 32 bâtiments.....	39
19 mars....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur désignant les notables indigènes appelés à faire partie, en 1913, des Tribunaux de cercle et de subdivision de la Guinée française.....	271	1913		
23 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglant la garde, l'entretien et le travail des enfants mineurs indigènes envoyés dans une colonie pénitentiaire par les Tribunaux de justice européenne.....	355	15 février..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 9 novembre 1911, portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi du 26 février 1911, relative aux encouragements accordés aux grandes pêches maritimes.....	254
8 mai.....	Arrêté du Gouverneur général allouant une indemnité, par journée d'audience, à chaque membre indigène des Tribunaux de cercle et de subdivision de la Guinée.....	482	10 mars.....	Circulaire ministérielle portant notification du décret du 8 septembre 1912, modifiant le tarif des frais de traitement et de rapatriement des marins du commerce.....	373
2 juillet...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la transmission des recours en grâce formés par les condamnés à mort des Tribunaux indigènes.....	355	28 juillet...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant la francisation à 36 bâtiments.....	556
16 septembre.	Circulaire du Gouverneur général. — Libération conditionnelle des condamnés des Tribunaux indigènes.....	698	30 août.....	Arrêté du Gouverneur général fixant la date d'examen de fin d'études des pupilles mécaniciens de la Marine.....	676
	L		5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 30 août 1913, rendant applicable aux Colonies les dispositions du décret du 21 mai 1913, qui porte règlement, pour le temps de paix, ces visites des bâtiments de guerre étrangers dans les mouillages et ports du littoral français et des Pays de protectorat.....	739
	Légalisation			Mercuriales	
1913			1912		
26 septembre.	Circulaire ministérielle. — Rappel d'instructions concernant l'envoi des signatures-types et des légalisations. (Circulaires des 12 août et 4 décembre 1889).....	734	27 décembre	Arrêté du Gouverneur général portant fixation des mercuriales officielles des Douanes pour le 1 ^{er} semestre 1913.....	38
			1913		
			31 mars.....	Arrêté du Gouverneur général portant fixation de la valeur des caoutchoucs aux mercuriales officielles pour la période comprise entre le 1 ^{er} avril et le 1 ^{er} octobre 1913.....	393
			24 juin....	Arrêté du Gouverneur général portant fixation des mercuriales officielles des Douanes pour le deuxième semestre 1913.....	521

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913					
25 septembre.	Arrêté du Gouverneur général portant fixation de la valeur des caoutchoucs aux mercuriales officielles pour la période comprise entre le 1 ^{er} octobre 1913 et le 1 ^{er} avril 1914...	702	31 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	752
17 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur nommant la Commission des mercuriales pour le premier semestre 1914.....	781		Militaires hors cadres	
	Messageries africaines		19 décembre	Arrêté du Gouverneur général réglementant le personnel militaire hors cadres en service en Afrique occidentale française.....	115
80 janvier..	Arrêté du Gouverneur général portant répartition définitive de la subvention des Messageries africaines entre le Service colonial, le budget de la guerre et les divers budgets de l'Afrique occidentale française pour l'année 1912.....	223	27 décembre	Ordre général n° 141. — Instruction pour l'application de l'arrêté du Gouverneur général au sujet de la réglementation du personnel hors cadres à la charge des budgets locaux ..	132
	Mines et carrières. — Permis miniers		2 janvier...	Circulaire du Gouverneur général. — Instruction pour l'application de l'arrêté du 20 août 1912, fixant la solde des militaires détachés dans les services des Travaux publics et des Chemins de fer en Afrique occidentale française.....	142
1912			29 janvier...	Circulaire ministérielle. — Relève des militaires de la section des télégraphistes et des troupes coloniales.....	223
24 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant les conditions d'extraction de la latérite le long de la mer dans la presqu'île de Tumbo.....	9	—	Arrêté ministérielle abrogeant les arrêtés concernant la fixation des frais de service du personnel militaire détaché dans les divers services de Chemins de fer des Colonies de l'Afrique occidentale française.....	731
31 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant la valeur de l'or extrait des mines de la Guinée française et la taxe à percevoir sur cette valeur	44	18 février..	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'arrêté n° 2070, du 19 décembre 1912, réglant le personnel hors cadres en service en Afrique occidentale française	269
1913			—	Arrêté du Gouverneur général complétant l'article 3 de l'arrêté n° 1238, du 20 août 1912, fixant la solde et les indemnités à allouer aux sous-officiers ou hommes de troupes, détachés hors cadres dans les services des Travaux publics et des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	321
6 janvier...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant la Compagnie des Mines de Siguiro à occuper temporairement, au moyen d'un barrage, le domaine public fermé par la rivière Kobako.....	45	8 octobre..	Arrêté du Gouverneur général portant application au personnel militaire affecté au service des Travaux publics et des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française non encore classé dans le cadre auxiliaire, des arrêtés ministériels des 29 janvier et 17 septembre 1913 et de l'arrêté du Gouverneur général du 5 octobre 1913, fixant respectivement les suppléments de fonctions et des compléments de solde à allouer au personnel des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	743
8 février....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. de la Guinée française, accordant un permis de recherches minières terriennes à M. Edouard Walker, pour compter du 8 février 1913.....	348		N	
14 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières terriennes à la Compagnie des Mines de Siguiro ayant son siège social à Paris, 50, boulevard Haussmann, domiciliée à Conakry, chez M. J. Burki.....	443		Neutralité	
1 ^{er} août...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 28 juin 1913, portant prorogation des permis de recherches minières en Afrique occidentale française	637	1912		
31 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale	750	12 décembre	Circulaire du Gouverneur général transmissive d'une circulaire ministérielle relative à l'application des règles de la neutralité maritime	36
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	751		O	
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	751		Organisation administrative des cercles	
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	752	26 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. déterminant les limites de certains postes de de la Colonie	236

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913			1912		
24 juin.....	Arrêté du Gouverneur général groupant en cercle unique le territoire de la ville de Conakry, de sa banlieue et des îles de Loos..	548	25 novembre	Arrêté du Gouverneur général relatif aux pensions de retraites et gratifications de réforme des gardes de Cercle de l'Afrique occidentale française.....	95
1 ^{er} juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rattachant une partie du territoire du poste administratif de N'Zébela au secteur Toma (Région militaire).....	526	1913		
22 septembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur supprimant le district de Soumbalako-Mahoundé et annexant son territoire au district de Bouria (poste administratif indépendant de Mamou).	708	13 février..	Circulaire ministérielle au sujet de l'application des dispositions de l'article 127 de la loi de finances du 13 juillet 1911	290
4 novembre	Arrêté de Lieutenant-Gouverneur portant modification du canton de Mankountan (province de Boffa).....	778	25 mars....	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 23 de l'arrêté du 26 novembre 1912, relatif aux pensions des gardes de Cercle de l'Afrique occidentale française.....	388
15 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant suppression du poste provisoire de Galay (secteur Guerzé).....	780	31 mars...	Circulaire du Gouverneur général relative aux états devant servir à rembourser les trop perçus au profit de la Caisse locale des retraites de l'Afrique occidentale française...	393
23 novembre	Arrêté du Gouverneur général portant réorganisation des cercles de la Guinée française.	60	19 avril....	Circulaire du Gouverneur général au sujet des stagiaires des différents cadres locaux de l'Afrique occidentale française.....	399
	P		—	Circulaire du Gouverneur général relative à l'envoi d'une notice individuelle fixant la situation des agents vis-à-vis de la Caisse locale de retraite.....	401
	Patentes et Licences		—	Arrêté du Gouverneur général fixant les conditions dans lesquelles seront enregistrées les déclarations destinées à assurer aux femmes et aux enfants des agents indigènes de l'administration, l'exercice éventuel de leur droit à pension.....	408
1912			—	Arrêté du Gouverneur général complétant la composition du Conseil de Santé de l'Afrique occidentale française, siégeant comme Commission chargée de l'examen des dossiers des agents locaux en instance de retraites pour blessures ou infirmités	418
31 décembre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. clôturant les rôles des patentes et licences de la Guinée pour l'année 1911.....	40	—	Arrêté du Gouverneur général fixant les conditions de versement par les tributaires de la Caisse locale des retraites de l'Afrique occidentale française désireux de faire rétro-agir leurs services, du montant des retenues auxquelles ils auraient été assujettis, si cette Caisse de retraites avait été instituée avant leur entrée en service.....	418
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. allouant en non-valeur dans les écritures du Trésorier-payeur, certaines cotes irrécouvrables des patentes et licences de la ville de Conakry	43	—	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'opposition pouvant grever le compte de Prévoyance de certains agents des cadres locaux de l'Afrique occidentale française.....	419
10 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. approuvant et rendant exécutoires les rôles de patentes et de licences pour l'année 1913.	204	11 juillet...	Circulaire du Gouverneur général au sujet des cartes d'identité à établir pour les gardes titulaires de pensions.....	612
25 novembre	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'arrêté du 27 juin 1909, portant réglementation du régime des patentes et licences en Afrique occidentale française, à l'exception des Territoires d'administration directe du Sénégal.....	61	9 août.....	Rapport au Président de la République suivi d'un décret concernant les allocations pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et des réserves.....	801
1913			11 septembre.	Arrêté du Gouverneur général fixant les justifications à produire par les Trésoriers-Payeurs pour les opérations de la Caisse locale de retraites de l'Afrique occidentale française	695
24 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente pour l'exercice 1913 à MM. Cohen frères à Bissikrima...	524	15 septembre.	Circulaire du Gouverneur général au sujet des états de services des gardes de cercle proposés pour la pension.....	697
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à M. Rahal Joseph Haik, commerçant à Dabola pour l'année 1913.....	525	17 octobre..	Circulaire ministérielle au sujet de l'application aux Colonies du décret du 8 août 1913, sur les allocations, pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et des réserves.....	804
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à M. Raoul Vidal, commerçant à Conakry; pour l'exercice 1913.....	525			
30 juillet...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à MM. Zammar frères, commerçants à Conakry	558			
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à MM. Jabre frères, pour leur succursale de Dinguiraye..	559			
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à M. Mohamed Hedjadj, commerçant à Conakry.....	559			
6 septembre.	Décision du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de 350 francs à M ^{me} Métaut.....	678			
	Pensions, Retraites, Secours, Caisse locale de retraites, Caisse de prévoyance.				
25 novembre	Circulaire ministérielle au sujet de l'envoi au Département des états détaillés des services des agents et fonctionnaires titulaires d'emplois conduisant à des pensions de l'Etat	59			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Pêche				
1913 15 février...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 9 novembre 1911, portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi du 26 février 1911, relative aux encouragements accordés aux grandes pêches maritimes.....	254	1913 11 avril...	Décision du Lieutenant-Gouverneur affectant provisoirement à la commune de Conakry l'immeuble dit « Mausolée », du lot 7, pour l'installation de son Commissariat de police..	349
3 octobre...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 3 septembre 1913, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures spéciales de ravitaillement des bateaux pratiquant la grande pêche.....	737	1 ^{er} juin....	Arrêté du Gouverneur général portant classement du personnel de la police en Afrique occidentale française.....	520
	Personnel			Ports et rades	
31 janvier..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant règlement : 1 ^o Sur le transport du personnel indigène voyageant dans l'intérieur de la Colonie ou entre les colonies du groupe, ainsi que de ses bagages; 2 ^o sur les indemnités de route et de séjour auxquelles peut prétendre ce personnel.....	146	25 mars...	Décision du Lieutenant-Gouverneur interdisant l'accostage des cargos au wharf de Conakry du 25 mars au 5 avril 1913.....	276
15 février..	Arrêté du Gouverneur général fixant l'effectif et la répartition du personnel des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française..	261	22 avril....	Arrêté municipal sur la police du port de Kankan.....	446
18 février..	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article n ^o 2070 du 19 décembre 1912, réglementant le personnel hors cadres en service en Afrique occidentale française.....	269	30 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 31 mars 1913, relatif aux attributions des officiers et maîtres de port en Afrique occidentale française.....	476
25 mars...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 3 mai 1913, portant modification du décret du 31 décembre 1911, organisant le personnel des Trésoreries de l'Afrique occidentale française.....	386	6 juin.....	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture à l'exploitation des quais du port fluvial de Kouroussa et de la voie d'accès....	520
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 février 1913, concédant des congés de maternité spéciaux au personnel féminin en service aux Colonies.....	388	26 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur plaçant dans les attributions du Chef du Service des Travaux publics, l'Administration du Personnel et du Matériel du Port de Conakry....	640
10 avril....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 7 mars 1913, modifiant le décret du 5 août 1910, portant réorganisation du personnel des Travaux publics et des Mines des Colonies autres que l'Indo Chine, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.....	397		Postes et Télégraphes	
20 juillet...	Arrêté du Gouverneur général portant affectation des élèves-maîtres ayant satisfait, en 1913, aux examens de sortie de l'Ecole normale.....	613	1912 24 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant le mandat d'une somme de 50 francs au profit de l'Office postal des Pays-Bas.....	11
23 juillet...	Décision ministérielle attribuant le bénéfice de la campagne de guerre au personnel colonial ayant servi dans certaines régions de l'Afrique occidentale et équatoriale françaises.....	636	1913 26 janvier..	Circulaire ministérielle. — Relève des militaires de la section des télégraphistes et des troupes coloniales.....	223
20 août....	Arrêté du Gouverneur général fixant l'effectif du personnel de l'inspection générale des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	673	7 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. modifiant l'article 1 ^{er} du 10 octobre 1912, concernant les postes télégraphiques de coupure...	152
5 novembre.	Circulaire du Gouverneur général au sujet des agents des cadres locaux admis au service après le 1 ^{er} janvier 1886.....	805	18 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. réglementant la construction et l'entretien par le service des Postes des lignes télégraphiques ou téléphoniques d'intérêt privé.....	205
	Police		19 février..	Circulaire du Gouverneur général relative à l'adhésion de la Côte des Somalis au service des télégrammes différés.....	270
1 ^{er} février..	Arrêté du Gouverneur général portant organisation du personnel de la police dans les diverses Colonies de l'Afrique occidentale française.....	291	26 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. réglementant le service des envois postaux grevés de remboursement établis entre la France et l'Algérie d'une part, et la Guinée Française d'autre part.....	237
			10 avril...	Décision du Gouverneur général portant répartition par zones des bureaux de postes de l'Afrique occidentale française.....	398
			14 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant modifications au tableau de l'arrêté du 17 juin 1909, fixant les taxes kilométriques à percevoir pour les envois de télégrammes par exprès dans l'intérieur de la Colonie.....	350
			22 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur établissant une taxe d'abonnement pour la délivrance des copies des télégrammes « Havas ».....	354
			24 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rétablissant la taxe additionnelle de change, pour les remises sur l'Europe par mandats-poste à compter du 25 avril 1913.....	420
			11 mai....	Circulaire du Gouverneur général relative au transit postal.....	482
			12 mas.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la marche des courriers entre Kindia et Téli-mélé.....	242

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913			1913		
16 mai.....	Arrêté du Gouverneur général portant classement dans le cadre local des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française, des agents de l'ancien cadre local recruté à l'extérieur.....	484	6 novembre	Arrêté du Gouverneur général désignant les centres d'examens pour les épreuves du concours pour l'emploi de commis de 5 ^{me} classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.....	805
17 mai.....	Arrêté du Gouverneur général versant, dans le cadre local des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française, les agents du cadre local recruté à l'intérieur qui ont satisfait aux épreuves prévues par l'arrêté du 3 octobre 1912, et dans le cadre indigène des Postes et Télégraphes de leur Colonie les autres agents du cadre local recruté à l'intérieur.....	484	6 novembre	Arrêté du Gouverneur général fixant le nombre d'emplois de commis de 5 ^{me} classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.....	806
20 mai.....	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la réduction des taxes télégraphiques en faveur des télégrammes acheminés par les nouveaux câbles Conakry, Monrovia, Grand-Bassam.....	437	8 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prescrivant le retrait des figurines postales antérieures aux émissions de 1906.....	779
1 ^{er} juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant les bureaux de poste de Kindia et de Kouroussa à émettre les mandats-poste métropolitains pour le compte du Trésorier-Payeur de la Guinée.....	445	22 octobre.	Circulaire ministérielle. — Dispositions de la loi des finances de 1913 à l'égard des sous-agents et ouvriers des Postes et Télégraphes.	805
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant les préposés au Trésor de Mamou et de Kankan à émettre et à payer les mandats-poste métropolitains pour le compte du Trésorier-Payeur de la Guinée.....	445	31 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rétablissant le courrier postal hebdomadaire de Beyla à N'Zérékoré.....	753
4 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant la franchise postale et télégraphique au Vétérinaire chargé du Service Zootechnique et des Epizooties en Guinée.....	493	7 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'horaire n° 9 des courriers intérieurs de la Guinée.....	779
6 juin.....	Arrêté du Gouverneur général fixant l'effectif du personnel du cadre des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française...	520	2 décembre.	Décision du Lieutenant-Gouverneur portant modification au tableau annexé à l'arrêté du 14 avril 1913 fixant les taxes kilométriques pour envois de télégrammes par exprès.....	811
11 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'article 3 de l'arrêté du 22 avril 1903, relatif à la délivrance des télégrammes Havas.....	495		Poudres et Munitions	
17 juillet..	Arrêté du Gouverneur général établissant un concours, dans les Colonies du groupe, pour l'emploi de commis de 5 ^{me} classe du cadre des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.....	613	1912		
22 juillet..	Décision du Lieutenant-Gouverneur portant que l'agence spéciale de Forécariah cesse de participer au service des mandats d'article d'argent locaux et intercoloniaux.....	554	31 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant, sous certaines conditions, la vente des fusils à silex non rayés.....	43
24 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant création de courriers postaux entre Macenta et N'Zérékoré, Bofosso et Guéckédou, Kissidougou et Ouon-Kissi.....	555	1913		
30 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant le tableau des courriers du 10 mars 1911 entre Conakry et Forécariah.....	559	1 ^{er} juillet..	Circulaire ministérielle. — Délivrance d'armes et de munitions aux Sociétés de préparation militaire, agréées par le Ministre de la Guerre.....	634
1 ^{er} août...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la marche des courriers entre Conakry et Dinguiraye.....	615		Pouvoirs disciplinaires des Administrateurs coloniaux	
—	Arrêté du Gouverneur général accordant la franchise postale et télégraphique à l'Inspecteur général des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	638	28 septembre	Circulaire du Gouverneur général au sujet des pouvoirs disciplinaires des Administrateurs coloniaux.....	705
13 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le bureau de Boké à émettre et à payer des mandats-poste métropolitains pour le compte du Trésorier-Payeur de la Guinée...	616	5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 12 septembre 1913, étendant les pouvoirs disciplinaires des Administrateurs coloniaux aux officiers et agents civils exerçant des fonctions administratives dans les circonscriptions territoriales de l'Afrique occidentale française.....	740
30 octobre.	Arrêté du Gouverneur général portant modifications à l'arrêté du 3 octobre 1912, réorganisant le service des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.....	775		Prestations	
			1912		
			25 novembre	Arrêté du Gouverneur général portant réglementation de la prestation des indigènes dans les Colonies et Territoires du Gouvernement général en Afrique occidentale française.....	61
				Propriété industrielle Artistique et Littéraire	
			30 novembre	Circulaire ministérielle au sujet de la protection de la propriété intellectuelle.....	59
			1913		
			28 février..	Arrêté du Gouverneur général promulguant le décret du 12 février 1913, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 14 juillet 1909, sur les dessins et modèles dans les Colonies et Pays de protectorat dépendant du Ministère des Colonies...	325

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	R				
	Recrutement <i>(Voir Troupes et Réserves)</i>				
	Régime financier des Colonies				
1913 15 février..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies, suivi du texte du décret (1 ^{re} partie).	261	1913 24 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement à M. Foufounis d'une somme versée en trop au titre des patentes pour l'année 1913 (cercle de Dinguiraye).....	524
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies, suivi du texte du décret (2 ^{me} partie).	296	24 juin....	Arrêté autorisant le remboursement à MM. Rezk frères, d'une somme versée en trop au titre des patentes, exercice 1912 (cercle de Dinguiraye).....	524
22 mars...	Circulaire ministérielle relative au décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies.....	374	10 juillet..	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement d'une somme versée au titre des patentes, exercice 1913 (ville de Conakry), par M. Raoul Vidal.....	530
	Remises Commerciales		1 ^{er} août...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement au nommé Tiémoko Sylla, de la somme de 700 francs, montant de deux mandats télégraphiques non payés au véritable destinataire.....	615
1912 30 novembre	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'arrêté du 24 août 1907, créant en Afrique occidentale française un service public de remises commerciales.....	62	28 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement au profit de MM. Cohen frères, du prix d'adjudication de terrains dont la vente a été annulée.....	640
	Remises et remboursements			Réquisition de la force armée	
24 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant le remboursement d'un trop perçu à MM. Cochez et Gobinet.....	10	1912 21 décembre	Circulaire du Gouverneur général. — Envoi d'une feuille modificative de la circulaire du 24 avril 1914, relative à l'emploi de la force armée dans les Colonies et Territoires du groupe et d'une feuille additive à l'instruction de même date relative à la réquisition des troupes régulières pour le maintien de l'ordre public en Afrique occidentale française.....	131
31 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant le remboursement d'un trop perçu au titre des patentes.....	42		S	
1913 24 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant pour l'année 1913, les taux de remises à accorder aux chefs de province, de village et de district.....	236		Secrétariats généraux	
10 mars....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'article 1 ^{er} paragraphe 2 de l'arrêté du 24 février 1913, fixant le taux des remises aux chefs indigènes.....	241	1912 20 décembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 24 novembre 1912, portant réorganisation du personnel des bureaux des Secrétariats généraux des Colonies.....	122
24 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rétablissant la taxe additionnelle de change, pour les remises sur l'Europe par mandats-poste, à compter du 25 avril 1913.....	420	1913 11 mars....	Circulaire ministérielle relative à la réorganisation du personnel des Secrétariats généraux. — Instructions.....	600
8 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant pour les militaires indigènes, le prix du remboursement de la journée dans les infirmeries de l'assistance médicale de Kindia et de Kouroussa.....	422	18 avril...	Arrêté ministériel fixant les conditions et les matières du concours; 1 ^o pour l'emploi de sous-chef de bureau de 2 ^{me} classe; 2 ^o pour l'emploi de commis de 3 ^{me} classe des Secrétariats généraux des Colonies.....	466
19 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant modifications à l'arrêté n° 491 du 3 avril 1913, autorisant le remboursement à certains indigènes réservistes du cercle de Faranah, des sommes par eux versées au titre de l'impôt personnel en 1912.....	444	9 juillet..	Arrêté du Gouverneur général formant un cadre local unique des commis principaux et commis des bureaux des Secrétariats généraux des diverses Colonies de l'Afrique occidentale française.....	611
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement au nommé Modi Aliou, chef district de Niagara (cercle de Timbo) d'un trop perçu au titre de l'impôt personnel.....	444		Service de Santé. — Hopitaux. — Hygiène. — Mesures quaranténaires.	
24 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement d'une somme de 30 francs perçue au titre de l'impôt 1913 (cercle de Faranah).....	523	1912 15 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. rapportant l'arrêté du 27 novembre 1912, prescrivant des mesures quaranténaires.....	3
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement à M. Gallois, commerçant à Boké, d'une somme versée en trop au titre des patentes exercice 1912.....	524	1913 1 ^{er} février.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant le prix de remboursement de la journée des malades et blessés indigènes du Chemin de fer dans les infirmeries de Kindia, Mamou et Dabola.....	151
			3 mars.....	Circulaire ministérielle. — Désinfection des logements occupés par les fonctionnaires....	291

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913			1913		
14 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prescrivant des mesures quaranténaires contre toutes les provenances de la Gold Coast.....	242	5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général fixant les taux de compléments de solde accordés aux fonctionnaires des Travaux publics et des Mines en Afrique occidentale française.....	739
17 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant l'arrêté n° 394, du 14 mars 1913, prescrivant des mesures quaranténaires contre les provenances de la Gold Coast.....	353		Sociétés Artistiques et d'encouragement	
14 mai.....	Circulaire du Gouverneur général relative à l'application stricte des règlements sanitaires pendant l'hivernage.....	483	6 janvier...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant la fondation à Kindia d'une Société sous la dénomination de « Club Sportif de Kindia ».	46
4 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur instituant une commission d'hygiène à Boffa.....	492	1 ^{er} juillet..	Circulaire ministérielle. — Délivrance d'armes et de munitions aux Sociétés de préparation militaire, agréées par le Ministre de la Guerre.....	634
17 juin ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur édictant des mesures quaranténaires contre les provenances du Lagos.....	522		Stations Thermales	
19 juin ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur édictant des mesures quaranténaires contre les provenances de la Gold Coast.....	522	27 février..	Arrêté du Gouverneur général promulguant le décret du 17 décembre 1912, réglementant la situation du personnel colonial envoyé en traitement dans les stations thermales et hydro-minérales réglementaires.....	323
10 juillet..	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant des agents indigènes du service de la Douane et de la flottille locale pour remplir les fonctions de gardes sanitaires à Conakry.	530	17 juillet...	Décret portant classement des Stations de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers (Savoie)..	654
30 juillet...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant les mesures quaranténaires contre les provenances de la Gold-Coast.....	559	23 juillet..	Circulaire ministérielle au sujet de la gratuité des eaux à Contrexéville.....	654
1 ^{er} août...	Arrêté du Gouverneur général portant extension aux personnels des Services civils des Colonies de l'Afrique occidentale française et à ceux qui y sont détachés du bénéfice des dispositions de l'article 224 du règlement ministériel du 2 août 1912, sur le fonctionnement des Services médicaux coloniaux hospitaliers et régimentaires aux Colonies.....	614	5 août.....	Circulaire ministérielle. — Classement des Stations thermales de Brides-les-Bains et de Salins-Moutiers (Savoie).....	694
7 août.....	Circulaire ministérielle au sujet des effectifs des infirmiers des troupes coloniales.....	659		Successions	
26 août...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur édictant des mesures de salubrité et d'hygiène dans la ville de Mamou.....	639	30 avril ...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'envoi aux Chefs du Service colonial des objets précieux appartenant aux successions des fonctionnaires civils.....	478
24 septembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant l'arrêté n° 926 du 17 juin 1913, prescrivant des mesures quaranténaires contre les provenances de la Colonie du Lagos.....	708	20 octobre.	Circulaire du Gouverneur général. — Retards apportés dans la liquidation des successions de fonctionnaires civils et particuliers décédés aux Colonies.....	745
25 septembre.	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 27 août 1913, transformant en Inspection générale l'Inspection des services sanitaires civils de l'Afrique occidentale française.....	702	21 octobre.	Circulaire ministérielle. — Revendication des documents administratifs ou politiques ayant été détenus par des fonctionnaires décédés.....	804
30 septembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur édictant des mesures quaranténaires contre les provenances du Lagos.....	708		T	
17 octobre.	Arrêté du Gouverneur général relatif au fonctionnement de l'Inspection générale des services sanitaires et médicaux et de la Direction du Service météorologique de l'Afrique occidentale française.....	773		Tarifs	
10 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prescrivant des mesures quaranténaires contre les provenances du Lagos.....	780	1912		
	Solde		25 novembre	Arrêté du Gouverneur général fixant les tarifs des frais de justice en Afrique occidentale française.....	170
1912			31 décembre	Arrêté du Gouverneur général ajoutant les plants, rejets et souches de bananiers, d'ananas, dans les marchandises pouvant bénéficier du tarif P. V. n° 2 sur le Chemin de fer de la Guinée.....	140
30 décembre	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret modifiant le décret du 29 décembre 1903, sur la solde et les accessoires de solde des Troupes coloniales et métropolitaines à la charge du Département des Colonies et déterminant les allocations de solde et indemnités diverses à attribuer aux Colonies aux armuriers de la Marine versés dans les Troupes coloniales.....	370	31 décembre	Arrêté du Gouverneur général portant homologation sur le Chemin de fer de Conakry au Niger du tarif spécial P. V. n° 10, relatif au transport des machines et matériel d'exploitation minière.....	140
1913			1913		
19 août....	Circulaire ministérielle au sujet des retenues en vertu d'oppositions ou de saisies-arrêts...	695	9 février...	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 1 ^{er} , n°s 3 et 52 et les articles 168, 177 et 192 de l'arrêté du 25 novembre 1912, fixant les tarifs de frais de justice en Afrique occidentale française.....	225

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913			1912	Travaux publics	
2 août.....	Arrêté du Gouverneur général instituant, sur tous les Chemins de fer et Tramways de l'Afrique occidentale française, un tarif spécial G. V. pour le transport de numéraire.....	669	31 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. complétant l'arrêté n° 1639 du 18 décembre 1912, prorogeant la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépense relatives aux travaux.....	43
2 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant au 15 octobre 1913, la date d'application des tarifs spéciaux du transport en petite vitesse nos 11, 12 et 13, sur le Chemin de fer de la Guinée.....	745	1913		
5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général fixant, sur le Chemin de fer de la Guinée, les conditions d'application des tarifs spéciaux P. V. n° 11, 12 et 13, relatifs aux transports, à la descente, des produits du pays.....	742	2 janvier..	Circulaire du Gouverneur général. — Instruction pour l'application de l'arrêté du 20 août 1912, fixant la solde des militaires détachés dans les services des Travaux publics et des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	142
	Télégraphie sans fil		10 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. complétant l'arrêté du 18 décembre 1912, prorogeant la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépenses relatifs aux travaux.....	204
1912			18 février..	Arrêté du Gouverneur général complétant l'article 3 de l'arrêté n° 1238, du 20 août 1912, fixant la solde et les indemnités à allouer aux sous-officiers ou hommes de troupes, détachés hors cadres dans les services des travaux publics et des chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	321
12 janvier..	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté du 15 juin 1912, ouvrant la station radio-télégraphique côtière de Monrovia à la correspondance publique générale.....	145	2 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant création d'un arrondissement dans le service des Travaux publics.....	348
19 janvier..	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de la station radiotélégraphique de Monrovia à la correspondance publique générale.....	146	10 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 7 mars 1913, modifiant le décret du 5 août 1910, portant réorganisation du personnel des Travaux Publics et des Mines des Colonies autres que l'Indo-Chine, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.....	397
11 février..	Circulaire du Gouverneur général au sujet des nouveaux indicatifs d'appel des stations radiotélégraphiques de l'Afrique occidentale française.....	236	1 ^{er} août....	Arrêté du Gouverneur général accordant la franchise postale et télégraphique à l'Inspecteur général des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	638
11 mars...	Circulaire du Gouverneur général au sujet d'une instruction pour les Stations radio-télégraphiques.....	271	20 août....	Arrêté du Gouverneur général fixant l'effectif du personnel de l'Inspection générale des Travaux Publics de l'Afrique occidentale française.....	623
25 avril....	Arrêté du Gouverneur général portant remise à la Colonie de la Guinée, du bâtiment et du matériel de la Station de Télégraphie sans fil et de diverses constructions faites par le Service des Travaux Publics de la Guinée, au compte du budget général.....	471	26 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur plaçant dans les attributions du Chef du Service des Travaux Publics, l'Administration du personnel et du Matériel du Port de Conakry.....	640
	Traités		30 août....	Arrêté du Gouverneur général étendant le bénéfice des dispositions de l'arrêté n° 384, du 18 décembre 1905, fixant les frais de tournées à allouer aux fonctionnaires et agents civils des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	676
1912			17 septembre	Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 29 janvier 1913 fixant le taux des suppléments de fonctions à allouer à certains fonctionnaires des Travaux publics en service en Afrique occidentale française.....	732
20 décembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 28 février 1912, portant promulgation de la Convention de Commerce et de navigation signée à Paris le 19 août 1911, entre la France et le Japon.....	127	20 septembre	Arrêté du Gouverneur général portant réorganisation du cadre local du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	698
	Transports et déplacements		5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général allouant l'indemnité de résidence spéciale fixée par l'arrêté du 3 octobre 1910 aux agents du cadre général des Travaux publics et des Mines et du cadre local des géomètres.....	738
1913			18 octobre..	Décision du Gouverneur général fixant la composition de la Commission prévue à l'article 6 de l'arrêté du 20 septembre 1913, portant réorganisation du cadre local du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	775
1 ^{er} mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. réglant le transport par pirogues du personnel en déplacement dans la Colonie.....	238			
6 juillet...	Arrêté du Gouverneur général portant application, en Afrique occidentale française, du règlement du 8 septembre 1910, sur le service des frais de déplacement des militaires isolés aux Colonies.....	611			
18 septembre	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concernant le classement des adjudants-Chefs à bord des navires et les indemnités de déplacement alloués à ces sous-Officiers aux Colonies.....	732			
24 septembre	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concernant les passages à bord des paquebots, des adjudants, sergents-Majors et assimilés voyageant au compte du Département des Colonies.....	733			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
1913					
30 octobre.	Arrêté du Gouverneur général constituant un cadre auxiliaire du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	775		Troupes de réserve. — Recrutement	
	Trésor		1912		
9 novembre	Arrêté du Gouverneur général ouvrant un compte dans les écritures des Trésoriers-Payeurs de l'Afrique occidentale française pour constater les versements et retenues effectués au profit de la caisse locale des retraites.....	2	24 octobre.	Circulaire ministérielle. — Instructions complémentaires relatives aux conditions de renvoi en France des marins condamnés ou déserteurs.....	58
—	Arrêté du Gouverneur général portant désignation du Trésorier-Payeur de l'Afrique occidentale française pour centraliser le produit des versements effectués au profit de la Caisse locale de retraites de l'Afrique occidentale française.....	2	10 novembre	Circulaire ministérielle. — Instructions relatives aux conditions du renvoi en France des marins condamnés ou déserteurs.....	58
18 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant une commission pour constater la concordance entre les écritures du Trésor et l'état de développement des recettes et des dépenses du Service local de l'exercice 1911..	3	28 novembre	Circulaire ministérielle. — Remboursement des dépenses effectuées pour les militaires hors cadres.....	90
31 décembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> allouant en non-valeur dans les écritures du Trésorier-Payeur certaines cotes irrécouvrables des patentes et licences de la ville de Conakry.....	43	5 décembre	Instruction du Gouverneur général précisant les attributions et les devoirs des chefs de corps, commandant d'unités ou de groupes de brigades indigènes, des autorités militaires territoriales et des fonctionnaires de l'intendance à l'égard de troupes de garde indigène..	108
1913			10 décembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 12 novembre 1912, fixant les retenues à opérer, aux Colonies, sur les allocations des militaires indigènes punis d'arrêts de rigueur, de prison ou de cellule.....	31
16 janvier.	Circulaire du Gouverneur général relative aux réquisitions adressées au Trésorier-Payeur pour le paiement des mandats de secours et de frais de pension.....	146	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 12 novembre 1912, déterminant les tarifs des primes afférentes aux engagements et rengagements des militaires indigènes originaires de l'Afrique occidentale française.....	30
25 mars....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 3 mars 1913, portant modification du décret du 31 décembre 1911, organisant le personnel des Trésoreries de l'Afrique occidentale française.....	386	12 décembre	Arrêté du Gouverneur général déterminant, pour les réserves, les conditions d'application du décret du 7 février 1912, portant réorganisation du recrutement des troupes indigènes de race noire et de leur réserve en Afrique occidentale française.....	32
19 juin.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant les fonctionnaires chargés de procéder à la vérification de la situation de la caisse et du portefeuille des comptables de la Colonie.....	522	19 décembre	Arrêté du Gouverneur général réglant le personnel militaire hors cadres en service en Afrique occidentale française.....	115
24 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prononçant l'annulation de deux ordres de recettes dans les écritures du bureau des Finances et du Trésorier-Payeur.....	523	20 décembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 6 décembre 1912, modifiant la loi du 30 mars 1912, portant modification des articles 4 et 5 de la loi sur le recrutement de l'armée.....	121
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur allouant en non valeur dans les écritures du Trésorier-Payeur, des cotes irrécouvrables de l'exercice 1913.....	525	27 décembre	Circulaire ministérielle. — Examen médical des militaires de la gendarmerie préalablement à leur embarquement pour une destination coloniale.....	170
2 août.....	Arrêté du Gouverneur général fixant le compte des opérations effectuées par les ordonnateurs du groupe de l'Afrique occidentale française, exercice 1912.....	670	6 janvier..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant la composition des commissions mobiles de recrutement pour les opérations de circonscription par appel qui auront lieu pendant le premier semestre 1913.....	46
6 août.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant composition d'une commission chargée de constater la concordance entre les écritures du Trésor et le compte définitif du budget annexe de l'Exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	616	9 janvier...	Circulaire ministérielle (Guerre) au sujet du décompte des campagnes des différents personnels du corps de l'Intendance et du corps de Santé des Troupes coloniales rattachés au département de la guerre.....	254
11 septembre.	Arrêté du Gouverneur général fixant les justifications à produire par les Trésoriers-Payeurs pour les opérations de la Caisse locale de retraites de l'Afrique occidentale française.....	695	18 janvier.	Circulaire ministérielle au sujet de la liquidation de la situation financière des sous-officiers à la suite de l'arrêt rendu par le Conseil d'Etats dans l'affaire Risso.....	223

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
9 février...	Arrêté du Gouverneur général portant modification de l'article 6 de l'arrêté n° 1575 du 25 octobre 1912, déterminant, pour le recrutement, les conditions d'application du décret du 7 février 1912.....	224	8 août.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Raoul Jacobé, le bénéfice de la dispense de présence effective sous les drapeaux.....	616
1 ^{er} mars...	Arrêté du Gouverneur général relatif à la formation de la classe de 1912.....	327	9 août.....	Rapport au Président de la République suivi d'un décret concernant les allocations pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et de réserves.....	801
3 mars....	Circulaire ministérielle (Guerre) autorisant les Commandants supérieurs des Troupes à maintenir exceptionnellement aux Colonies, jusqu'à l'arrivée de leur successeur les militaires des Troupes coloniales consentant à prolonger leur séjour au-delà de la limite réglementaire.....	346	30 août....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 7 août 1913, sur le recrutement de l'armée...	659
21 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant au 19 avril 1913, à 8 heures du matin, la réunion du Conseil de révision à l'hôpital Ballay.....	276	30 août....	Arrêté du Gouverneur général relatif à la formation de la classe 1913.....	667
30 mars...	Circulaire ministérielle. — Mode de paiement des indemnités de déplacement aux militaires rapatriés.....	463	6 septembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la date du Conseil de révision.....	677
3 avril.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement aux indigènes réservistes du cercle de Faranah, appelés du 22 septembre au 5 février 1912 à accomplir une période d'appel sous les drapeaux, des sommes payées par eux en 1912 au titre de l'impôt.....	332	17 octobre..	Circulaire ministérielle au sujet de l'application aux Colonies du décret du 9 août 1913, sur les allocations, pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et des réserves.....	804
8 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant pour les militaires indigènes, le prix du remboursement de la journée dans les infirmeries de l'assistance médicale de Kindia et de Kouroussa.....	422	20 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la composition du Conseil de révision de la Guinée française pour l'année 1913.....	746
1 ^{er} juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur instituant des commissions mobiles de recrutement pour le 2 ^e semestre 1913 et portant composition de ces commissions.....	526	24 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur nommant M. Bally, conseiller d'administration, membre du Conseil de révision, en remplacement de M. Beynis empêché.....	746
			4 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur nommant une commission pour procéder à l'évaluation des indemnités à accorder en cas de réquisitions militaires.....	811

TABLE CHRONOLOGIQUE

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1911			1912		
10 novembre	Circulaire ministérielle. — Instructions relatives aux conditions du renvoi en France des marins condamnés ou déserteurs.....	58	4 décembre	Circulaire ministérielle au sujet d'un état annuel à fournir au Département concernant le rapport des greffes.....	91
1912			5 décembre	Circulaire ministérielle. — Suppression des fractions de centimes dans toutes les pièces de comptabilité des Services coloniaux et locaux.	60
24 octobre.	Circulaire ministérielle. — Instructions complémentaires relatives aux conditions de renvoi en France des marins condamnés ou déserteurs.....	58	—	Instruction du Gouverneur général précisant les attributions et les devoirs des Chefs de corps, commandant d'unité ou de groupe de brigades indigènes, des autorités militaires territoriales et des fonctionnaires de l'intendance à l'égard de troupes de garde indigène.	108
9 novembre.	Arrêté du Gouverneur général ouvrant un compte dans les écritures des Trésoriers-Payeurs de l'Afrique occidentale française pour constater les versements et retenues effectués au profit de la caisse local des retraites.....	2	10 décembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 12 novembre 1912 déterminant les tarifs de primes afférentes aux engagements et rengagements des militaires indigènes originaires de l'Afrique occidentale française.....	30
—	Arrêté du Gouverneur général portant désignation du Trésorier-Payeur de l'Afrique occidentale française pour centraliser le produit des versements effectués au profit de la Caisse locale de retraites de l'Afrique occidentale française.....	2	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 12 novembre 1912, fixant les retenues à opérer aux colonies sur les allocations des militaires indigènes punis d'arrêts de rigueur, de prison ou de cellule.....	31
23 novembre	Arrêté du Gouverneur général portant réorganisation des cercles de la Guinée française.	60	12 décembre	Circulaire du Gouverneur général relative à l'ouverture, à Paris, d'un concours pour le grade d'Inspecteur-adjoint des Colonies.....	2
—	Arrêté du Gouverneur général relatif à la fixation de l'impôt personnel en Guinée française.....	61	—	Arrêté du Gouverneur général déterminant, pour les réserves, les conditions d'application du décret du 7 février 1912, portant réorganisation du recrutement des troupes indigènes de race noire et de leur réserve en Afrique occidentale française.....	32
25 novembre	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'arrêté du 27 juin 1909, portant réglementation du régime des patentes et licences en Afrique occidentale française, à l'exception des Territoires d'administration directe du Sénégal.....	61	—	Circulaire du Gouverneur général transmissive d'une circulaire ministérielle relative à l'application des règles de la neutralité maritime.....	36
—	Arrêté du Gouverneur général portant réglementation de la prestation des indigènes dans les Colonies et Territoires du Gouvernement général en Afrique occidentale française.	61	13 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. déléguant M. l'Administrateur en chef, commandant le cercle de Mamou, à l'effet de procéder pour le compte du Receveur des Douanes, à l'adjudication des lots 129, 159, 202, 207 et 218 du plan cadastral de Mamou.....	3
—	Arrêté du Gouverneur général relatif aux pensions de retraite et gratification de réforme des gardes de Cercle de l'Afrique occidentale française.....	95	15 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. rapportant l'arrêté du 29 novembre 1912 prescrivant des mesures quaranténaires.....	3
—	Arrêté du Gouverneur général fixant les tarifs des frais de justice en Afrique occidentale française.....	170	16 décembre	Circulaire ministérielle. — Situation militaire des fonctionnaires coloniaux en France.	93
26 novembre	Circulaire ministérielle au sujet de l'envoi au Département des états détaillés des services des agents et fonctionnaires titulaires d'emplois conduisant à des pensions de l'Etat.....	59	—	Arrêté municipal réservant l'occupation du domaine public communal pour l'installation des appuis et canalisation destinées au transport de l'énergie électrique dans le périmètre de la commune de Conakry.....	152
28 novembre	Circulaire ministérielle. — Remboursement des dépenses effectuées pour les militaires hors cadres.....	90	18 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. nommant une commission pour constater la concordance entre les écritures du Trésor et l'état de développement des recettes et des dépenses du Service local de l'exercice 1911.....	4
30 novembre	Circulaire ministérielle au sujet de la protection de la propriété intellectuelle.....	59			
—	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'arrêté du 24 août 1907, créant en Afrique occidentale française un service public de remises commerciales.....	62			
1 ^{er} décembre.	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 15 novembre 1912, portant réorganisation du personnel des Administrateurs coloniaux....	60			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1912			1912		
18 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> prorogeant la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépense relatives aux travaux neufs de Conakry, Kindia, et aux travaux de route.....	4	23 décembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 29 août 1905, n'autorisant toute vente d'îles, d'îlots, de châteaux-forts, batteries ou forts du littoral déclassés que par une loi et après avis favorable des Conseils Supérieurs des Ministères de la Marine et de la Guerre.....	132
—	Arrêté municipal accordant à M. Louis Dubot un permis d'occupation du domaine public communal pour l'installation d'une canalisation destinée au transport de l'énergie électrique en vue de l'éclairage de son immeuble « Villa Qdette ».....	152	24 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant les conditions d'extraction de la latérite le long de la mer dans la presqu'île de Tumbo.....	9
19 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> au sujet de la perception des redevances pour l'usage de la voie ferrée Decauville, à Boké.	4	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant définitivement la situation de l'impôt personnel de la Guinée pour 1911.....	10
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant pour l'année 1913, l'effectif de chacun des pelotons de gardes de Cercle.....	4	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant la part de recettes abandonnées en 1913 aux Budgets municipaux de Conakry et de Kankan, dans le produit des Contributions directes.....	10
—	Arrêté du Gouverneur général réorganisant le cadre des interprètes indigènes de la Guinée	37	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant le remboursement d'un trop perçu à MM. Cochez et Gobinet.....	10
—	Arrêté du Gouverneur général réglant le personnel militaire hors cadres en service en Afrique occidentale française.....	115	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant le mandat d'une somme de 50 francs au profit de l'Office postal des Pays-Bas.....	11
20 décembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 6 décembre 1912, modifiant la loi du 30 mars 1912, portant modification des articles 4 et 5 de la loi sur le recrutement de l'armée.....	121	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> délivrant un acte de francisation coloniale à 32 bâtiments.....	39
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 24 novembre 1912, portant réorganisation du personnel des bureaux des Secrétariats généraux des Colonies.....	122	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant le taux de l'impôt de capitation dans les différents cercles de la Guinée française..	63
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 28 février 1912, portant promulgation de la Convention de Commerce et de navigation signée à Paris le 19 août 1911, entre la France et le Japon.....	127	27 décembre	Arrêté du Gouverneur général portant fixation des mercuriales officielles des Douanes pour le 1 ^{er} semestre 1913.....	38
21 décembre	Circulaire du Gouverneur général. — Envoi d'une feuille modificative de la circulaire du 24 avril 1911, relative à l'emploi de la force armée dans les Colonies et Territoires du groupe et d'une feuille additive à l'instruction de même date relative à la réquisition des troupes régulières pour le maintien de l'ordre public en Afrique occidentale française.....	131	—	Circulaire ministérielle. — Phénomène de géologie pouvant se rencontrer aux Colonies.	95
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant transfert de concession provisoire.....	5	—	Ordre général n° 111. — Instruction pour l'application de l'arrêté du Gouverneur général au sujet de la réglementation du personnel hors cadres à la charge des budgets locaux..	132
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant retrait de permis d'occupation précaire de terrains domaniaux.....	5	—	Circulaire ministérielle. — Examen médical des militaires de la gendarmerie préalablement à leur embarquement pour une destination coloniale.....	170
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> retirant des concessions provisoires.....	5	—	Circulaire ministérielle. — Secours à accorder aux familles des officiers, marins et fonctionnaires du Département de la Marine décédés aux Colonies.....	222
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant autorisation de location de concession provisoire.....	5	28 décembre	Arrêté du Gouverneur général portant organisation de la garde indigène à la charge des budgets locaux.....	136
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant prorogation de délai de mise en valeur de concession provisoire.....	6	30 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant désignation des fonctionnaires chargés de vérifier les caisses des comptables le 31 décembre 1912.....	40
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> retirant des concessions provisoires.....	6	—	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret modifiant le décret du 29 décembre 1903, sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du Département des Colonies et déterminant les allocations de solde et indemnités diverses, à attribuer aux Colonies, aux armuriers de la Marine, versés dans les troupes coloniales.....	370
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant des concessions définitives.....	7	31 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> clôturant les rôles des patentes et licences de la Guinée pour l'année 1911.....	40
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant des concessions provisoires urbaines dans des centres non lotis.....	7	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> arrêtant le budget primitif de la commune mixte de Kankan.....	42
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à M. Mas, une concession agricole aux environs de Bissikrima.....	8	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant le remboursement d'un trop perçu au titre des patentes.....	42
23 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant l'agent spécial de Kindia à effectuer entre les mains du médecin de l'assistance médicale des avances renouvelables...	9			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1912			1913		
31 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. approuvant et arrêtant les rôles sommaires pour le recouvrement de l'impôt.....	42	6 janvier...	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. créant un Tribunal de cercle et un Tribunal de subdivision à Conakry et désignant les magistrats appelés à en faire partie.....	45
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. allouant en non-valeur dans les écritures du Trésorier-payeur, certaines cotes irrécouvrables des patentes et licences de la ville de Conakry	43	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant la Compagnie des Mines de Siguiri à occuper temporairement, au moyen d'un barrage, le domaine public fermé par la rivière Kobako.....	45
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. complétant l'arrêté n° 1639 du 18 décembre 1912, prorogeant la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépenses relatives aux travaux.....	43	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant retrait de la concession provisoire de la Société « Devès, Chaumet et C ^{ie} » sise à Fougou (Cercle de Mali).....	46
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant, sous certaines conditions, la vente des fusils à silex non rayés.....	43	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant la fondation à Kindia d'une Société sous la dénomination de « Club Sportif de Kindia ».	46
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant la valeur de l'or extrait des mines de la Guinée française et la taxe à percevoir sur cette valeur.....	44	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant la composition des commissions mobiles de recrutement pour les opérations de circonscription par appel qui auront lieu pendant le premier semestre 1913.....	46
—	Arrêté du Gouverneur général rendant provisoirement exécutoires les divers budgets des Colonies et Territoires de l'Afrique occidentale française, pour l'exercice 1913.....	62	9 janvier...	Circulaire ministérielle (Guerre) au sujet du décompte des campagnes des différents personnels du corps de l'Intendance et du corps de Santé des Troupes coloniales rattachés au département de la guerre.....	254
—	Arrêté du Gouverneur général ajoutant les plants, rejets et souches de bananiers, d'ananas, dans les marchandises pouvant bénéficier du tarif P. V. n° 2 sur le Chemin de fer de la Guinée.....	140	10 janvier..	Arrêté du Gouverneur général portant autorisation, pendant l'année 1913, dans l'étendue de l'Afrique occidentale française, de diverses cessions aux différents services militaires, locaux et civils.....	145
—	Arrêté du Gouverneur général autorisant, à titre temporaire, sur le Chemin de fer de la Guinée, l'arrêt de certains trains de marchandises entre Conakry et Kindia, au droit des concessions agricoles sises sur ce parcours..	140	12 janvier..	Arrêté du Gouverneur général portant modification aux articles 15 et 19 de l'arrêté du 26 décembre 1905, instituant en Afrique occidentale française un corps d'avocats-défenseurs.....	145
—	Arrêté du Gouverneur général portant homologation sur le Chemin de fer de Conakry au Niger du tarifs spéciale P. V. n° 10, relatif au transport des machines et machines et matériel d'exploitation minière.....	140	—	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté du 15 juin 1912, ouvrant la station radio-télégraphique côtière de Monrovia à la correspondance publique générale.....	145
—	Arrêté du Gouverneur général portant allocation d'une indemnité de zone au personnel métropolitain des Postes et Télégraphes.....	141	16 janvier..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant la translation des restes mortels du Capitaine Hequet du cimetière de Bofosso (Région Militaire de la Guinée) à celui de Beutin (Pas-de-Calais).....	63
—	Arrêté du Gouverneur général autorisant l'ouverture d'un crédit au chapitre 9 du budget annexe de l'exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger et annulation d'un crédit de même somme au chapitre 4 du même budget.....	141	—	Circulaire du Gouverneur général relative aux réquisitions adressées au Trésorier-Payeur pour le paiement des mandats de secours et de frais de pension.....	146
—	Arrêté du Gouverneur général portant suppression des indemnités forfaitaires de déplacement.....	142	18 janvier..	Circulaire ministérielle au sujet de la liquidation de la situation financière des sous-officiers à la suite de l'arrêt rendu par le Conseil d'Etats dans l'affaire Risso.....	223
—	Arrêté du Gouverneur général créant au Gouvernement général de l'Afrique occidentale française une inspection des Douanes...	383	19 janvier.	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de la station radiotélégraphique de Monrovia à la correspondance publique générale.....	146
	1913		21 janvier.	Arrêté du Gouverneur général fixant au 28 février 1913 la durée de la période pendant laquelle pourront se consommer les faits de dépenses du budget général, exercice 1912..	193
2 janvier...	Circulaire du Gouverneur général. — Instruction pour l'application de l'arrêté du 20 août 1912, fixant la solde des militaires détachés dans les services des Travaux publics et des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	142	23 janvier.	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant classement, d'après la nouvelle formation, des interprètes du cadre local de la Guinée française	63
3 janvier...	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant les agents spéciaux à fournir des avances aux missions géodésiques et topographiques.....	44	—	Arrêté du Gouverneur général prorogeant, jusqu'au 28 février 1913, la période pendant laquelle pourront être effectuées certaines dépenses inscrites au budget général, exercice 1912.....	194
5 janvier...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. autorisant MM. Cochez et Gobinet frères, à occuper temporairement une partie du domaine public sur la rive gauche du Niger, à Kouroussa	44			
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. suspendant provisoirement l'application du décret du 15 septembre 1912 dans les cercles de Boké et de Kadé.....	45			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
27 janvier.	Instruction pour l'application du décret du 10 décembre 1912, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires dans les Colonies et Pays de protectorat dépendant du Ministère des Colonies.	231	8 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Mamou, Conakry et Dinguiraye.....	201
28 janvier.	Arrêté du Gouverneur général fixant l'indemnité et le prix des cérémonies funèbres alloués aux Ministres des différents cultes, pour assurer le service religieux dans les établissements hospitaliers du Service de Santé de l'Afrique occidentale française et déterminant les honoraires pour les cérémonies funèbres.....	194	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant des concessions définitives à Conakry et Bakoro (Cercle du Rio-Pongo).....	201
29 janvier.	Arrêté du Gouverneur général instituant en Afrique occidentale française, un Conseil supérieur de l'Enseignement primaire.....	194	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. approuvant des transferts de concessions provisoires à Conakry, Banlieue de Conakry, et Kankan.....	202
—	Circulaire ministérielle. — Relève des militaires de la section des télégraphistes et des troupes coloniales.....	223	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires à Kouroussa.....	202
—	Arrêté ministériel fixant les suppléments de fonctions des fonctionnaires des Travaux publics de l'Afrique occidentale française....	730	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. retirant des concessions provisoires à Conakry..	202
—	Arrêté ministérielle abrogeant les arrêtés concernant la fixation des frais de service du personnel militaire détaché dans les divers services de Chemins de fer des Colonies de l'Afrique occidentale française.....	731	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. retirant des concessions provisoires à Conakry..	203
30 janvier.	Arrêté du Gouverneur général fixant les attributions des Inspecteurs de l'Enseignement de l'Afrique occidentale française.....	195	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant des concessions urbaines dans des centres non lotis (Cercles de Kadé, Tougué, Labé et Mali).....	203
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 9 novembre 1912, prorogeant d'une année le délai prévu à l'article 10 du décret du 2 mars 1912.....	195	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. de la Guinée française, accordant un permis de recherches minières terriennes à M. Edouard Walker, pour compter du 8 février 1913.....	348
—	Arrêté du Gouverneur général portant répartition définitive de la subvention des Messageries africaines entre le Service colonial, le budget de la guerre et les divers budgets de l'Afrique occidentale française pour l'année 1912.....	223	9 février...	Arrêté du Gouverneur général portant modification de l'article 6 de l'arrêté n° 1575 du 25 octobre 1912, déterminant, pour le recrutement, les conditions d'application du décret du 7 février 1912.....	224
31 janvier.	Circulaire au sujet de l'envoi de collections.....	196	—	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 1 ^{er} , nos 3 et 52 et les articles 168, 177 et 192 de l'arrêté du 25 novembre 1912, fixant les tarifs de frais de justice en Afrique occidentale française.....	225
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant règlement : 1 ^o Sur le transport du personnel indigène voyageant dans l'intérieur de la Colonie ou entre les colonies du groupe, ainsi que de ses bagages; 2 ^o sur les indemnités de route et de séjour auxquelles peut prétendre ce personnel.....	146	10 février.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. approuvant et rendant exécutoires les rôles de patentes et de licences pour l'année 1913.	204
1 ^{er} février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant le prix de remboursement de la journée des malades et blessés indigènes au Chemin de fer dans les infirmeries de Kindia, Mamou et Dabola.....	151	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. complétant l'arrêté du 18 décembre 1912, prorogeant la période pendant laquelle peuvent se consommer les faits de dépenses relatives aux travaux.....	204
—	Arrêté du Gouverneur général portant organisation du personnel de la police dans les diverses Colonies de l'Afrique occidentale française.....	291	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 10 décembre 1912, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires dans les Colonies et Pays de protectorat dépendant du Ministère des Colonies.....	225
7 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. modifiant l'article 1 ^{er} du 10 octobre 1912, concernant les postes télégraphiques de coupure...	152	—	Arrêté du Gouverneur général créant, en Afrique occidentale française, un cadre de Secrétaires de Parquet.....	235
8 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant à M. G. de Floris une concession provisoire à Tabili (Cercle de Kindia).....	197	—	Arrêté interministériel modifiant les articles 11 et 12 de l'arrêté du 14 mai 1903, relatifs aux paiements à effectuer en France, en Algérie et aux colonies pour le compte des budgets des colonies autres que l'Indo-Chine.	438
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant à M. G. de Floris une concession provisoire agricole à Tabili (Cercle de Kindia)	198	11 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. modifiant le plan de lotissement et d'alignement de la ville de Kankan.....	204
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. accordant à M. Quillaud, Missionnaire à Conakry, une concession agricole provisoire à Ourous, district de Youkounkoun. (Cercle de Kadé).....	200	—	Circulaire du Gouverneur général au sujet des nouveaux indicatifs d'appel des stations radiotélégraphiques de l'Afrique occidentale française.....	236
			12 février..	Circulaire ministérielle relative à la réorganisation du corps des Administrateurs coloniaux. — Instructions.....	598
			13 février..	Circulaire ministérielle au sujet de l'application des dispositions de l'article 127 de la loi de finances du 13 juillet 1911.....	290

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
14 février..	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'expédition de colis adressés à des établissements scientifiques de Paris.....	254	28 février..	Arrêté du Gouverneur général promulguant le décret du 12 février 1913, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 14 juillet 1909, sur les dessins et modèles dans les Colonies et Pays de protectorat dépendant du Ministère des Colonies...	325
15 février..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 9 novembre 1911, portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi du 26 février 1911, relative aux encouragements accordés aux grandes pêches maritimes.....	254	—	Arrêté du Gouverneur général désignant les notables pour former le collège des Assesseurs pour l'année 1913, en Guinée française.	326
—	Arrêté du Gouverneur général fixant l'effectif et la répartition du personnel des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française..	261	1 ^{er} mars....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. réglementant le transport par pirogues du personnel en déplacement dans la Colonie.....	238
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies, suivi du texte du décret (1 ^{re} partie).	261	—	Arrêté du Gouverneur général relatif à la formation de la classe de 1912.....	327
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies, suivi du texte du décret (2 ^{me} partie).	296	3 mars....	Circulaire ministérielle. — Désinfection des logements occupés par les fonctionnaires....	291
18 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. réglementant la construction et l'entretien par le service des Postes des lignes télégraphiques ou téléphoniques d'intérêt privé.....	205	—	Circulaire ministérielle (Guerre) autorisant les Commandants supérieurs des Troupes à maintenir exceptionnellement aux Colonies, jusqu'à l'arrivée de leur successeur les militaires des Troupes coloniales consentant à prolonger leur séjour au-delà de la limite réglementaire.....	346
—	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article n° 2070 du 19 décembre 1912, réglementant le personnel hors cadres en service en Afrique occidentale française.....	269	4 mars....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. portant modification au tarif annexé à l'arrêté du 24 août 1912, réglementant le mode de cession des produits des jardins d'essai.....	241
—	Arrêté du Gouverneur général complétant l'article 3 de l'arrêté n° 1238, du 20 août 1912, fixant la solde et les indemnités à allouer aux sous-officiers ou hommes de troupes, détachés hors cadres dans les services des Travaux publics et des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.....	321	5 mars....	Circulaire du Gouverneur général au sujet de notre politique agraire à l'égard des indigènes.....	383
19 février..	Circulaire du Gouverneur général relative à l'adhésion de la Côte des Somalis au service des télégrammes différés.....	270	6 mars....	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret relatif à la concession de la médaille Coloniale par application de l'article 77 de la loi de finances du 13 avril 1898.	346
20 février..	Circulaire du Gouverneur général concernant les comptabilités secondaires des Colonies à produire à la Cour des Comptes.....	270	10 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'article 1 ^{er} , paragraphe 2, de l'arrêté du 24 février 1913, fixant le taux des remises aux chefs indigènes.....	241
24 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. fixant pour l'année 1913, les taux de remises à accorder aux chefs de province, de village et de district.....	236	—	Circulaire ministérielle portant notification du décret du 8 septembre 1912, modifiant le tarif des frais de traitement et de rapatriement des marins du commerce.....	373
—	Décret relatif à l'obtention de la Médaille Coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française ».....	290	11 mars...	Décision du Lieutenant-Gouverneur portant composition des Commissions chargées de vérifier l'état des paratonnerres dans les divers Cercles de la Colonie.....	241
26 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. déterminant les limites de certains postes de de la Colonie.....	236	—	Circulaire du Gouverneur général au sujet d'une instruction pour les Stations radio-télégraphiques.....	271
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur p. i. réglementant le service des envois postaux grevés de remboursement établis entre la France et l'Algérie d'une part, et la Guinée Française d'autre part.....	237	—	Circulaire ministérielle relative à la réorganisation du personnel des Secrétariats généraux. — Instructions.....	606
27 février..	Arrêté du Gouverneur général promulguant le décret du 4 février 1913, fixant le régime des avances à faire aux Inspecteurs des Colonies envoyés en mission.....	322	12 mars....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la marche des courriers entre Kindia et Téli-mélé.....	242
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant le décret du 17 décembre 1912, réglementant la situation du personnel colonial envoyé en traitement dans les Stations thermales et hydrominérales réglementaires.....	323	14 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prescrivant des mesures quaranténaires contre toutes les provenances de la Gold Coast.....	242
—	Arrêté du Gouverneur général portant modification à l'arrêté n° 1614 du 1 ^{er} novembre 1912, portant organisation d'un concours d'ordre professionnel pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'administrateur-adjoint de 3 ^e classe entre les adjoints et les adjoints principaux des affaires indigènes de l'Afrique occidentale française.	324	17 mars...	Circulaire ministérielle au sujet de la concession des congés administratifs aux fonctionnaires originaires des Colonies.....	373
			19 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur désignant les notables indigènes appelés à faire partie, en 1913, des Tribunaux de cercle et de subdivision de la Guinée française.....	271
			21 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant au 19 avril 1913, à 8 heures du matin, la réunion du Conseil de révision à l'hôpital Ballay.....	276
			22 mars...	Circulaire ministérielle relative au décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies.....	374

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
24 mars...	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Guinée, exercice 1912.....	346	31 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Pontoir une prorogation de délai pour mise en valeur d'une concession provisoire à Conakry.....	328
—	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Guinée française, exercice 1913.	347	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant des transferts de concessions provisoires à Dabola et Bissikrima.....	329
25 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la translation du village de Gbaya, des restes mortels de M. Barthié (Paul), commerçant, décédé à Gbaya le 28 août 1911.....	276	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions provisoires urbaines dans des centres non lotis.....	329
—	Décision du Lieutenant-Gouverneur interdisant l'accostage des cargos au wharf de Conakry du 25 mars au 5 avril 1913.....	276	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Elias Krédi une concession agricole à Kindia pour création d'un jardin.....	330
—	Arrêté du Gouverneur général fixant les dates et les conditions des concours d'admission à l'Ecole normale d'instituteurs et à l'Ecole Pinet-Laprade et des examens du certificat d'aptitude à l'Enseignement, du diplôme supérieur d'études primaires et du diplôme de sortie de l'Ecole supérieure professionnelle.....	347	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 19 février 1913, fixant le nombre des têtes de bétail originaires de l'Afrique occidentale française qui peuvent être importées en franchise dans la Métropole, en 1913.....	389
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 3 mars 1913, portant modification du décret du 31 décembre 1911, organisant le personnel des Trésoreries de l'Afrique occidentale française.....	386	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 24 février 1913, portant date d'application de l'article 2 du décret du 6 août 1912, supprimant l'emploi de contrôleur financier-adjoint en Afrique occidentale française.....	390
—	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 23 de l'arrêté du 26 novembre 1912, relatif aux pensions des gardes de Cercle de l'Afrique occidentale française.....	388	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 4 mars 1913, approuvant le budget général et les budgets locaux de l'Afrique occidentale française pour l'exercice 1913....	390
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 février 1913, concédant des congés de maternité spéciaux au personnel féminin en service aux Colonies.....	388	—	Arrêté du Gouverneur général modifiant le recrutement des Inspecteurs des Ecoles de l'Afrique occidentale française.....	391
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 3 février 1913, modifiant le décret du 16 mai 1907, réglementant les conditions de nomination et de promotion dans les ordres Coloniaux.....	389	—	Arrêté du Gouverneur général portant fixation de la valeur des caoutchoucs aux mercuriales officielles pour la période comprise entre le 1 ^{er} avril et le 1 ^{er} octobre 1913.....	393
27 mars....	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant MM. Vigneau et Picard, président de Tribunal et Lieutenant de juge p. i., pour faire partie du Conseil d'administration siégeant au contentieux, pour l'année 1913.....	276	—	Circulaire du Gouverneur général relative aux états devant servir à rembourser les trop perçus au profit de la Caisse locale des retraites de l'Afrique occidentale française...	393
27 mars....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rattachant toutes les affaires concernant le service de l'Enseignement en Guinée au 1 ^{er} Bureau du Gouvernement.....	276	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives dans divers centres de la colonie.....	420
29 mars....	Circulaire ministérielle — Modifications à l'instruction du 1 ^{er} mai 1905, sur les succursales régimentaires de la caisse nationale d'épargne.....	438	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le transfert de deux concessions agricoles provisoires sises à Friguigbé (Cercle de Kindia).....	420
30 mars....	Circulaire ministérielle. — Mode de paiement des indemnités de déplacement aux militaires rapatriés.....	463	—	Arrêté du Gouverneur général rendant provisoirement applicable un règlement général d'exploitation sur le Chemin de fer de la Guinée.....	439
31 mars...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Siguiri et Kankan.....	327	2 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant création d'un arrondissement dans le service des Travaux publics.....	318
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Tougué et Kollangui.....	327	3 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant constitution d'une réserve forestière au Kakoulima.....	331
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	328	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant la cession de la nouvelle conduite d'eau, faite par la Colonie à la commune de Conakry.....	332
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires dans divers centres de la Colonie.....	328	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement aux indigènes réservistes du cercle de Faranah, appelés du 22 septembre au 5 février 1912 à accomplir une période d'appel sous les drapeaux, des sommes payées par eux en 1912 au titre de l'impôt.....	332
			7 avril....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant l'Administrateur-maire à ester en justice dans l'action intentée contre la municipalité par M. Bardet, restaurateur.....	333

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
9 avril...	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 4 de celui du 10 mai 1912, relatif à la transmission à la Cour des Comptes des comptabilités secondaires des Colonies.....	396	19 avril...	Circulaire du Gouverneur général relative à l'envoi d'une notice individuelle fixant la situation des agents vis-à-vis de la Caisse locale de retraite.....	401
—	Arrêté du Gouverneur général portant règlement du compte définitif du budget local de la Guinée française, exercice 1911.....	396	—	Arrêté du Gouverneur général fixant les conditions dans lesquelles seront enregistrées les déclarations destinées à assurer aux femmes et aux enfants des agents indigènes de l'administration, l'exercice éventuel de leur droit à pension.....	408
10 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 6 mars 1913, portant concession de la médaille Coloniale par application de l'article 77 de la loi du 13 avril 1898.....	397	—	Arrêté du Gouverneur général fixant les conditions de versement par les tributaires de la Caisse locale des retraites de l'Afrique occidentale française désireux de faire rétro-ager leurs services, du montant des retenues auxquelles ils auraient été assujettis, si cette Caisse de retraites avait été instituée avant leur entrée en service.....	418
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 7 mars 1913, modifiant le décret du 5 août 1910, portant réorganisation du personnel des Travaux publics et des Mines des Colonies autres que l'Indo Chine, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.....	397	—	Arrêté du Gouverneur général complétant la composition du Conseil de Santé de l'Afrique occidentale française siégeant comme Commission chargée de l'examen des dossiers des agents locaux en instance de retraites pour blessures ou infirmités.....	418
—	Décision du Gouverneur général portant répartition par zones des bureaux de postes de l'Afrique occidentale française.....	398	—	Arrêté du Gouverneur général instituant des commissions médicales administratives siégeant à Dakar.....	419
11 avril...	Décision du Lieutenant-Gouverneur affectant provisoirement à la commune de Conakry l'immeuble dit « Mausolée », du lot 7, pour l'installation de son Commissariat de police..	349	—	Arrêté du Gouverneur général instituant des commissions médicales administratives siégeant au Chef-lieu des Colonies et commissariats du groupe de l'Afrique occidentale française.....	419
—	Circulaire ministérielle relative à l'envoi, à la Cour de Comptes, d'une expédition des revues de liquidation des militaires de la gendarmerie coloniale et à l'ordonnancement de l'abondement des 3 et 5/0.....	463	—	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'opposition pouvant grever le compte de Prévoyance de certains agents des cadres locaux de l'Afrique occidentale française.....	419
12 avril...	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant M. Louis Dubot à installer dans le Domaine public maritime un égout souterrain d'égout dans le percé du boulevard circulaire en face des bureaux de la compagnie des Chargeurs Réunis.....	349	—	—	—
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant la détention par mesure de correction des enfants mineurs indigènes.....	350	21 avril...	Circulaire ministérielle. — Mode d'envoi des demandes d'achat de matériel destiné aux services locaux.....	466
14 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant modifications au tableau de l'arrêté du 17 juin 1909, fixant les taxes kilométriques à percevoir pour les envois de télégrammes par exprès dans l'intérieur de la Colonie.....	350	22 avril...	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant M. Lions à établir des barrages sommaires sur le Téléko et sur des marigots sans eau en saison sèche pour alimenter des canaux d'irrigation destinés à desservir sa concession agricole de Mamou.....	353
15 avril...	Décision du Lieutenant-Gouverneur arrêtant la liste des Chefs ou notables indigènes auxquels sera confiée, pendant l'année 1913, la garde des enfants mineurs indigènes.....	351	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur établissant une taxe d'abonnement pour la délivrance des copies des télégrammes « Havas ».....	354
16 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur supprimant les agences spéciales de Mali, Tougué, Téliélé et Ditinn.....	352	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant les conditions du concours d'admission au grade de brigadier et sous-brigadier indigènes du service actif des Douanes de la Guinée française.....	354
—	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture du concours pour l'emploi d'inspecteur de écoles en Afrique occidentale française...	399	—	Arrêté municipal relatif au nom des rues de la ville de Kankan.....	445
17 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant l'arrêté n° 394, du 14 mars 1913, prescrivant des mesures quaranténaires contre les provenances de la Gold Coast.....	353	—	Arrêté municipal relatif à la propreté et à la salubrité de la ville de Kankan.....	446
18 avril...	Arrêté ministériel fixant les conditions et les matières du concours; 1° pour l'emploi de sous-chef de bureau de 2 ^{me} classe; 2° pour l'emploi de commis de 3 ^{me} classe des Secrétariats généraux des Colonies.....	466	—	Arrêté municipal sur la police du port de Kankan.....	446
19 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la commission municipale de Conakry à se réunir en session ordinaire le mardi 22 avril 1913.....	353	23 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant la garde l'entretien et le travail des enfants mineurs indigènes envoyés dans une Colonie pénitentiaire par les Tribunaux de Justice européenne.....	355
—	Circulaire du Gouverneur général au sujet des stagiaires des différents cadres locaux de l'Afrique occidentale française.....	399	—	Arrêté municipal modifiant l'arrêté du 8 août 1911, réglementant la distribution de l'énergie électrique à Conakry et abaissant le prix de la cession à 12 centimes l'hectowatt heure et celui de la location de compteurs à trois francs par mois.....	447

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
24 avril...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rétablissant la taxe additionnelle de change, pour les remises sur l'Europe par mandats-poste à compter du 25 avril 1913.....	420	7 mai.....	Arrêté du Gouverneur général réorganisant l'école normale d'instituteurs de l'Afrique occidentale française.....	478
25 avril...	Arrêté du Gouverneur général portant remise à la Colonie de la Guinée, du bâtiment et du matériel de la Station de Télégraphie sans fil et de diverses constructions faites par le Service des Travaux Publics de la Guinée, au compte du budget général.....	471	8 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant pour les militaires indigènes, le prix du remboursement de la journée dans les infirmeries de l'assistance médicale de Kindia et de Kouroussa.....	422
—	Arrêté du Gouverneur général classant dans le domaine public et affectant au Chemin de fer de Conakry au Niger la gare de Kouroussa ainsi que sa gare fluviale.....	472	—	Arrêté du Gouverneur général allouant une indemnité, par journée d'audience, à chaque membre indigène des Tribunaux de cercle et de subdivision de la Guinée.....	482
—	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la production des comptes-matières.....	472	11 mai.....	Circulaire du Gouverneur général relative au transit postal.....	482
—	Arrêté du Gouverneur général fixant définitivement le compte des recettes et des dépenses du budget de l'exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger (annexe au budget général), exercice 1911.....	472	14 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la société Jabre frères un permis d'occupation provisoire à Kindia.....	440
28 avril...	Décision du Lieutenant-Gouverneur répartissant dans divers centres les enfants mineurs indigènes condamnée par les Tribunaux de justice européenne à être détenus dans une maison de correction.....	355	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant autorisation de location de concession provisoire à Dabola.....	440
30 avril...	Arrêté du Gouverneur général allouant des suppléments de fonctions et des indemnités pour frais de bureau et frais de représentation au personnel militaire en service dans les différentes Colonies de l'Afrique occidentale française.....	473	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires sises à Dinguiraye et à Kankan.....	441
—	Arrêté du Gouverneur général portant allocations d'indemnités de fonctions au personnel militaire du service de Santé appelé à concourir à l'exécution des Services sanitaires civils.....	474	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à MM. Jabre frères une location de concession provisoire sise à Mamou.....	441
—	Arrêté du Gouverneur général fixant au 3 juillet la session ordinaire du Conseil supérieur de l'Enseignement primaire.....	476	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le transfert gratuit à M. Botros-Chedid, commerçant à Conakry, d'une concession provisoire sise à Kouroussa, accordée à MM. Besse, Neuveux, Cabrol jeune, de Bordeaux.....	441
—	Arrêté du Gouverneur général allouant un supplément de fonctions au chef de poste de Coyah.....	476	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives sises à Dabola, Dinguiraye, Labé, Kouroussa, Dubréka, Kankan, Kindia.....	441
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 31 mars 1913, relatif aux attributions des officiers et maîtres de port en Afrique occidentale française.....	476	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant retrait de deux concessions provisoires sises à Conakry.....	442
—	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'envoi aux Chefs du Service colonial des objets précieux appartenant aux successions des fonctionnaires civils.....	478	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant retrait de concessions provisoires sises dans les Cercles de Kadé et Kankan.....	442
2 mai.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une commission chargée d'assister M. le Receveur des Domaines dans les opérations de récolement des objets mobiliers mis à la disposition des fonctionnaires logés et meublés par l'Etat ou par la Colonie.....	421	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières terriennes à la Compagnie des Mines de Sigüiri ayant son siège social à Paris, 50, boulevard Haussmann, domiciliée à Conakry, chez M. J. Burki.....	443
—	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concernant la médaille Coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française » à des européens qui se sont distingués en 1911, en Guinée française.....	471	—	Circulaire du Gouverneur général relative à l'application stricte des règlements sanitaires pendant l'hivernage.....	483
5 mai.....	Arrêté ministériel fixant les conditions de stage à l'école coloniale des adjoints principaux, des adjoints des affaires indigènes et des Services civils proposés pour l'emploi d'Administrateur-adjoint de 3 ^e classe des Colonies.....	471	—	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret modifiant le décret du 15 septembre 1904, relatif à l'organisation du corps de l'inspection des Colonies.....	518
6 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant la cession de la glace fabriquée à Mamou et Kouroussa.....	421	16 mai.....	Arrêté du Gouverneur général portant classement dans le cadre local des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française, des agents de l'ancien cadre local recruté à l'extérieur.....	484
			17 mai.....	Arrêté du Gouverneur général versant, dans le cadre local des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française, les agents du cadre local recruté à l'intérieur qui ont satisfait aux épreuves prévues par l'arrêté du 3 octobre 1912, et dans le cadre indigène des Postes et Télégraphes de leur Colonie les autres agents du cadre local recruté à l'intérieur.....	484
			19 mai.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le compte administratif de l'Administrateur-Maire de Conakry pendant l'exercice 1912.....	443

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
19 mai....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant approbation du budget additionnel de la commune de Conakry pendant l'exercice 1913.	443	1 ^{er} juin....	Arrêté du Gouverneur général portant classement du personnel de l'assistance médicale en Afrique occidentale française.....	546
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement au nommé Modi Aliou, chef district de Niagara (cercle de Timbo) d'un trop perçu au titre de l'impôt personnel.....	444	—	Arrêté du Gouverneur général classant MM. Dupont, Blanquier et Leray dans le nouveau cadre de l'assistance médicale en Afrique occidentale française.....	547
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant modifications à l'arrêté n° 491 du 3 avril 1913, autorisant le remboursement à certains indigènes réservistes du cercle de Faranah, des sommes par eux versées au titre de l'impôt personnel en 1912.....	444	4 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur instituant une commission d'hygiène à Boffa.....	492
—	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le prélèvement à la caisse de réserve de la Guinée de la somme de 10. 508 fr 04 destinée à couvrir les dépenses effectuées en 1912 pour la construction du quai des caboteurs....	444	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant la franchise postale et télégraphique au Vétérinaire chargé du Service Zootechnique et des Epizooties en Guinée.....	493
—	Arrêté du Gouverneur général constituant les Directeurs des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française et le chef des services du Port de Dakar, ordonnateurs secondaires des budgets des services qu'ils dirigent.....	485	5 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur affectant provisoirement à la commune de Conakry l'immeuble dit « Poste de police de Tumbo ».....	493
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française les articles 29 et 70 de la loi du 8 avril 1910, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1910.....	485	6 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur rattachant la station agricole de Mamou à celle de Kindia.....	493
—	Arrêté du Gouverneur général portant déclassement partiel de la zone réservée du Domaine public maritime dans l'île de Tumbo.	669	—	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture à l'exploitation des quais du port fluvial de Kouroussa et de la voie d'accès....	520
20 mai....	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la réduction des taxes télégraphiques en faveur des télégrammes acheminés par les nouveaux câbles Conakry, Monrovia, Grand-Bassam.....	487	—	Arrêté du Gouverneur général fixant l'effectif du personnel du cadre des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française...	520
21 mai....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 23 avril 1913, autorisant l'ouverture de crédits supplémentaires à divers budgets de l'Afrique occidentale française.....	487	9 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur instituant en Guinée française un brevet d'apprenti ouvrier et en fixant les conditions d'obtention.	493
25 mai....	Circulaire relative à l'établissement des comptes administratifs.....	488	—	Décision du Lieutenant-Gouverneur instituant un concours en vue de l'admission en 3 ^e année de l'école d'apprentissage de Conakry.	494
26 mai....	Arrêté du Gouverneur général modifiant les ressorts du Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry et des Justices de paix à compétence étendue de Kankan et de Boké (Guinée française).....	492	—	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant les dates d'ouverture des Sessions des différents examens du Service de l'Instruction publique en Guinée française.....	494
30 mai....	Circulaire ministérielle au sujet de la délivrance des réquisitions de rapatriement (application de la circulaire (Marine) du 8 septembre 1910).....	546	10 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant la municipalité de Conakry à installer une conduite d'eau sur le wharf de la Colonie.	494
31 mai....	Arrêté du Gouverneur général fixant les prix et conditions de transport du fibro-ciment sur le Chemin de fer de la Guinée.....	519	11 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'article 3 de l'arrêté du 22 avril 1903, relatif à la délivrance des télégrammes Havas.....	495
—	Arrêté du Gouverneur général portant modification dans la répartition des crédits prévus à divers chapitres du budget de l'emprunt de 100 millions exercice 1912.....	520	—	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concédant le droit à l'obtention de la médaille Coloniale avec agrafe « Afrique ».....	594
1 ^{er} juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant les préposés au Trésor de Mamou et de Kankan à émettre et à payer les mandats-poste métropolitains pour le compte du Trésorier-Payeur de la Guinée.....	445	12 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant la date et le lieu de réunion des épreuves de l'examen du brevet de moniteur indigène et nommant les membres de la Commission de correction des épreuves.....	495
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant les bureaux de poste de Kindia et de Kouroussa à émettre les mandats-poste métropolitains pour le compte du Trésorier-Payeur de la Guinée.....	445	13 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant le lieu et la date de réunion des épreuves de l'examen du certificat d'études primaires et désignant les membres de la Commission de correction des épreuves.....	495
—	Arrêté du Gouverneur général portant classement du personnel de la police en Afrique occidentale française.....	520	14 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la durée des grandes vacances scolaires pour l'année 1912 et 1913.....	521
			16 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur instituant à Kankan une caisse de menues dépenses.....	521
			—	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant MM. Burki frères, à installer un chemin et une cale de halage sur le domaine public maritime.....	521
			17 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur édictant des mesures quaranténaires contre les provenances du Lagos.....	522

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
18 juin....	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concédant le droit à l'obtention de la médaille Coloniale avec agrafe « Afrique occidentale française.....	597	24 juin....	Arrêté du Gouverneur général groupant en cercle unique le territoire de la ville de Conakry, de sa banlieue et des îles de Loos..	548
19 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant les fonctionnaires chargés de procéder à la vérification de la situation de la caisse et du portefeuille des comptables de la Colonie.....	522	—	Arrêté du Gouverneur général organisant en commune mixte la ville de Conakry et fixant la nomenclature des ressources dont la perception est autorisée au profit du budget communal.....	548
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur édictant des mesures quaranténaires contre les provenances de la Gold Coast.....	522	—	Arrêté du Gouverneur général portant approbation d'un arrêté du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française réglementant l'impôt de capitation.....	550
23 juin....	Arrêté du Gouverneur général créant de nouveaux centres d'examen pour le certificat d'aptitude à l'Enseignement et le diplôme supérieur d'études primaires.....	547	27 juin....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 6 mai 1913, relative à la protection des Colonies et Pays de protectorat contre la propagation des maladies des végétaux.....	551
—	Circulaire ministérielle au sujet de la convention d'extradition franco-belge du 15 août 1874.....	633	30 juin....	Décision du Lieutenant-Gouverneur reportant au 12 juillet 1913, les épreuves du certificat de fin d'études primaires pour les différents centres d'examen de la Guinée française.	525
24 juin....	Arrêté du Gouverneur général portant fixation des mercuriales officielles des Douanes pour le deuxième semestre 1913.....	521	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 29 mai 1913, fixant le délai d'ajournement en matière civile et commerciale pour l'Afrique occidentale française.....	602
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une location de concession provisoire...	523	1 ^{er} juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur instituant à Mamou une foire aux bestiaux.....	525
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prononçant l'annulation de deux ordres de recettes dans les écritures du bureau des Finances et du Trésorier-Payeur.....	523	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur instituant des commissions mobiles de recrutement pour le 2 ^e semestre 1913 et portant composition de ces commissions.....	526
—	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement d'une somme de 30 francs perçue au titre de l'impôt 1913 (cercle de Faranah).....	523	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rattachant une partie du territoire du poste administratif de N'Zébela au secteur Toma (Région militaire).....	526
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le budget additionnel de la commune mixte de Kankan, exercice 1913.....	523	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	527
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente pour l'exercice 1913 à MM. Cohen frères à Bissikrima...	524	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant un transfert de concession provisoire à Labé.....	527
—	Arrêté autorisant le remboursement à MM. Rezk frères, d'une somme versée en trop au titre des patentes, exercice 1912 (cercle de Dinguiraye).....	524	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Mamou et Labé.....	527
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement à M. Gallois, commerçant à Boké, d'une somme versée en trop au titre des patentes exercice 1912.....	524	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	528
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement à M. Foufounis d'une somme versée en trop au titre des patentes pour l'année 1913 (cercle de Dinguiraye)....	524	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires.....	528
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à M. Rahal Joseph Haik, commerçant à Dabola pour l'année 1913.....	525	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire.....	528
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur allouant en non valeur dans les écritures du Trésorier-Payeur, des cotes irrécouvrables de l'exercice 1913.....	525	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire.....	529
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à M. Raoul Vidal, commerçant à Conakry, pour l'exercice 1913.....	525	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant autorisation de location de concession provisoire.....	529
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 30 mai 1913 approuvant les arrêtés du Gouverneur général des 20 août 1912 et 24 mars 1913, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget de l'emprunt de 65 millions, exercice 1912, au titre des chapitres 7 et 8.....	708	—	Arrêté du Gouverneur général créant au chef-lieu de chacune des Colonies du Gouvernement général, un dépôt d'archives.....	605
			—	Circulaire ministérielle. — Délivrance d'armes et de munitions aux Sociétés de préparation militaire, agréées par le Ministre de la Guerre.....	634
			—	Décision ministérielle attribuant le bénéfice de la campagne de guerre au personnel colonial ayant servi dans certaines régions de l'Afrique Occidentale et Equatoriale françaises.....	636
			2 juillet...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la transmission des recours en grâce formés par les condamnés à mort des Tribunaux indigènes.....	553

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
2 juillet...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'organisation des archives de l'Afrique occidentale française.....	606	20 juillet..	Décision du Gouverneur général portant admission des élèves à l'Ecole professionnelle Pinet-Laprade en 1913.....	614
4 juillet...	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret modifiant la composition du Comité consultatif du contentieux des Colonies.....	654	22 juillet..	Décision du Lieutenant-Gouverneur arrêtant provisoirement les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 1912 pour le budget local.....	554
6 juillet...	Arrêté du Gouverneur général accordant une concession agricole dans le cercle du Rio-Pongo à M. Hurteloup (Louis).....	608	—	Décision du Lieutenant-Gouverneur portant que l'agence spéciale de Forécariah cesse de participer au service des mandats d'article d'argent locaux et intercoloniaux.....	554
—	Arrêté du Gouverneur général accordant une concession agricole dans le cercle du Rio-Pongo à M. Venail (Henri).....	609	23 juillet..	Circulaire ministérielle au sujet de la gratuité des eaux à Contrexéville.....	654
—	Arrêté du Gouverneur général portant application, en Afrique occidentale française, du règlement du 8 septembre 1910, sur le service des frais de déplacement des militaires isolés aux Colonies.....	611	24 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant création de courriers postaux entre Macenta et N'Zérékoré, Bofosso et Guéckédou, Kissidougou et Ouon-Kissi.....	555
8 juillet...	Décision du Lieutenant-Gouverneur déléguant M. de la Bretoigne du Mazel, administrateur en Chef des Colonies, comme ordonnateur des recettes et des dépenses du budget local, du budget général et des services de Trésorerie.....	529	28 juillet..	Décision du Lieutenant-Gouverneur modifiant les paragraphes 1 et 2 de l'article 3 du chapitre 27 du budget local de l'exercice 1913.	555
—	Arrêté du Gouverneur général portant admission définitive des candidats à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les Ecoles de l'Afrique occidentale française.	611	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant la francisation à 36 bâtiments.....	556
9 juillet...	Arrêté du Gouverneur général formant un cadre local unique des commis principaux et commis des bureaux de Secrétariats généraux des diverses Colonies de l'Afrique occidentale française.....	611	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant un transfert de concession provisoire à Diakolidougou.....	557
10 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires.....	530	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant autorisation de location de concession provisoire.....	557
—	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant des agents indigènes du service de la Douane et de la flottille locale pour remplir les fonctions de gardes sanitaires à Conakry.	530	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	557
—	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement d'une somme versée au titre des patentes, exercice 1913 (ville de Conakry), par M. Raoul Vidal.....	530	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires.....	557
11 juillet..	Circulaire du Gouverneur général au sujet des cartes d'identité à établir pour les gardes titulaires de pensions.....	612	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des permis d'occupation provisoire.....	558
16 juillet..	Arrêté du Gouverneur général interdisant, dans toute l'étendue des territoires de l'Afrique occidentale française, la chasse de l'autruche et sa capture, son exportation hors du territoire français, le ramassage, la circulation et le Commerce des œufs.....	613	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	558
—	Arrêté du Gouverneur général relative à l'approbation par les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies de l'Afrique occidentale française des cahiers des charges, adjudications et marchés de gré à gré.....	636	30 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à MM. Zammar frères, commerçants à Conakry.....	558
17 juillet..	Arrêté du Gouverneur général établissant un concours, dans les Colonies du groupe, pour l'emploi de commis de 5 ^{me} classe du cadre des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.....	613	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à M. Mohamed Hedjadj, commerçant à Conakry.....	559
—	Décret portant classement des Stations de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers (Savoie)..	654	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de patente à MM. Jabre frères, pour leur succursale de Dinguiraye..	559
19 juillet..	Circulaire ministérielle au sujet de la situation militaire des fonctionnaires coloniaux en congé en France.....	655	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant les mesures quaranténaires contre les provenances de la Gold-Coast.....	559
20 juillet..	Arrêté du Gouverneur général portant affectation des élèves-maîtres ayant satisfait, en 1913, aux examens de sortie de l'Ecole normale.....	613	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant le tableau des courriers du 10 mars 1911 entre Conakry et Forécariah.....	559
—	Décision du Gouverneur général portant admission d'élèves à l'Ecole normale d'instituteurs en 1913.....	614	1 ^{er} août....	Arrêté du Gouverneur général portant extension au personnel des Services civils des Colonies en Afrique occidentale française et à ceux qui y sont détachés du bénéfice de l'article 224 du règlement ministériel du 2 août 1912, sur le fonctionnement des services médicaux coloniaux hospitaliers et régimentaires aux Colonies.....	614
			—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la marche des courriers entre Conakry et Dinguiraye.....	615
			—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant que les délais de suspension d'application du décret du 15 septembre 1912, réglementant la récolte, circulation et vente du caoutchouc en Afrique occidentale française prendront fin à la date du 1 ^{er} septembre 1913.....	615

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement au nommé Tiémoko Sylla, de la somme de 700 francs, montant de deux mandats télégraphiques non payés au véritable destinataire.....	615	13 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant l'exhumation du cimetière de Conakry et le transfert en France des restes mortels de M ^{me} Dietlin.....	617
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 28 juin 1913, portant prorogation des permis de recherches minières en Afrique occidentale française.....	637	16 août....	Circulaire du Gouverneur général au sujet des rapports du Service topographique avec le Service de la propriété foncière.....	638
—	Arrêté du Gouverneur général transférant le poste douanier de condéiré à Sobaneh (Guinée française).....	637	19 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur déléguant tous pouvoirs à M. Bidaine, administrateur de Siguiri, agissant pour le compte de l'Etat pour une transaction.....	617
—	Arrêté du Gouverneur général accordant la franchise postale et télégraphique à l'Inspecteur général des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	638	—	Circulaire ministérielle au sujet des retenues en vertu d'oppositions ou de saisies-arrêts...	695
—	Arrêté du Gouverneur général allouant un supplément de fonctions, exclusif de toute indemnité pour travail supplémentaire, aux Chefs des Imprimeries du Gouvernement général et des Gouvernements locaux.....	638	20 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur déclarant infectés de péripneumonie et de fièvre charbonneuse divers cantons des cercles de Kankan et de Siguiri et édictant sur ces territoires des mesures de préservation du bétail.	639
2 août.....	Arrêté du Gouverneur général instituant, sur tous les Chemins de fer et Tramways de l'Afrique occidentale française, un tarif spécial G. V. pour le transport de numéraire.....	669	—	Arrêté du Gouverneur général fixant l'effectif du personnel de l'inspection générale des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	673
—	Arrêté du Gouverneur général portant prélèvement sur la caisse de réserve et ouverture de crédits supplémentaires au budget général, exercice 1913.....	670	—	Arrêté du Gouverneur général désignant un membre fonctionnaire de la Cour d'assises de la Guinée française pour l'année 1913.....	673
—	Arrêté du Gouverneur général fixant le compte des opérations effectuées par les ordonnateurs du groupe de l'Afrique occidentale française, exercice 1912.....	670	22 août....	Circulaire du Gouverneur général au sujet d'un projet de taxe sur les actes et conventions.....	673
5 août.....	Circulaire ministérielle. — Classement des Stations thermales de Brides-les-Bains et de Salins-Moutiers (Savoie).....	694	26 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur édictant des mesures de salubrité et d'hygiène dans la ville de Mamou.....	639
6 août.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant composition d'une commission chargée de constater la concordance entre les écritures du Trésor et le compte définitif du budget annexe de l'Exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	616	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur plaçant dans les attributions du Chef du Service des Travaux publics, l'Administration du Personnel et du Matériel du Port de Conakry....	640
—	Circulaire ministérielle. — Examen d'aptitude aux fonctions judiciaires métropolitaines	694	—	Arrêté du Gouverneur général portant réorganisation et fixant les attributions et le fonctionnement du service de l'Agriculture et des Forêts de la Guinée.....	674
7 août.....	Arrêté du Gouverneur général désignant les notables pour compléter la liste des Assesseurs de la Guinée française, pour l'année 1913.....	638	—	Arrêté du Gouverneur général portant organisation de l'enseignement pratique agricole dans la colonie de la Guinée française.....	675
—	Circulaire ministérielle au sujet des effectifs des infirmiers des troupes coloniales.....	659	—	Arrêté du Gouverneur général portant création d'un cadre local de surveillants indigènes de culture du service de l'agriculture de la Guinée.....	675
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la convention d'extradition conclue entre la France et la Belgique, le 15 août 1874.....	671	28 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le remboursement au profit de MM. Cohen frères, du prix d'adjudication de terrains dont la vente a été annulée.....	640
8 août.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Raoul Jacobé, le bénéfice de la dispense de présence effective sous les drapeaux.....	616	30 août....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 7 août 1913, sur le recrutement de l'armée...	659
9 août.....	Rapport au Président de la République suivi d'un décret concernant les allocations pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et de réserves.....	801	—	Arrêté du Gouverneur général relatif à la formation de la classe 1913.....	667
13 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le bureau de Boké à émettre et à payer des mandats-poste métropolitains pour le compte du Trésorier-Payeur de la Guinée...	616	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française, la loi du 31 juillet 1913, relative à l'amnistie.....	668
—	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant l'exhumation du cimetière de Pita et le transfert en France des restes mortels de M. Bastié, administrateur des Colonies.....	617	—	Arrêté du Gouverneur général étendant le bénéfice des dispositions de l'arrêté n° 384, du 18 décembre 1905, fixant les frais de tournées à allouer aux fonctionnaires et agents civils des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	676
			—	Arrêté du Gouverneur général fixant la date d'examen de fin d'études des pupilles mécaniciens de la Marine.....	676
			1 ^{er} septembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires.....	677
			—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	677

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
1 ^{er} septembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire....	706	24 septembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant l'arrêté n° 926 du 17 juin 1913, prescrivant des mesures quaranténaires contre les provenances de la Colonie du Lagos.....	708
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des prorogations de délai pour mise en valeur de concessions provisoires.....	707	—	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concernant les passages à bord des paquebots, des adjudants, sergents-Majors et assimilés voyageant au compte du Département des Colonies.....	733
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant des transferts de concessions provisoires.	707	25 septembre	Arrêté du Gouverneur général portant fixation de la valeur des caoutchoucs aux mercures officielles pour la période comprise entre le 1 ^{er} octobre 1913 et le 1 ^{er} avril 1914...	702
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	707	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 27 août 1913, transformant en Inspection générale l'Inspection des services sanitaires civils de l'Afrique occidentale française.....	702
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Conakry.....	708	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 22 août 1913, modifiant l'article 4 des décrets du 22 mars 1907, instituant un Contrôleur financier en Afrique occidentale Française et à Madagascar.....	703
2 septembre.	Dépêche ministérielle. — Loi de finances du 30 juillet 1913, article 77. — Modification à la loi de finances du 13 juillet 1911, article 127..	731	—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 11 juillet 1906, relative à la protection des conserves de sardines, de légumes et de prunes contre la fraude étrangère.....	704
6 septembre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la date du Conseil de révision.....	677	—	Arrêté du Gouverneur général déterminant le droit au logement et à l'ameublement des administrateurs des Colonies et du personnel des affaires indigènes en service en Afrique occidentale française.....	736
—	Décision du Lieutenant-Gouverneur accordant une modération de 350 francs à M ^{me} Métaut.....	678	—	Arrêté du Gouverneur général allouant une indemnité de logement aux administrateurs et au personnel des affaires indigènes qui ne reçoivent pas le logement en nature.....	736
11 septembre.	Arrêté du Gouverneur général fixant les justifications à produire par les Trésoriers-Payeurs pour les opérations de la Caisse locale de retraites de l'Afrique occidentale française.....	695	26 septembre	Arrêté du Gouverneur général portant suppression des suppléments de fonctions aux administrateurs et au personnel des affaires indigènes en service dans les Bureaux du Gouvernement général et des Gouvernements locaux.....	736
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 4 août 1913, fixant les quantités de café et de bananes originaires de la Guinée française à admettre au bénéfice de la détaxe du 1 ^{er} juillet 1913 au 30 juin 1914.....	696	—	Circulaire ministérielle. — Rappel d'instructions concernant l'envoi des signatures-types et des légalisations. (Circulaires des 12 août et 4 décembre 1889).....	734
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 5 août 1913, relative à l'établissement du régime douanier Colonial.....	696	28 septembre	Circulaire ministérielle au sujet de l'application, aux comptables coloniaux, de l'article 41 de la loi des finances de 1908.....	735
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française la loi du 8 août 1913, rendant applicable aux Colonies la loi du 19 juillet 1907, relative à la suppression de l'envoi dans les Colonies pénitenciers des femmes récidivistes.....	697	30 septembre	Circulaire du Gouverneur général au sujet des pouvoirs disciplinaires des Administrateurs coloniaux.....	705
15 septembre	Circulaire du Gouverneur général au sujet des états de services des gardes de cercle proposés pour la pension.....	697	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur édictant des mesures quaranténaires contre les provenances du Lagos.....	708
16 septembre	Circulaire du Gouverneur général au sujet de cessions de main-d'œuvre aux particuliers et de la passation de marché après appel d'offres.....	697	2 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant au 15 octobre 1913, la date d'application des tarifs spéciaux du transport en petite vitesse nos 11, 12 et 13, sur le Chemin de fer de la Guinée.....	745
—	Circulaire du Gouverneur général. — Libération conditionnelle des condamnés des Tribunaux indigènes.....	698	3 octobre..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 3 septembre 1913, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures spéciales de ravitaillement des bateaux pratiquant la grande pêche.....	737
17 septembre	Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 29 janvier 1913 fixant le taux des suppléments de fonctions à allouer à certains fonctionnaires des Travaux publics en service en Afrique occidentale française.....	732	5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général allouant l'indemnité de résidence spéciale fixée par l'arrêté du 3 octobre 1910 aux agents du cadre général des Travaux publics et des Mines et du cadre local des géomètres.....	738
18 septembre	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret concernant le classement des adjudants-chefs à bord des navires et les indemnités de déplacement allouées à ces sous-officiers aux Colonies.....	732			
20 septembre	Arrêté du Gouverneur général portant réorganisation du cadre local du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	698			
22 septembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur supprimant le district de Soumbalako-Mahoundé et annexant son territoire au district de Bouria (poste administratif indépendant de Mamou).	708			

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général fixant les taux de compléments de solde accordés aux fonctionnaires des Travaux publics et des Mines en Afrique occidentale française.....	739	15 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur confirmant tous les arrêtés locaux relatifs à la commune mixte de Conakry, en vigueur antérieurement à la promulgation de l'arrêté du 24 juin 1913 du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française.....	746
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 30 août 1913, rendant applicable aux Colonies les dispositions du décret du 21 mai 1913, qui porte règlement, pour le temps de paix, des visites des bâtiments de guerre étrangers dans les mouillages et ports du littoral français et des Pays de protectorat.....	739	16 octobre.	Arrêté du Gouverneur général sur l'organisation du service de l'Inscription maritime en Afrique occidentale française.....	744
—	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 12 septembre 1913, étendant les pouvoirs disciplinaires des Administrateurs coloniaux aux officiers et agents civils exerçant des fonctions administratives dans les circonscriptions territoriales de l'Afrique occidentale française.....	740	—	Arrêté municipal confirmant tous arrêtés municipaux pris, au titre de la municipalité de Conakry, antérieurement à la promulgation de l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française en date du 24 juin 1913.	753
—	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de crédits supplémentaires au budget des emprunts de 65 à 100 millions, exercice 1913.....	741	17 octobre.	Arrêté du Gouverneur général relatif au fonctionnement de l'Inspection générale des services sanitaires et médicaux et de la Direction du Service météorologique de l'Afrique occidentale française.....	773
—	Arrêté du Gouverneur général fixant, sur le Chemin de fer de la Guinée, les conditions d'application des tarifs spéciaux P. V. n° 11, 12 et 13, relatifs aux transports, à la descente, des produits du pays.....	742	—	Circulaire ministérielle au sujet de l'application aux Colonies du décret du 8 août 1913, sur les allocations, pour soutien de famille aux militaires de l'armée active et des réserves.....	804
—	Arrêté du Gouverneur général portant ouverture de crédits supplémentaires aux budgets de l'exploitation du Port de Commerce de Dakar et des Chemins de fer de Thiès à Kayes, Conakry au Niger et de la Côte d'Ivoire.....	742	18 octobre.	Décision du Gouverneur général fixant la composition de la commission prévue à l'article 6 de l'arrêté du 20 septembre 1913, portant réorganisation du cadre local du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	775
8 octobre..	Arrêté du Gouverneur général portant application au personnel militaire affecté au service des Travaux publics et des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française non encore classé dans le cadre auxiliaire, des arrêtés ministériels des 29 janvier et 17 septembre 1913 et de l'arrêté du Gouverneur général du 5 octobre 1913, fixant respectivement les suppléments de fonctions et des compléments de solde à allouer au personnel des Travaux publics de l'Afrique occidentale française.....	743	19 octobre.	Arrêté du Gouverneur général allouant une indemnité de permanence aux fonctionnaires et agents en service au Cabinet du Gouvernement général et fixant les conditions dans lesquelles cette indemnité pourra être allouée aux mêmes fonctionnaires et agents en service au Cabinet des Lieutenants-Gouverneurs....	745
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur soumettant le caoutchouc, avant son exportation de la Colonie, à une vérification par le service de Douanes.....	709	20 octobre.	Circulaire du Gouverneur général. — Retards apportés dans la liquidation des successions de fonctionnaires civils et particuliers décédés aux Colonies.....	745
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur interdisant la saignée des essences à caoutchouc en Guinée, pendant les mois de juillet, août et septembre.....	709	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la composition du Conseil de révision de la Guinée française pour l'année 1913.....	746
9 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur exemptant de la formalité du visa préalable les états dressés par l'Administrateur-Maire de Kankan, pour le recouvrement des droits des places et des marchés, de fourrière et d'abatage.....	710	21 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la durée des sessions ordinaires d'avril et d'octobre, de la Commission municipale de la Commune mixte de Conakry.....	746
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur faisant abandon à la commune mixte de Conakry des 7/10 ^{es} du produit des taxes et contributions perçues dans la commune pour l'année 1914.	710	—	Circulaire ministérielle. — Revendication des documents administratifs ou politiques ayant été détenus par des fonctionnaires décédés.....	804
13 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le mandatement de la subvention de 3.000 fr. allouée à la Chambre de Commerce de Kankan.....	745	22 octobre.	Circulaire ministérielle. — Dispositions de la loi des finances de 1913 à l'égard des sous-agents et ouvriers des Postes et Télégraphes.	805
15 octobre.	Arrêté du Gouverneur général modifiant celui du 25 septembre 1913, fixant la valeur en douane des caoutchoucs exportés de l'Afrique occidentale française pour la période comprise entre le 1 ^{er} octobre 1913 et le 1 ^{er} avril 1914.	743	24 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur nommant M. Bally, conseiller d'administration, membre du Conseil de révision, en remplacement de M. Beynis empêché.....	746
			25 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant M. de Floris à établir une canalisation d'eau, en fonte de 150 millimètres de diamètre au maximum, traversant le domaine public affecté au Chemin de fer, aux kilomètres 83,486.	747
			28 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le transfert d'une concession provisoire à Conakry.....	747
			—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant une prorogation de délai pour la mise en valeur d'une concession provisoire.....	748
			—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires à Conakry.....	748

DATES	ANALYSE	PAGES	DATES	ANALYSE	PAGES
1913			1913		
28 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant des concessions provisoires.....	748	6 novembre	Arrêté du Gouverneur général désignant les centres d'examens pour les épreuves du concours pour l'emploi de commis de 5 ^{me} classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.....	805
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire.....	748	—	Arrêté du Gouverneur général fixant le nombre d'emplois de commis de 5 ^{me} classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.....	806
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des permis d'occupation provisoire.....	749	—	Arrêté du Gouverneur général fixant le nombre d'emplois de commis de 5 ^{me} classe des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.....	806
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	749	7 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'horaire n° 9 des courriers intérieurs de la Guinée.....	779
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ratifiant des adjudications de terrains domaniaux à Kindia.....	749	8 novembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur ouvrant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> à Kindia.....	779
—	Arrêté modifiant celui du 6 septembre 1913 constituant M. Melesse débiteur envers la Colonie.....	750	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prescrivant le retrait des figurines postales antérieures aux émissions de 1906.....	779
30 octobre.	Arrêté du Gouverneur général portant modifications à l'arrêté du 3 octobre 1912, réorganisant le service des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française.....	775	—	Arrêté du Gouverneur général désignant les centres d'examens pour les épreuves du concours pour l'établissement du tableau des propositions pour le grade d'Administrateur-adjoint de 3 ^e classe entre les adjoints principaux et les adjoints des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française.....	806
—	Arrêté du Gouverneur général constituant un cadre auxiliaire du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	775	10 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prescrivant des mesures quaranténaires contre les provenances du Lagos.....	780
31 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	750	—	Arrêté du Gouverneur général fixant le nombre des candidats à recevoir pour l'admission au stage à l'école coloniale, cours 1914-1915.....	806
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	751	—	Circulaire du Gouverneur général relative aux mesures à prendre pour empêcher la propagation de la péripneumonie contagieuse.....	806
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	751	11 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prescrivant des mesures quaranténaires contre les provenances de Kati (Haut-Sénégal et Niger).....	780
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	752	15 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant suppression du poste provisoire de Galay (secteur Guézé).....	780
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	752	17 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur nommant la Commission des mercuriales pour le premier semestre 1914.....	781
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières par dragages à M. le Baron Henri de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert à Saint-Evroult N.-D.-du-Bois (Orne), domicilié à Conakry, chez la Compagnie française de l'Afrique occidentale.	753	18 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant les mesures quaranténaires contre les provenances de Kati.....	781
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rétablissant le courrier postal hebdomadaire de Beyla à N'Zérékoré.....	753	26 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant une concession provisoire à Conakry.....	809
4 novembre	Arrêté de Lieutenant-Gouverneur portant modification du canton de Mankountan (province de Boffa).....	778	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des concessions définitives.....	810
5 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant ouverture d'une classe nouvelle dans chacune des écoles de Kindia, Faranah et Forécariah.	778	—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le transfert de diverses concessions provisoires.....	810
—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant celui du 15 août 1912, fixant le mode de répartition de la remise de 2% allouée au personnel des douanes sur le montant des liquidations du Decauville de Conakry.....	779	28 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant le taux de l'indemnité de permanence allouée aux fonctionnaires et agents en service au Cabinet du Lieutenant-Gouverneur.....	811
—	Circulaire du Gouverneur général au sujet des agents des cadres locaux admis au service après le 1 ^{er} janvier 1886.....	805	2 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur portant modification au tableau annexé à l'arrêté du 14 avril 1913 fixant les taxes kilométriques pour envois de télégrammes par exprès.....	811
			—	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission pour procéder à l'évaluation des indemnités à accorder en cas de réquisitions militaires.....	811